

OÙ VA NOTRE DÉMOCRATIE ?

Paroles en
réseau

Actes des rencontres du 2 février, 2 mars, 30 mars et 11 mai 2007

Loïc Blondiaux
Renaud Dehousse
Jean-Michel Helvig
Jean-Pierre Le Goff
Pascal Perrineau
Jean Quatremer
Philippe Raynaud
Stéphane Rozès
Patrick Savidan
Dominique Schnapper
Yves Sintomer
Alain-Gérard Slama
Paul Thibaud
Thierry Vedel
Pierre-Marie Vidal

Où va notre démocratie ?

Alain Blondiaux, Jean-Michel Helvig, Jean-Pierre Le Goff, Pascal Perrineau, Philippe Raynaud, Stéphane Rozès, Patrick Savidan, Dominique Schnapper, Yves Sintomer, Alain-Gérard Slama et Pierre-Marie Vidal

DOI : 10.4000/books.bibpompidou.732
Éditeur : Éditions de la Bibliothèque publique d'information
Année d'édition : 2008
Date de mise en ligne : 17 janvier 2014
Collection : Paroles en réseau
ISBN électronique : 9782842462024



<http://books.openedition.org>

Édition imprimée
ISBN : 9782842461188
Nombre de pages : 90

Référence électronique
BLONDIAUX, Alain ; et al. *Où va notre démocratie ?* Nouvelle édition [en ligne]. Paris : Éditions de la Bibliothèque publique d'information, 2008 (généré le 02 février 2021). Disponible sur Internet : <<http://books.openedition.org/bibpompidou/732>>. ISBN : 9782842462024. DOI : <https://doi.org/10.4000/books.bibpompidou.732>.

© Éditions de la Bibliothèque publique d'information, 2008
Conditions d'utilisation :
<http://www.openedition.org/6540>

Où va notre démocratie ?

Manifestation organisée par la
Bibliothèque publique d'information,
pôle Action culturelle et Communication,
service de l'Animation.

Cycle de conférences et débats : février/mai 2007,
Petite Salle du Centre Pompidou.

**Président
du Centre Pompidou**
Alain Seban

**Directrice générale
du Centre Pompidou**
Agnès Saal

Directeur de la Bpi
Thierry Grognet

**Délégué à l'Action
culturelle et à la
communication**
Philippe Charrier

Chef du service Animation
Emmanuèle Payen

**Responsable
Édition/Diffusion**
Arielle Rousselle

Débat
Conception et organisation
Francine Figuière
Catherine Geoffroy

Publication
Chargées d'édition
Julia Defait
avec Arielle Rousselle

Mise en page
Julia Defait
avec Fabienne Charraire

Note à l'usage des internautes :

Cette édition a été enrichie de liens vers d'autres sites.
Or, Internet étant un outil vivant et en constante évolution,
il est possible que certains liens créés ne soient plus valides
aujourd'hui.

Catalogue disponible sur
<http://www.Bpi.fr>, rubrique Publications,
ou <http://www.editionsdelabibliothèque.fr>
Distribution numérique par GiantChair.com

© Éditions de la Bibliothèque publique d'information/Centre Pompidou, 2008.
ISBN 978-2-84246-118-8
ISSN 1765-2782

Sommaire

Vendredi 2 février 2007
La société contre le politique ?

Ouverture
Jean-Michel Helvig

L'effacement du politique :
pouvoir informe et société victimaire (à venir)
Jean-Pierre Le Goff (à venir)

La réinvention démocratique
Patrick Savidan

Le multiculturalisme contre la diversité
Alain-Gérard Slama

Débat (à venir)
Modérateur : Jean-Michel Helvig

Vendredi 2 mars 2007
L'opinion gouverne-t-elle ?

Ouverture
Pierre-Marie Vidal

L'opinion publique existe, influence,
mais ne gouverne pas
Stéphane Rozès

Les facteurs du vote
Pascal Perrineau

Débat avec Stéphane Rozès et Pascal Perrineau
Modérateur : Pierre-Marie Vidal

Les blogs et le débat politique (à venir)
Thierry Vedel

Débat avec Pascal Perrineau et Thierry Vedel (à venir)
Modérateur : Pierre-Marie Vidal

Sommaire

Vendredi 30 mars 2007

Va-t-on vers une démocratie participative ?

Ouverture

Loïc Blondiaux

La fin de l'idée de représentation ?

Dominique Schnapper

Les transformations de la démocratie radicale

Philippe Raynaud

Démocratie participative, démocratie de proximité,
démocratie d'opinion

Yves Sintomer

Débat

Modérateur : Loïc Blondiaux

Vendredi 11 mai 2007

L'Europe : un nouveau cadre pour la démocratie ?

Ouverture (à venir)

Jean Quatremer

Conditions d'un civisme européen

Paul Thibaud

Comment l'Europe peut renforcer la démocratie (non disponible)

Renaud Dehousse

Débat (non disponible)

Modérateur : Jean Quatremer

Vendredi 2 février 2007

La société contre le politique ?

Ouverture

Jean-Michel Helvig

**L'effacement du politique :
pouvoir informel et société victimaire (à venir)**

Jean-Pierre Le Goff

La réinvention démocratique

Patrick Savidan

Le multiculturalisme contre la diversité

Alain-Gérard Slama

Débat (à venir)

Modérateur : Jean-Michel Helvig

Ouverture

Jean-Michel Helvig*

Le lancement de ce débat sur la société et la démocratie, au moment où se déroule une campagne pour l'élection présidentielle, est une coïncidence un peu sollicitée de la part de la Bpi, puisque la France vit un moment qui marque l'apogée de sa démocratie. Si ce n'était pas une coïncidence, ce serait un paradoxe, car pourquoi débattre de la démocratie alors que précisément elle s'exerce au travers de cette présidentielle, moment décisif et solennel s'il en est, durant lequel le peuple souverain choisit son avenir ? Ce serait plutôt le moment de parler de contenu, de programme, et non de contenant. Pourtant, on n'a jamais autant parlé de démocratie. Jamais, on n'a autant remis en discussion le problème de nos règles communes de vivre ensemble – ce qui est une définition un peu basique de la démocratie, j'en conviens.

Il fut un temps où l'on parlait de régression démocratique, de démocratie post-totalitaire. Alain-Gérard Slama et Jean-Pierre Le Goff connaissent bien ces formules puisqu'ils en sont les pères, si j'ose dire. Aujourd'hui, on parle de « démocratie d'opinion », de « démocratie participative », de « démocratie providentielle », de « contre-démocratie ». Dans le cadre de ce débat, nous essaierons de partir de la démocratie tout court dans son rapport à nous tous, c'est-à-dire la société, définition à nouveau un peu basique.

Coïncidence comme je le disais, car l'actualité récente, à travers la crise du CPE (sans entrer dans un débat sur les mérites comparés des CPE, CNE et autres contrats uniques), s'avère être un préambule intéressant à notre débat. Au printemps dernier, le président de la République, Jacques Chirac, face à une menace de grève générale qui visait à faire abandonner cette loi votée par le Parlement, annonce qu'il va promulguer la loi en vertu de son rôle constitutionnel. Mais dans le même temps, il la déclare inapplicable. Face à la société qui s'est exprimée par divers canaux d'expression – les syndicats, les sondages, les grèves étudiantes, et même certaines organisations patronales –, le pouvoir politique a donc cédé, ce qui en soi n'est pas sans précédent. Par le passé, le pouvoir politique avait en effet déjà cédé, comme ce fut le cas, par exemple, lors de projets de lois pour réformer l'enseignement privé ou la Sécurité sociale. Mais précisément il s'agissait de projets de lois, tandis que dans notre cas, le président, garant de notre Constitution, a cédé après accomplissement de la procédure démocratique, c'est-à-dire une fois que le Parlement élu eût voté une loi, devenue donc loi de la République. La satisfaction a été presque générale, mais alors à qui se fier si la loi n'est plus dans la loi – au-delà du contenu du projet ? Cette crise du CPE a confirmé de façon spectaculaire que la démocratie représentative ne détenait peut-être plus à elle seule la légitimité de faire la loi. Il existe une autre légitimité, celle de la société dite « civile », dont il est désormais reconnu qu'elle peut être l'expression de la souveraineté populaire, quand la Constitution nous dit que la souveraineté populaire s'exprime par le vote, qui désigne les majorités qui font les lois.

Pierre Rosanvallon n'avait pas encore publié son livre sur la contre-démocratie¹ que le sujet s'avérait déjà fort d'actualité. Non pas qu'il ait découvert que la société civile pouvait se distinguer de l'État et qu'après tout la démocratie était d'abord et peut-être avant tout la gestion acceptée

et civilisée des conflits – Claude Lefort, Jean-Pierre Le Goff ou encore Alain-Gérard Slama ont déjà beaucoup écrit sur ce sujet². La réflexion de Rosanvallon prend en compte une époque dominée par une défiance généralisée et obstinée face à tout ce qui représente l'autorité, l'expertise. Selon lui, par de multiples canaux et *via* d'innombrables leviers, l'État en général ou, si l'on préfère, le pouvoir politique, est sous la triple contrainte d'être surveillé, empêché, voire sanctionné. Son constat sur cet « âge de la défiance », selon ses termes, n'est pas forcément pessimiste – je crois que Patrick Savidan va dans son sens. Il veut croire qu'il reste encore au politique la définition du bien commun pour contrecarrer tout ce que cette société de défiance peut contenir comme risque de dérapage poujadiste, populiste, communautariste – et là c'est Alain-Gérard Slama qui en parlera. Pierre Rosanvallon esquisse des pistes de réflexion pour organiser cette contre-démocratie, comme les jurys citoyens qui ont récemment fait couler beaucoup d'encre. Nous nous intéresserons quant à nous, de manière plus générale, à la place du politique et au rôle des politiques face à une société dont on peut croire à bien des égards qu'elle est devenue apolitiques effacés.

Pour mener à bien le débat, nous comptons aujourd'hui trois intervenants : un sociologue, un philosophe et un politologue, bien qu'aucun ne puisse être tout à fait enfermé dans sa catégorie. Jean-Pierre Le Goff, notre sociologue, observe de très près la politique et préside le club [Politique Autrement](#). Beaucoup de ses livres, dont celui sur mai 1968³, prennent d'ailleurs en compte la dimension politique. Le philosophe Patrick Savidan reste en prise avec le social puisqu'il est le président de [l'Observatoire des inégalités](#) dont le conseil scientifique compte Louis Chauvel, qui a fait couler beaucoup d'encre avec sa réflexion sur les classes moyennes à la dérive⁴. Enfin, le politologue Alain-Gérard Slama, chroniqueur au *Figaro* et auteur récent d'un livre assez iconoclaste sur le siècle de M. Pétain⁵, est imprégné de philosophie et d'histoire des idées. Chacun va s'exprimer pendant une vingtaine de minutes. Puis pendant cinq minutes ils diront en quoi il se distingue des deux autres. Enfin, la parole sera à la salle pour ce débat qui ne manquera pas d'être fructueux.

Notes

* Journaliste. Voir son [blog](#) sur le site d'informations en ligne MediaPart. ↗

1. ROSANVALLON, Pierre, *La Contre-démocratie. La politique à l'âge de la défiance*, Paris, Seuil, 2006. ↗

2. Voir par exemple : LEFORT, Claude, *L'Invention démocratique*, Paris, Fayard, 1981 ; Fayard, 1994. LEFORT, Claude, *Essai sur le politique : XIXe-XXe siècle*, Paris, Seuil, 1986.

LE GOFF, Jean-Pierre, *La démocratie post-totalitaire*, Paris, La Découverte, 2002 ; La Découverte (Poche), 2003.

SLAMA, Alain-Gérard, *La régression démocratique*, Paris, Perrin, 2002. ↗

3. LE GOFF, Jean-Pierre, *mai 1968, l'héritage impossible*, Paris, La Découverte, 1996 ; La Découverte (Poche), 2006. ↗

4. CHAUVEL, Louis, *Les Classes moyennes à la dérive*, Paris, Seuil, 2006. ↗

5. SLAMA, Alain-Gérard, *Le Siècle de M. Pétain : Essai sur la passion identitaire*, Paris, Perrin, 2006. ↗

La réinvention démocratique

Patrick Savidan*

Je repartirai de ce que vient de dire Jean-Pierre Le Goff sur le sujet de la responsabilité politique. Je crois en effet que l'un des enjeux principaux de la crise présente est de remettre le politique en demeure d'assumer sa responsabilité politique. Dans le même temps, les conditions dans lesquelles cette responsabilité peut être assumée de manière efficace et durable, voire soutenable, se révèlent très différentes. Ces différences se jouent dans le rapport de la société à l'État, qui a évolué. J'aimerais revenir sur cette question-là, et dire en quel sens cela me conduit à adopter une attitude peut-être un peu moins critique à l'égard de la démocratie participative, indépendamment de la question des usages que l'on peut faire de ce type de pratique.

Décrochage entre la société et l'État

Pour commencer, on peut observer à un certain nombre de signes un sentiment très fort de décrochage entre la société et l'État. S'il n'est pas nouveau, il a été particulièrement évident à l'occasion des élections présidentielles de 2002 : l'insuffisance de la participation politique ou plutôt les formes de la participation politique sont alors apparues comme susceptibles d'entraîner la démocratie dans des directions assez peu recommandables pour une « société décente », pour reprendre le concept du philosophe américain [John Rawls](#). Plusieurs signes permettent d'attester de ce décrochage :

– La progression du taux d'abstention en est une manifestation évidente. Même si l'on tend à le relativiser – notamment en disant que certaines élections mobilisent plus que d'autres –, il progresse constamment depuis 1974 ;

– La bonne fortune des candidats se situant en dehors du « système » est un autre signe. Il y a toujours eu, aux élections, des candidats « hors-système ». Cependant, ce sont aujourd'hui des candidats de partis de gouvernement, que ce soient François Bayrou, Nicolas Sarkozy ou Ségolène Royal, qui revendiquent une position d'extraterritorialité par rapport au système politique. Aucun ne semble entrevoir une autre voie possible que cette position, qui est devenue un argument politique majeur. L'intérêt suscité par l'éventuelle candidature de Nicolas Hulot et par celle, annoncée, de José Bové illustre également le succès de cet argument ;

– Enfin, les chiffres des [sondages](#) sur les sentiments des Français à l'égard de leur représentation sont impressionnants. Si 53 % des Français estiment que la démocratie ne fonctionne pas bien, ils étaient 35 % à le penser en 2000. Il y a donc une très forte dégradation de la perception du fonctionnement de la démocratie. Les personnes interrogées expliquent de diverses manières ce dysfonctionnement. 69 % des Français pensent que le gouvernement s'occupe peu ou pas de ce qu'ils pensent ; 70 % estiment qu'aucun parti ne les représente ; 72 % estiment qu'aucun leader politique ne les représente ; 79 % qu'aucune organisation syndicale ne les représente. Enfin 40 % ne font confiance à aucun parti de gouvernement pour s'occuper des affaires de la France, et 16 % ne se prononcent pas, 56 % des Français se situant donc dans une démarche de défiance à l'égard du fonctionnement de notre démocratie. Ces chiffres sont à prendre avec précaution, mais révèlent une évolution dont il faut s'in-

quiéter, car le sentiment de décrochage n'est pas moins préoccupant que le décrochage effectif. Ils expriment une crise de confiance. Dans notre société fortement individualisée, nous rencontrons de plus en plus de difficultés à produire une représentation de desseins collectifs de quelque ordre soient-ils.

Évolution des pratiques de la citoyenneté

Comment expliquer ce décrochage? Tout d'abord, et sur ce point mon analyse se distingue de celle de Jean-Pierre Le Goff, je ne crois pas que ce décrochage soit fondamentalement lié à un dysfonctionnement du pouvoir politique. Je suis d'accord sur les constats qui ont été faits, notamment à propos des incohérences quant à la multiplication de lois que l'on ne se donne même pas la peine d'appliquer, mais cela ne suffit pas à expliquer la complexité du problème. Je crois qu'on ne peut pas s'en tirer en parlant, comme d'ailleurs ne le fait pas non plus Jean-Pierre Le Goff, de l'« autisme » de la classe politique, ou en évoquant la thèse du complot, même si on sait que cette idée est très présente en France. Je ne crois pas non plus que des circonstances passagères puissent davantage l'expliquer – bien qu'il y ait effectivement des dysfonctionnements dans le discours politique d'aujourd'hui, que les rapports de force se nouent de manière parfois étrange et que les calendriers ne soient pas toujours ce qu'ils devraient être.

D'autre part, il est inexact de parler d'un désinvestissement civique des citoyens : la démocratie ne disparaît pas, ce sont les pratiques de la citoyenneté qui changent. Ainsi, les citoyens ne vont pas voter, mais ils continuent de s'inscrire dans des proportions stables sur les listes électorales. L'institution électorale n'est pas sapée et conserve son attractivité. De plus, la participation à des manifestations et à des mobilisations pour les sans-papiers ou les sans-domicile, les pétitions, l'envoi de courrier à des politiques, les appels au boycott sont autant de pratiques qui montrent un intérêt certain pour la chose publique, et qui sont plutôt en hausse selon le [CRÉDOC](#). Enfin, on assiste à un développement très important de l'engagement associatif, même s'il faut prendre cet élément avec prudence. Le taux d'adhésion le plus élevé concerne en effet des associations tournées vers des activités de loisirs, de culture ou encore de sport. Cependant, si on se reporte à des études faites par le CRÉDOC en 1998 et en 2000, on constate que la part des adhésions à des associations relatives à une action civique est en très nette augmentation. Par exemple, la part du taux d'adhésion à des associations engagées dans la lutte contre le chômage, l'aide sociale délocalisée et la prévention contre la délinquance est passée de 11 % à 24 % du taux d'adhésion global. De même, le taux d'adhésion à des associations de défense de l'environnement est passé de 3 % à 9 % du total, celui des associations humanitaires de solidarité internationale de 3 % à 8 %, et celui des associations relatives aux droits de l'homme et à la lutte contre le racisme de 2 % à 7 %. Cette progression est liée au grand capital de confiance du monde associatif. Un bon nombre de Français estiment en effet que les associations expriment généralement mieux les attentes des citoyens que les syndicats et les partis politiques, ce qui traduit clairement un problème de légitimité. Cela confirme que

le décrochage entre société civile et gouvernants procède bien d'une dégradation spécifique du rapport de confiance qui lie les citoyens et l'État. Cela accredit également la thèse d'une mutation de la citoyenneté, plutôt que celle de son déclin, particulièrement chez les jeunes – contrairement aux idées reçues sur une quelconque absence de politisation de ces derniers –, et appelle à la prudence quand on parle d'indifférentisme civique ou de fragmentation sociale. Il convient donc, comme le rappelle Pierre Rosanvallon dans son livre sur la contre-démocratie¹, de prendre nos distances à l'égard du mythe du citoyen passif, même si un certain nombre de tendances sociales peuvent donner sens à l'idée de repli sur la sphère privée, de crise de la culture et de la transmission, et de déclin de la citoyenneté. La citoyenneté se recompose sur d'autres modes. Je serais donc plutôt moins pessimiste que beaucoup, quant à l'idée d'une société contre le politique.

Réinvention démocratique

Par ailleurs, les gouvernants ne me semblent pas indifférents à ce décrochage, contrairement à ce que l'on entend souvent. Ils en ressentent plutôt bien les ressorts et les dangers, et font des efforts réels de démocratisation en ouvrant des espaces publics d'expression, de socialisation, de délibération collective. Ils perçoivent la nécessité de « réinventer la démocratie », même s'il n'est pas évident qu'ils aient trouvé les formes appropriées de cette réinvention. On voit un effort de renouvellement des pratiques politiques dans cette campagne électorale 2007, même si elle est critiquable à bien d'autres égards.

L'enjeu, consubstantiel à l'idée même de démocratie, est donc bien celui de sa mutation. La démocratie est bien sûr une démocratie instituée, mais elle a aussi toujours été une démocratie « instituante », comme l'explique [Cornélius Castoriadis](#). Ces deux dynamiques ont toujours été à l'œuvre dès l'invention de la démocratie, et lorsque je parle de réinvention démocratique, je parle de cette capacité de la démocratie de rechercher sans cesse de nouvelles formes pour répondre aux frustrations qu'elle a suscitées, pour des raisons liées à sa nature même. Marcel Gauchet, dans *Le Désenchantement du monde*², explique que deux siècles de mouvements historiques n'ont pas ajouté un seul principe de base ni une seule règle fondamentale à ceux que l'on connaissait à l'époque. Selon lui, les projets politiques les plus extrêmes aujourd'hui ne font que porter à leurs dernières conséquences les possibles contenus dans les prémices, à savoir les droits de l'individu. Globalement, pour Marcel Gauchet, il n'y a pas invention car c'est toujours une même logique, liée à l'idée de droits de l'individu – ce qui explique d'ailleurs que la démocratie puisse prendre la forme d'une revendication de type judiciaire –, qui opère à son niveau le plus fondamental.

S'il n'y a pas invention démocratique, on peut cependant parler de réinvention démocratique. Je crois que Marcel Gauchet a raison de souligner la stabilité du dessein attaché au principe démocratique. Mais la forme politique que celui-ci a pu prendre a toujours été d'emblée ouverte, non achevée. Claude Lefort³ avait expliqué cette idée en disant que la démocratie que nous connaissons s'est instituée par des voies sau-

vages, inconfortables, mais inhérentes au projet démocratique. Il y a des moments de stabilisation, mais ces voies sauvages réapparaissent toujours car il y a une insatisfaction liée au constat de l'incapacité du système représentatif à figurer de manière appropriée le corps politique. Ainsi, les Français donnent le pouvoir par des mécanismes de délégation, et ils le reprennent immédiatement car la représentation n'est jamais, par définition, à la hauteur des aspirations du représenté. Il y a toujours des voies sauvages qui vont se rouvrir et que le politique ne maîtrise pas de manière satisfaisante. Nous sommes sans doute dans une configuration de ce type, dans laquelle le politique – et c'est ce qui fait son désarroi, plus encore que celui de la société – n'est pas encore en mesure de répondre de façon adéquate aux nouvelles formes de mobilisation. On peut donc dire qu'il y a toujours une dimension d'indétermination dans le projet de modernisation, liée à son incomplétude. C'est la démocratie elle-même qui n'est jamais égale à son concept. Cette inégalité à elle-même est le moteur de l'histoire de la démocratie, comme on le voit en étudiant l'histoire de nos institutions. Par exemple, l'institution du suffrage universel ne s'est pas fait dans la bonne humeur, mais dans un déchainement de passions, de haines, de mépris. Ceux qui optaient pour un élargissement du droit de vote, pour le donner à d'autres classes sociales et aux femmes, avaient à affronter des personnes qui, pour des raisons qu'ils motivaient, pensaient que cela signifierait la fin de toute société politique. Pour eux, le suffrage universel représentait le suffrage de la bêtise universelle – Flaubert est d'ailleurs éloquent à ce sujet. Il y a eu une vraie haine de la démocratie tout au long du XIX^e siècle, et néanmoins le suffrage universel s'est développé.

La question qui se pose pour nous est de savoir d'abord si les évolutions auxquelles on assiste aujourd'hui sont maîtrisables ou maîtrisées – Claude Lefort pense qu'elles ne le sont pas, bien qu'il me semble que ce soit un point à reconsidérer –, et ensuite si on peut les maîtriser pour améliorer le système représentatif ou pour le subvertir. Il faut en ce sens distinguer deux mouvements au sein de la société, l'un qui souhaite perfectionner la démocratie représentative, l'autre qui développe une logique de contre-pouvoir dans le cadre d'une démocratie représentative.

Le perfectionnement de la démocratie représentative

Sous la pression des individus ou de leur propre chef – par la volonté de davantage consulter les gens, de rendre compte des politiques menées, etc. – les hommes politiques ont réalisé de nombreux efforts pour perfectionner la démocratie représentative. Ce mouvement vise l'idéal d'une démocratie plus inclusive. Je crois que la démocratie participative n'a d'intérêt, d'utilité, que si on la conçoit comme un mécanisme visant à perfectionner la démocratie représentative. C'est dans ce contexte que cette démocratie participative puise tout son sens. Il ne faudrait pas mentir aux individus. En s'impliquant dans des institutions de la démocratie participative – conseil de quartier ou autre – on ne va pas contribuer directement à la décision politique, ni endosser directement une responsabilité politique. Or il ne saurait y avoir de décision sans responsabilité. Dire cela « démine » d'une certaine manière les dangers éventuels de cette pratique. Ce système a l'immense avantage de permettre aux élus de ren-

contrer les individus pour traiter des sujets qui dépassent l'immédiateté de leur quotidien. Pour ne pas décrédibiliser les dispositifs participatifs, c'est dans ce sens qu'il convient de les utiliser.

Le développement d'une logique de contre-pouvoir libéral au bon sens du terme

En parallèle de la démocratie représentative, se développe une logique de contre-pouvoir, qui est libérale au bon sens du terme: elle vise simplement à faire en sorte que la société conserve une certaine autonomie face au politique. Il me semble donc qu'il ne faut pas s'en inquiéter. Ce contre-pouvoir se traduit par le fait que la société cherche à produire elle-même des analyses, des revendications, des propositions spécifiques, comme on peut le voir dans la mobilisation des [Don Quichotte](#) pour les sans-domicile-fixe, dans les actions de l'[Agence nouvelles des solidarités actives](#) de Martin Hirsch ou dans toutes les formes d'expertise militante. L'Observatoire des inégalités relève lui aussi de cette logique. Nous avons constaté de la part des partis politiques un fort problème de diagnostic de la société – notamment au lendemain des élections présidentielles de 2002 –, avec des représentations des classes moyennes et de la pauvreté faussées. Nous avons aussi constaté que les données circulaient peu ou fort mal. L'Observatoire des inégalités s'est imposé en quelques années car il y avait un besoin d'expertise militante sur ce thème pour mettre de l'information à la disposition des citoyens. Cette logique de contre-pouvoir peut également prendre une autre forme, celle de la contestation par la mobilisation collective comme ce fut le cas avec le CPE.

Il faut cependant être extrêmement prudent. La politique ne doit pas se passer dans la rue ou dans les associations, car les associations ne sont pas légitimes pour assumer des responsabilités politiques. S'en remettre aux associations au détriment des politiques serait une catastrophe. Il faut entendre la politique pour ce qu'elle est: un rapport de force. Tout ce que l'on peut souhaiter est que l'instance politique se renforce face à ce contre-pouvoir, qu'il soit de nouveau en mesure de proposer des options politiques construites, et d'assumer une certaine définition du bien commun. Il ne doit pas se désarmer face aux associations, même s'il est en difficulté aujourd'hui. En revanche, l'apport du contre-pouvoir modifie sa position: fort de cet outil d'expertise, il n'est plus dans l'ignorance de ce qui se passe autour de lui pour assumer le rôle pour lequel il a été élu. La responsabilité du politique va ainsi se construire davantage par le conflit. C'est en ce sens qu'il faut assumer pleinement la dimension conflictuelle de la démocratie.

12

La réinvention
démocratique

Notes

* Président de l'[Observatoire des inégalités](#), maître de conférences en philosophie sociale et politique à l'université de Paris IV – Sorbonne. Rédacteur en chef de *Raison Publique*. Dernier ouvrage: *Repenser l'égalité des chances*, Paris, Grasset, 2007. Voir sa [page de présentation](#) sur le site de l'université de Paris IV. ↗

1. *La Contre-démocratie. La politique à l'âge de la défiance*, op. cit. ↗

2. GAUCHET, Marcel, *Le Désenchantement du monde*, Paris, Gallimard, 1985; Gallimard (Folio essais), 2005. ↗

3. LEFORT, Claude, *L'Invention démocratique*, Paris, Fayard, 1981; Fayard, 1994. ↗

Le multiculturalisme contre la diversité

Alain-Gérard Slama*

Je suis d'accord avec les deux discours que j'ai entendus. Je peux toutefois essayer d'avoir une troisième approche. Je crois que, vu la situation dans laquelle nous sommes aujourd'hui, rien n'est perdu. Les facteurs générateurs de la crise mis en évidence sont de plus en plus présents dans les esprits et susceptibles, beaucoup plus que par le passé, de trouver leur remède dans une action politique correctement ciblée. Faisons un bon diagnostic, les remèdes devraient s'ensuivre. Mon point de vue converge avec celui des deux intervenants pour admettre qu'il n'est nul besoin d'incriminer des responsables. Nous pouvons observer, dans l'actualité, la stratégie de bouc émissaire employée contre le président sortant : il suffit d'une erreur pour que la presse s'en empare. Nul besoin de se venger, il partira bientôt. Nous assistons en réalité à une interaction entre deux phénomènes.

La remise en cause des principes des Lumières

Le premier phénomène naît en 1989. Le xx^e siècle s'achève et, dans l'explosion des nationalismes identitaires qui se développent en Europe centrale, le bien-fondé des principes des Lumières est remis en question. À cette époque, par exemple, des personnalités de la dimension de Mgr Lustiger les incriminent, en les accusant d'être la cause des totalitarismes, et remettent en question cette croyance démesurée dans l'ambition de l'esprit humain de plaquer sur le réel et sur le vivant des catégories auxquelles le vivant résiste. Du même coup, l'idée s'est développée que si la raison est si antinomique des aspirations des peuples et prétend assigner un projet à l'Histoire et le concrétiser à travers des institutions, des lois ou encore des règles, c'est qu'il y a peut-être une autre manière d'écrire l'Histoire. Il s'agit alors de prendre davantage en compte les aspirations non plus des individus responsables, mais des groupes, des religions, des appartenances ethniques. On se rappelle par exemple qu'à cette époque les Slovénes – et quoi de plus naturel – veulent leur indépendance. À cette occasion, François Mitterrand avait fort maladroitement parlé de « l'avènement des tribus », et ce n'était certainement pas le meilleur moyen de défendre la raison des Lumières. Il y a donc eu un trouble dans les esprits.

Ce moment a été un temps fort déterminant dans le travail de délitement des fois anciennes. Ainsi, la foi en l'individu rationnel mettait en avant cet argument si beau selon lequel la société ne reconnaissait que des individus sans considération d'appartenances ethnique, religieuse ou autre, et l'individu-acteur rationnel intériorisait le principe de la loi grâce à la notion de l'égalité de tous devant la loi, par la réciprocité – le grand argument de Jean-Jacques Rousseau. L'individu respectait la loi car il savait qu'elle s'appliquait de la même façon à tous, autant pour celui qui faisait la loi que pour celui qui ne l'avait pas faite – le législateur devant donc penser qu'il serait lui aussi assujéti à l'impôt qu'il fixait. Cette notion de réciprocité annonçait la sagesse du législateur et de l'acteur politique. Elle a cependant été battue en brèche, notamment par la distinction marxiste entre égalité formelle et égalité réelle, et par le constat que tous ne sont pas dans les mêmes conditions pour faire face aux mêmes problèmes. L'idée s'est donc développée qu'il fallait que la collectivité se charge de rétablir l'égalité par de l'inégalité. On a ainsi

commencé à voir, sur le modèle américain prégnant à l'époque et qui s'est depuis quelque peu éloigné de la notion de discrimination positive, le développement de l'idée selon laquelle il faut ajuster à chaque groupe les règles de droit. Cette voie nous a également conduit à interroger la notion de laïcité. Le monde changeant, notamment avec les mouvements migratoires et l'apparition sur le sol français de l'islam, religion dont on s'est fait un monstre, la laïcité est devenue un problème. La loi de 1905, selon laquelle la République ne subventionne ni ne salarie aucun culte, peut-elle fonctionner pour un culte nouveau qui n'a pas les fonds pour construire ses mosquées, et qui ne les trouvera qu'auprès d'intégristes ? On préfère avoir le contrôle de la situation, par exemple en créant le [Conseil français du culte musulman](#). On voit bien, du côté du fonctionnement de nos institutions et de leur perception par les citoyens, le bouleversement introduit à partir de ce moment-là.

Le développement du sentiment d'incertitude et du communautarisme

Le deuxième phénomène, extrêmement présent à l'intérieur de la société civile, est le sentiment d'incertitude qui marque notre fin de siècle, un « tournant de l'histoire ». Ce sentiment d'incertitude est véhiculé par les grandes peurs – on n'a pas encore prononcé ce mot, mais je vois que je suis approuvé, et j'en suis content –, classiques de tous les millénarismes: peur des grandes invasions, peur de la fin de la planète, peur des « gueux » avec leur lot de chômage, peur des grandes migrations, peur des pandémies et des maladies nouvelles et incurables. L'idée de progrès n'est pas vraiment remise en cause, mais on voit poindre le sentiment qu'il ne dépend plus de l'État et plus généralement de la collectivité de résoudre ces problèmes.

L'ensemble de ces peurs peut être subsumé à une peur fondamentale : la peur du conflit. Il suffit d'allumer la télévision pour entendre des discours de cet ordre-là. Cette peur du conflit a conduit la société civile elle-même à se dire – et c'est sur ce point-là que je suis partagé par rapport à ce qu'ont dit mes prédécesseurs – d'un côté, sans aucun doute, « Je me prends en main », mais aussi, de l'autre, « Je me rassure par la proximité, par ce dont je suis sûr et sur quoi je peux intervenir ». Ce « repli » autour du domaine proche favorise un certain nombre d'attitudes, et notamment le recours à la loi. On s'éloigne alors du discours du « Je me prends en main ». Nous sommes en effet tributaires de la culture dominante de la nation dans laquelle nous sommes, et cette culture est en France la tradition de l'État. La France est un État à la recherche d'une nation – à la différence par exemple des Allemands, qui formaient une nation à la recherche d'un État. Il est habituel, en France, que ce soit l'État qui, en dernière analyse, à travers la loi, prenne en charge les intérêts exprimés par la société. Or dans l'ensemble les groupes, associations et syndicats qui entreprennent d'exprimer les intérêts de cette société, créent une émotion collective, attirent la télévision et font l'événement en vue de demander une loi. [Droit au logement](#), par exemple, s'empare d'un bâtiment rue du-Dragon, fait venir des personnalités médiatiques, des élus, des consciences comme Mgr Gaillot et sur cette base, le pouvoir fait un décret.

Tocqueville fait une comparaison entre ce comportement et ce qui se passe aux États-Unis : aux États-Unis les gens, les Amish par exemple – les Amish du film [Witness](#), avec Harrison Ford –, retroussent leurs manches et bâtissent des maisons. En France, l'idée qu'une association se prenne en charge pour elle-même – ce pour quoi elle est faite – est presque une utopie. Les cadres juridiques ne sont pas créés, les fonds insuffisants, les maisons ne seraient pas aux normes. Je caricature certes un peu la situation. Cependant, c'était là la force de l'abbé Pierre qui, dans les années cinquante, appelait les pauvres à retrouver leur dignité en participant à la construction de leurs logements.

La logique dominante des associations consiste ainsi à demander des règles et des lois. Ce processus peut être considéré comme générateur d'une fragmentation de la société. Car quand un groupe obtient des règles, il rentre en compétition avec un autre qui aimerait en obtenir aussi. C'est le concept de frustration relative, déjà mis en évidence par Tocqueville. L'idée de l'utilité sociale l'emporte sur les principes. On est dans un contexte idéologique et intellectuel du relativisme, chaque groupe ayant au fond pour soi-même ses codes, ses préférences et ses choix. L'idée de l'universel s'efface au profit du particulier. Dès lors, les souffrances propres prennent le dessus sur l'intérêt général. Ce phénomène a créé de manière assez artificielle, dans notre pays, le développement de ce qu'on appelle les communautarismes. En réalité, au départ, il n'y a pas de communautarisme en France, et il n'y en a toujours pas, je n'y crois pas, car les individus sont très marqués par l'idée nationale. Des divergences profondes apparaissent toujours au sein des groupes communautaristes et, même au sein du [Comité représentatif des Noirs de France](#) (CRAN), il n'y a pas deux personnes qui soient d'accord et chacun vous prendra à témoin de ses profonds sentiments républicains, qui sont réels. Mais ces groupes demandent des lois à un système qui ne sait plus les leur refuser. On l'a vu avec les fameuses [lois mémorielles](#). Élisabeth Badinter, Pierre Nora, Michel Winock, et d'autres encore ont dénoncé le fait que ces lois transgressaient un principe fondamental de la séparation entre la compétence du pouvoir législatif et ce qui est de l'ordre de la réflexion historique. Le législateur n'a pas à intervenir dans l'appréciation de ce qu'il est souhaitable ou non de dire en matière d'Histoire. De même, Bernard-Henri Lévy a rédigé un magnifique article¹ publié hier dans *Le Monde* pour dire que le Sénat devrait se déclarer pour la pénalisation de la négation du génocide arménien. Il n'est évidemment pas question de nier ce génocide mais de savoir si la loi doit s'en saisir.

Enfin les exemples de focalisation de groupes autour de revendications de droits, de reconnaissance et de sanctions contre tous ceux qui ne rentreraient pas dans le jeu de cette reconnaissance sont innombrables. Aujourd'hui, par exemple, la loi supplante les rapports de civilité. Elle sanctionne ainsi tout dérapage de langage à l'encontre de collectivités, groupes ou communautés, et prend le relais des rapports de civilité pour prendre en charge la susceptibilité de ceux-ci. Auparavant, seules les dérives du langage vers l'appel au meurtre, l'injure ou la calomnie pouvaient être prises en charge par la loi. Il en va de même pour le harcèlement. Depuis longtemps, on condamne le harcèlement sexuel dans le cadre

d'abus d'autorité dans l'entreprise. En 2000, une étape a été franchie avec le renversement de la charge de la preuve : chaque citoyen a désormais la charge de prouver son innocence – « Prouvez votre vertu ou entrez dans les prisons » disait Saint-Just. Il y a là une mécanique juridique qui s'est mise en marche et qui est intrinsèquement perverse. Ainsi personne, pas même les féministes, n'avait envisagé cette loi de la charge de la preuve.

Les dangers du communautarisme

Enfin, derrière l'idée de communautarisme précédemment évoquée, une autre idée, plus dangereuse, plus inquiétante, a pris des proportions considérables et est devenue une véritable idéologie. Il s'agit de « l'horreur identitaire ». On l'a vu à l'œuvre sous le pétainisme, comme je le décris dans mon livre² : la France définie par une identité ethnique, territoriale, raciale, etc.

L'identité est à considérer sous deux angles. D'une part, le Moi m'unifie pour me rendre responsable. D'autre part, l'ensemble de mes déterminismes me définissent, me permettent d'être créancier et me rendent, d'une certaine façon, beaucoup moins responsable. Ce deuxième aspect est dangereux car il a en germe un « ne touche pas à mon identité ». Cette notion d'identité m'inquiète car elle débouche sur une situation sartrienne. Autrement dit, je me définis en fonction de ce que l'autre voit de moi. À ce propos la notion de « minorité visible » me déplaît fortement – celle-ci peut paraître évidente, car visible, mais alors doit-on parler de la minorité visible des obèses ? Ramener un individu aux signes extérieurs, biométriques qu'il donne de lui-même me paraît périlleux car cela réduit l'individu à des déterminismes là où il devrait être au contraire investi dans la création permanente de soi. S'il est vrai que la démocratie est instituante, comme disait Cornélius Castoriadis, le Moi devrait l'être tout autant. La notion de culture est d'ailleurs ambivalente : elle a à voir d'une part avec le propre, l'irréductible, de l'autre avec ce qui bouge, ce qui se transmet, ce qui s'échange. Considérons l'identité nationale conçue comme une communauté compacte avec ses déterminismes. Dire « je suis fier d'être français » me paraît absurde car en fait cela revient à dire « je suis fier de mon héritage, de ce que j'ai reçu ». En réalité, et ce qui n'est pas la même chose, dire « je suis fier d'être français » doit permettre de dire « j'essaie de me montrer digne de l'idée que je me fais de l'Histoire de la France, et je suis fier de ce que je fais ». À travers ces déviations de langage, on risque de créer l'incommunication, l'incommunicabilité en figeant chacun dans une identité. C'est pourquoi j'ai retenu comme titre « Le multiculturalisme – il faudrait dire le multi-identitarisme – contre la diversité », c'est-à-dire contre la coexistence dans un même espace de gens appartenant à différentes cultures mais capables de comprendre qu'il y a une règle commune et des efforts à consentir pour poursuivre une finalité commune. Cette dérive a été entretenue par un certain discours idéologique, un certain système de droit, et a conduit notre société à figer les individus dans des revendications et dans des rôles. Et cette évolution concerne des groupes.

C'est là que réside ma critique de la thèse de Rosanvallon. Elle repose centralement, on l'a compris, sur le problème de la mobilisation des asso-

ciations. Je trouve gênant qu'on fasse fonctionner une société sur la base d'une consultation permanente de la société, car le pouvoir n'assume plus sa responsabilité. Il y a ainsi eu des dissolutions de gouvernement sans que des conséquences en soient tirées, de même qu'il n'a pas été tiré de conséquences du « non » au référendum européen ou de la crise du CPE. Le fait, que lors de la crise du CPE, un gouvernant dise « j'attache une importance centrale à ce projet, je ne lâcherai pas, je maintiendrai », et qui en fait de maintenir ne maintient que son poste, n'est pas de nature à donner au citoyen le sentiment de la responsabilité. Ce ne sont pas les institutions qui sont en cause, mais le fait que la V^e République se base sur deux objectifs : efficacité et stabilité, l'un étant la conséquence de l'autre, et vice-versa. Dans cette optique, il faut rester aux affaires pour avoir la stabilité. Mais la V^e République c'est d'abord la responsabilité, ce qui avait manqué à la IV^e, marquée par la substitution permanente de majorités gouvernementales par d'autres majorités gouvernementales sorties des urnes. C'est précisément ce que la V^e prétendait changer.

J'en arrive à ma conclusion : dans un pays où il faudrait un changement culturel très profond pour que les associations se mobilisent et retroussent leurs manches, les groupes consultés et qui obtiennent des lois sont ceux qui parlent le plus fort. Or ces groupes représentent souvent des minorités qui parviennent à faire consensus et à créer une vulgate. Observons l'affaire de l'interdiction du tabac dans les lieux publics. Que l'État le fasse dans les lieux dont il est responsable est normal. Que l'on protège la jeunesse paraît également tout à fait normal. Mais dans les entreprises, il s'agit d'une affaire d'ordre privé. La direction a d'ailleurs tout intérêt à réunir elle-même son personnel dans un cadre civil pour en discuter, ne serait-ce que pour éviter des accidents du travail liés à des cancers du tabac. L'aménagement des espaces privés et non publics devrait relever des rapports de civilité, de la volonté des individus, de la concertation à leur échelle, et l'État n'a pas à intervenir pour imposer des lois. Cela aboutit à une infantilisation des individus, qui ne peuvent plus fumer nulle part. Or la question n'est pas de savoir si on est pour ou contre la cigarette, mais de donner les moyens aux individus de se concerter entre eux pour s'accorder sur des règles qui les concernent eux d'abord. Cette infantilisation est le fruit des actions d'associations de non-fumeurs, qui mobilisaient par des discours du type « c'est mon ontologie qui est atteinte par la fumée du tabac », avec des arguments d'ordre passionnel. N'oublions pas que la communauté ne se construit pas seulement sur des questions ethniques ou raciales mais aussi autour de la défense de certaines causes ou de certaines idées, dans lesquelles la démarche devient un investissement irrationnel, passionnel de soi-même. Le danger de l'analyse de Rosanvallon, puisqu'il devient le centre de notre débat, me paraît donc résider en cela : dans le fait que l'on risque de donner la parole aux groupes qui parlent le plus haut et le plus fort.

Notes

* Professeur à Sciences Po Paris. Membre du comité éditorial du *Figaro*. ↗

1. Lévy, Bernard-Henri, « *Arménie : loi contre le génocide* », *Le Monde*, 1^{er} février 2007. ↗

2. *Le Siècle de M. Pétain : Essai sur la passion identitaire*, op. cit. ↗

Vendredi 2 mars 2007

L'opinion gouverne-t-elle ?

Ouverture

Pierre-Marie Vidal

L'opinion publique existe, influence, mais ne gouverne pas

Stéphane Rozès

Les facteurs du vote

Pascal Perrineau

Débat avec Stéphane Rozès et Pascal Perrineau

Modérateur : Pierre-Marie Vidal

Les blogs et le débat politique (à venir)

Thierry Vedel

Débat avec Pascal Perrineau et Thierry Vedel (à venir)

Modérateur : Pierre-Marie Vidal

Pierre-Marie Vidal*

Laissez-moi, Mesdames et Messieurs, vous souhaiter la bienvenue à la deuxième conférence-débat d'un cycle de quatre conférences organisé par la bibliothèque du Centre Pompidou et placé sous la grande question suivante: « Où va notre démocratie? » Les quatre conférences sont consacrées au cadre dans lequel notre démocratie s'exerce. Aujourd'hui, nos intervenants tenteront de répondre à une question qui nous concerne tous: « L'opinion gouverne-t-elle? » Leurs propos seront enrichis par le débat qui pourra s'instaurer avec vous. Tous les regards se tournent vers Stéphane Rozès, de l'institut [CSA](#), qui représente ici les « affreux sondeurs ».

Trois experts, en quelque sorte complices, sont à mes côtés pour dialoguer avec vous. Pascal Perrineau est professeur à Sciences Po Paris, directeur du Centre de recherches politiques de Sciences Po Paris, le [CEVIPOF](#), expert auprès du Conseil de l'Europe, du Fonds national suisse pour la recherche scientifique, ou encore de mes confrères de Radio France. Pascal Perrineau a publié un certain nombre d'ouvrages. Pour n'en retenir qu'un seul, citons le tout dernier, celui qui vient de sortir, *Atlas électoral 2007. Qui vote quoi, où, comment?*¹. J'ai juste eu le temps de le feuilleter. Je recommande à tout le monde cet ouvrage remarquable, qui de plus est d'actualité. Il y a quelques années, il a également publié *Le Vote de tous les refus. Les élections présidentielles et législatives de 2002*², *Le Dictionnaire du vote*³ et *Le Symptôme Le Pen*⁴. C'est un spécialiste du vote de droite. Stéphane Rozès est politologue, directeur général de l'institut CSA, directeur du département Opinion de ce même institut, maître de conférences à Sciences Po Paris, consultant pour Radio France et France 3, éditorialiste sur BFM et sur la Chaîne parlementaire versant Assemblée nationale. Il a également beaucoup publié, notamment dans la revue *Le Débat*, fondée par l'historien Pierre Nora chez Gallimard: « Aux origines de la crise politique »⁵, « La renationalisation du débat européen »⁶ et « Comprendre la présidentielle »⁷. Enfin, Thierry Vedel, lui aussi chercheur au CEVIPOF, est spécialiste des relations entre les médias et les politiques. Thierry Vedel coanime le groupe de travail Démocratie électronique du CNRS, le [DEL](#). Il enseigne la communication politique à Sciences Po Paris et à l'Institut français de presse de l'université Paris II. Ancien chercheur associé de l'université d'Oxford, il a lui aussi publié un certain nombre d'ouvrages, dont le dernier a déjà un succès fou. C'est un mémento extrêmement utile par les temps qui courent: *Comment devient-on Président(e) de la République? Les stratégies des candidats*⁸. Je vous prie d'excuser l'absence de Pierre-André Taguieff qui, pour des raisons familiales absolument impératives, n'a pu se joindre à nous ce soir. Il m'a chargé de vous dire à quel point il regrette de ne pouvoir être présent. Pierre-André Taguieff, philosophe et sociologue, est directeur de recherche au CEVIPOF. Il me reste à me présenter moi-même. Je suis Pierre-Marie Vidal. Je dirige la rédaction de deux magazines que vous ne pouvez malheureusement souscrire que sur abonnement: [Profession politique](#) et le mensuel [Acteurs publics](#), un magazine professionnel comme tous les métiers en possèdent, consacré à la vie publique et ses acteurs.

Notes

* Directeur des rédactions d'*Acteurs publics* et de *Profession politique*. ↗

1. PERRINEAU, Pascal, *Atlas électoral 2007. Qui vote quoi, où, comment?*, Paris, Presses de Sciences Po, 2007. ↗
2. PERRINEAU, Pascal et YSMAL, Colette (dir.), *Le Vote de tous les refus. Les élections présidentielles et législatives de 2002*, Paris, Presses de Sciences Po, 2003. ↗
3. PERRINEAU, Pascal et REYNIÉ, Dominique (dir.), *Le Dictionnaire du vote*, Paris, Presses Universitaires de France, 2001. ↗
4. PERRINEAU, Pascal, *Le Symptôme Le Pen*, Paris, Fayard, 1997. ↗
5. ROZÈS, Stéphane, « Aux origines de la crise politique », *Le Débat*, n° 134, mars-avril 2005, p. 4. ↗
6. ROZÈS, Stéphane, « La renationalisation du débat européen », *Le Débat*, n° 136, septembre-octobre 2005, p. 29. ↗
7. ROZÈS, Stéphane, « Comprendre la présidentielle », *Le Débat*, n° 141, septembre-octobre 2006, p. 54. ↗
8. VEDEL, Thierry, *Comment devient-on Président(e) de la République? Les stratégies des candidats*, Paris, Robert Laffont, 2007. ↗

L'opinion publique existe, influence, mais ne gouverne pas

Stéphane Rozès*

Pierre-Marie Vidal : Je vais tout de suite passer la parole à Stéphane Rozès afin de « planter le décor ». En tant que directeur du département Opinion de l'[institut CSA](#), vous vous occupez de tous les sondages politiques de l'institut. Vous en avez sans doute l'habitude, mais ce soir encore vous risquez d'essayer un certain nombre de critiques et je vous remercie de votre courage. Les sondeurs sont fréquemment accusés d'être les nouveaux maîtres de l'opinion. Un sondage paru la semaine dernière, dont je n'ai pu retrouver la source, affirme que les Français ne supportent plus les sondages. C'est une mauvaise nouvelle pour Stéphane.

Stéphane Rozès : C'est un sondage qui l'indique ?

Pierre-Marie Vidal : C'est cela oui. Selon ce sondage, les Français seraient fatigués de lire les sondages qui se succèdent. L'un de vos confrères a même décidé d'effectuer un sondage quotidien sur la présidentielle. Malgré tout, vous faites face ce soir encore et affirmez que l'opinion publique existe. Venant d'un sondeur, le contraire m'aurait étonné. Chose beaucoup plus originale, vous affirmez que, si l'opinion publique influence la démocratie, elle ne gouverne pas pour autant. Cette subtilité me rappelle une autre de vos formules : « Les enquêtes influencent, mais ne dictent pas. » Est-ce bien le cas ?

Stéphane Rozès : Ce soir est justement pour moi l'occasion de sortir la tête du guidon et de réfléchir, avec des amis et le public, sur la question qui est posée. Votre introduction dressait un tableau quelque peu misérabiliste de ma profession. Si ma vie professionnelle était aussi dure, je n'exercerais pas depuis vingt ans. Le débat de ce soir est l'occasion pour moi d'essayer de prendre un peu de hauteur par rapport à l'écume des jours et d'aller un peu plus au fond des problèmes. La référence que vous faites à ce sondage que je ne connaissais pas est tout à fait intéressante. Le rapport de notre pays à l'opinion, dont les sondages sont l'un des moyens d'expression, est quelque peu schizophrénique. La France est le pays qui publie le plus de sondages au monde. Dans le même temps, il existe une critique sociologique assez forte à l'égard des sondages, notamment dans le courant de pensée dit bourdivin. Pierre Bourdieu avait d'ailleurs écrit un article tout à fait intéressant intitulé « L'opinion publique n'existe pas¹ ». Deuxième élément de schizophrénie, dans la période actuelle : les Français disent avoir le sentiment que les médias et les sondeurs font l'élection ou qu'ils pèsent beaucoup sur elle. Cependant, les mêmes médias critiquent les enquêtes, qui sembleraient montrer une opinion variant d'une semaine sur l'autre, rendant plus compliquée l'analyse de ce qui se passe pendant cette présidentielle. J'aimerais que nous allions au fond de la discussion autour de la question : « Y a-t-il véritablement un pouvoir de l'opinion ? » Ma thèse est la suivante : en période électorale, l'opinion influence – particulièrement pour cette présidentielle –, mais je ne crois en aucun cas qu'elle gouverne.

L'opinion publique existe...

Pour un professionnel comme moi qui travaille sur l'opinion, une question légitime se pose : « Qu'est-ce que l'opinion publique ? » Je ramène

ici l'opinion publique à la politique, cette dernière étant entendue comme les affaires de la cité. La réponse n'est pas si simple.

Lorsque les pionniers des sondages, qui utilisaient cet outil venu des États-Unis, ont débattu avec Pierre Bourdieu, le premier élément était le suivant : historiquement, l'opinion s'est constituée avec l'âge de la démocratie. Par conséquent, si l'on croit à la démocratie, on croit à l'opinion, autour de l'idée que chaque individu a le droit d'avoir une opinion et qu'en politique, il n'y a pas d'aristocratie intellectuelle à juger. La majorité prévaut indépendamment de savoir si elle a raison ou tort. Néanmoins, en tant que professionnel travaillant à la fois sur des outils qualitatifs et quantitatifs, j'ai tenté de comprendre à partir de quoi les Français répondent lorsqu'on les interroge sur Ségolène Royal, la crise d'Airbus ou le fonctionnement de la démocratie. À partir de quoi des individus si différents en termes de sexe, d'âge, de profession, d'histoire, de milieu familial répondent-ils ? Finalement, je pourrais résumer cela très simplement. L'opinion que donne et qu'a un individu, un groupe social ou un peuple, la nation française, c'est la façon dont chacun se représente le bon équilibre entre le souhaitable et le possible. Lorsqu'ils sont interrogés sur des objets divers, on ne voit pas forcément dans les chiffres la cohérence immédiate de ce que pensent les Français. Il faut ensuite remonter à des constantes, des attitudes. Tel est le travail du sondeur ou du politologue, comme nos amis Pascal Perrineau ou Thierry Vedel, qui ensuite recensent, analysent, essaient de trouver des constantes. Toutefois, cette définition que je donne de l'opinion politique individuelle ou publique, qui serait la façon dont chacun se représente le bon équilibre entre le souhaitable et le possible, est évidemment une représentation idéologique, qui n'est pas indépendante des milieux sociaux des individus et de leur vision et de leur histoire.

Selon moi, si l'opinion, au travers des sondages, est si importante en France, ce n'est pas uniquement, comme l'ont dit à juste titre historiens et politologues, parce que les institutions de la V^e République, notamment l'élection du président au suffrage universel, ont construit une représentation politique limitant le poids des corps intermédiaires, les partis et les syndicats. Ce n'est pas seulement parce que la nation s'est construite au cours des siècles autour d'une représentation globale. C'est plus précisément parce que l'un des deux éléments de ma définition de l'opinion, la question du souhaitable, est décisive dans un pays comme le nôtre. En effet, les citoyens dans notre pays se représentent le souhaitable différemment des citoyens des autres pays. Ils ont le sentiment que lorsqu'ils se prononcent en matière d'opinion sur des choses politiques, ils ne le font pas à partir de leur singularité – je suis plombier, menuisier, professeur d'université ou jeune étudiant –, mais s'expriment en fonction d'un intérêt général. Le statut même de la question de l'opinion et de sa centralité dépend donc du rapport du citoyen à la politique. Nous savons bien que la notion même d'intérêt général prête à suspicion chez les observateurs et les analystes. Elle est considérée comme une illusion, une croyance. Mais pour le peuple français, il s'agit surtout d'une nécessité historique et anthropologique puisque la définition de l'identité française se fait toujours à partir de quelque chose qui dépasse les individus et la France.

22

L'opinion publique
existe, influence,
mais ne gouverne pas

Chez nous, l'État s'est en effet fait avant la nation et l'identité française s'est toujours construite à partir d'un pôle extérieur : le droit divin, la monarchie absolue, les Lumières, la République et, ces dernières années, l'Europe comme la France en grand, le prolongement de ce que l'on est.

La question du souhaitable est donc décisive. Ce besoin de l'individu français de se définir par rapport à quelque chose qui le dépasse est l'expression du fait qu'être Français ne se définit jamais par une préconstruction. C'est une construction qui se fait en regardant tous la même direction, tout en ayant besoin de se disputer sur cette même direction. En un mot, l'individualisme contemporain qui fait que chacun cherche son propre intérêt sur les marchés des biens, des services et des territoires rend d'autant plus nécessaire une représentation de l'intérêt général qui dépasse les individus. Le [Centre d'analyse stratégique](#) m'a demandé un article pour son rapport annuel². J'ai passé du temps à essayer d'indiquer que, selon moi, l'imaginaire politique de l'opinion est une nécessité pour l'individu contemporain, tiraillé par les contradictions entre une identité nationale qui se fait sur les finalités et une globalisation qui se construit par les moyens. En d'autres termes, je prends au sérieux l'opinion, les croyances, et ce que j'appelle « l'imaginaire politique », car c'est la seule façon de résoudre les contradictions du rapport entre l'individu français et le collectif. L'individu français intériorise lui-même ces contradictions entre ce qu'il fait comme consommateur, ce qu'il redoute comme salarié, qui fait qu'il a besoin de se construire une représentation de lui et des autres dans quelque chose qui le dépasse.

Je ne prendrai que deux exemples historiques pour montrer l'importance de l'opinion. Dans un récent [entretien](#), le grand romancier anglais William Boyd disait n'avoir jamais vu de pays comme la France, dans lequel les gens avaient besoin d'avoir une opinion sur tout : le bien, l'amour, les femmes, les hommes, les scandales politiques, la mondialisation. Selon lui, peu importe qu'il ait raison ou tort, il faut que le Français se dispute toujours et qu'il ait une opinion. Comme souvent, les romanciers et les étrangers voient des choses que nous ne voyons plus. Cette remarque fine me rappelle une très belle lettre de Karl Marx au philosophe allemand Ludwig Feuerbach. Karl Marx restait quelque temps à Paris. Il disait au philosophe qu'en observant les ouvriers parisiens, dont beaucoup étaient des immigrants allemands ou polonais, il avait toujours été frappé par la chose suivante : les ouvriers parisiens, au milieu du XIX^e siècle, fatigués par leur travail, s'animaient lors de réunions. Il disait, avec l'intelligence qui le caractérisait, qu'il comprenait, à leur façon de s'animer et de discuter entre eux, que la réunion politique et syndicale n'était qu'un prétexte. Selon lui, c'était le besoin de discuter qui les réunissait.

Voilà ce qui fait, selon moi, que le statut de l'opinion en France est sacralisé et qu'il y a suspicion à l'égard de ceux qui prétendent en rendre compte. Parce qu'en démocratie chacun a le droit d'avoir une opinion, qu'elle soit juste ou fautive, l'opinion lui est consubstantielle. Je dirais même qu'opiner, se disputer sur un même objet d'opinion est consubstantiel à notre identité politique et au rapport à la politique. Pour terminer sur le fait que l'opinion publique existe et que c'est même une nécessité dans notre anthropologie politique, je dirais qu'il peut y avoir

23

L'opinion publique
existe, influence,
mais ne gouverne pas

selon les moments concordance entre l'opinion publique et ce que la critique de l'opinion formelle appelle l'idéologie dominante, c'est-à-dire la vision qu'ont les catégories dominantes dans une société. Toutefois, dans certains cas, comme nous le voyons depuis 1994, l'opinion est manifestement en désaccord avec ceux qui semblent conduire le monde. Elle est mue par un anti-libéralisme idéologique. D'où le terme de « grève par procuration » de l'opinion que j'avais utilisé lorsque deux Français sur trois soutenaient le mouvement social de 1995 : l'opinion utilise un mouvement social au travers des sondages pour faire passer des messages aux gouvernants. L'individu a besoin d'avoir un rapport aux autres lui donnant l'impression de s'inscrire dans la logique globale de l'opinion, qu'il soit d'accord ou non avec elle. C'est pour lui une nécessité absolue.

influence...

Deuxième constat, l'opinion influence, mais au moment où le système démocratique doit faire « retour au pays », lors des rendez-vous entre gouvernés et futurs gouvernants.

Ces dernières années, l'exercice du pouvoir se fait dans un appareil d'État qui se retire des équilibres socio-économiques de la nation en raison du nouveau cours du capitalisme. En d'autres termes, les politiques étatiques ne gèrent plus les grandes politiques publiques en fonction du rapport entre l'offre et la demande sur le marché intérieur, mais les États sont à la recherche de la ressource rare patrimoniale dans le cadre de la globalisation économique. Les contradictions s'exacerbent donc entre, d'une part, les partis de gouvernement et leurs élus qui dépendent des demandes de leur électorat au sein de l'opinion pour se faire réélire et, d'autre part, des contraintes réelles, objectives – celles-ci consistant à trouver les outils pour répondre à une demande incessante de nouveaux droits par l'individu, tels que des droits économiques, sociaux et culturels. Par conséquent, les partis de gouvernement se sont autonomisés de leur base sociale. Sociologiquement, les grands partis de gouvernement ont peu à voir avec ce qu'est leur électorat. Pourquoi ? Parce que militants et dirigeants de ces partis de gouvernement ont dû intérioriser implicitement la contradiction que je viens d'évoquer entre les demandes exponentielles de la nation et de l'électorat et un appareil d'État qui se reconfigure différemment dans sa capacité à répondre ici et maintenant aux demandes sociales. Par conséquent, lorsque les institutions retrouvent les électorats, il est vrai que l'opinion, de gauche comme de droite, donne le « la » au travers des sondages, pour sélectionner celui qui devra porter les couleurs de leur parti lors des prochains rendez-vous, surtout pour une présidentielle, et particulièrement pour cette présidentielle 2007. L'opinion de droite a permis à Nicolas Sarkozy de prendre la tête de l'UMP. De même, en une année, l'opinion de gauche a permis à Ségolène Royal d'être la candidate du Parti socialiste. Le pays et l'opinion se sont donc emparés de cette présidentielle. L'opinion semble aux militants, observateurs et journalistes politiques qui suivent les états-majors au travers des sondages, être dessaisie de ce qui faisait la nécessaire démocratie interne aux partis, autour de l'idée suivante : l'opinion, au travers des sondages, déterminerait le choix des militants. Je crois que les choses sont beaucoup plus complexes. Si

24

L'opinion publique
existe, influence,
mais ne gouverne pas

l'on prend l'exemple de Ségolène Royal, je ne crois pas à cette thèse, qui ne correspond pas à mes données empiriques ni au calendrier. Le phénomène d'opinion précède engouement médiatique et soutiens politiques.

Néanmoins, le pays et l'opinion se sont emparés de cette présidentielle. C'est le premier sujet de conversation des Français lorsqu'on leur demande de quoi ils parlent. Pour la première fois, les jeunes sont plus nombreux que la moyenne à nous dire spontanément qu'ils parlent de politique. À l'institut CSA, nous calculons les indices d'abstention. Ils sont de 10 points inférieurs à ce qu'ils étaient à la même époque en 2002. La réalité de ce qui se passe sur la critique des sondages est la suivante : le pays remet tout à plat. C'est le pays qui s'est emparé de cette présidentielle et certains politiques, observateurs et journalistes ont du mal à comprendre et à accepter que le pays soit beaucoup plus rapide qu'eux. L'incarnation présidentielle, le spirituel va primer sur le contenu des dossiers, le temporel. Je pense que, jusqu'à la fin, le pays voudra se sentir libre, après avoir choisi à droite et à gauche une personne à mettre en avant, de choisir d'aller voir François Bayrou ou d'autres demain. Le pays et l'opinion se sont effectivement emparés, pour des raisons profondes que je n'ai pas le temps de développer, de ce qui se passe lors de cette présidentielle.

mais ne gouverne pas

L'opinion influence, mais ne gouverne pas. Je l'avais relaté dans un article sur les origines de la crise politique³ publié dans *Le Débat* il y a deux ans. Je suis un professionnel de l'opinion depuis quinze ans. L'essentiel de mes travaux est confidentiel et destiné aux gouvernants de droite comme de gauche, aussi bien l'Élysée que Matignon et les ministères. Lorsque je reçois des commandes, la part de la demande de l'opinion dans les décisions gouvernementales est essentiellement tactique et de communication. Il est naïf de confondre la visibilité de l'opinion et le fait de savoir si l'opinion gouverne. Penser que l'opinion gouverne et qu'il existe une démocratie d'opinion est une façon de se rassurer sur les raisons de la crise démocratique. Malheureusement, les choses sont beaucoup plus compliquées. Lorsque l'on nous demande de travailler, il y a plusieurs aspects, notamment dans nos travaux qualitatifs. On nous demande d'une part ce que demande le pays, et d'autre part quels sont les moyens qu'ont les gouvernants pour résoudre les problèmes. Dans les grandes décisions des gouvernants – les réformes lourdes –, la donnée d'opinion n'est qu'une donnée d'accompagnement. Les gouvernants ont d'autres types de réseaux de contraintes essentielles que l'opinion. Les données, nous les voyons dans les médias : les difficultés économiques et financières, l'insertion de la France dans un environnement international, etc. Certes, les sondages sont partout, les médias les utilisent. La communication aussi est partout. Mais je pense, comme j'avais essayé de l'expliquer dans un écrit il y a trois ou quatre ans, que plus la communication et la façon dont les médias utilisent les sondages d'opinion pour interpeller les politiques sont imposantes et visibles, plus on voit qu'il ne s'agit que d'une variable de justification et que l'opinion ne pèse pas sur les grandes décisions.

Selon moi, les difficultés de la démocratie sont liées à des causes structurelles, et les éléments de jeu entre les différentes formes de pouvoir et la

prévalence des logiques financières qui remettent en cause les compromis socio-économiques se donnent démocratiquement les États-nations. Il ne faut pas prendre l'expression pour la cause. En un mot, les logiques économiques et financières pèsent plus que les logiques d'opinion. Le CAC 40 et la signification de ses résultats en termes de logique objective pèsent plus que les baromètres de popularité. J'aurais aimé pour mon ego croire le contraire.

Pour conclure, je ne pense pas que l'opinion gouverne. Le terme de démocratie d'opinion est impropre. Il ne faut pas confondre la visibilité et l'effectivité des choses. Néanmoins, l'opinion publique existe, c'est une nécessité. On peut en donner une définition, elle influence de façon primordiale dans les moments électoraux, mais pour l'essentiel, la conduite des grandes affaires de la cité, je pense que son rôle est malheureusement relatif. Elle cède le pas devant les logiques économiques et financières. D'où le travail de justification et de communication à son égard.

Pierre-Marie Vidal : Pour illustrer votre propos, pouvez-vous nous donner un exemple de mission où un gouvernement demande à un institut de sondage de lui donner l'opinion à la veille d'une réforme ou d'une mesure gouvernementale ? Un exemple où l'on constate que l'opinion n'est qu'une variable d'accompagnement. N'oublions pas que lorsqu'on néglige trop la variable d'accompagnement, on la retrouve dans la rue.

Stéphane Rozès : Je ne peux parler que d'un cas ancien qui a été relaté dans un livre, *La Guerre de sept ans : histoire secrète du franc fort*⁴, écrit par deux journalistes de *Libération*. Je ne peux pas moi-même révéler des éléments d'actualité. J'ai travaillé sur la réforme du plan Juppé. Comme c'est souvent le cas pour les réformes importantes, le gouvernement m'a demandé, ainsi qu'à d'autres instituts peut-être, de rendre une grosse étude auprès des leaders d'opinion, puisque j'avais à l'époque, à Matignon, un baromètre « leaders d'opinion » mensuel. Je devais également réaliser une enquête auprès du grand public sur le rapport au dispositif prévu. Forcément, en amont, nous faisons un état des lieux sur le rapport des Français avec notre système social.

Pierre-Marie Vidal : C'est le plan Juppé qui a voulu réformer le système général des retraites.

Stéphane Rozès : Absolument. Je sais très bien ce que j'ai fait remonter aux gouvernants. Je sais sur quoi on m'a fait travailler. Ce qui est sorti n'était pas en phase avec les attentes du pays, ni exactement avec ce que l'on m'avait fait tester. Ces deux auteurs du service économique de *Libération* de l'époque racontent qu'il y a eu une discussion entre Jacques Chirac et Jean-Claude Trichet sur l'ampleur de la réforme à mener. Ce dernier, à l'époque gouverneur de la Banque de France, a indiqué au président de la République que ce plan serait très mal interprété par les milieux économiques et les partenaires financiers, notamment l'Allemagne, car nous étions à la veille de l'euro. Il était important de montrer la capacité du pays à respecter des critères de rigueur budgétaire. Je sais ce que j'ai fait remonter,

cela a été mentionné. Je sais très bien aussi ce qui m'échappait : la raison de l'arbitrage qui a été indiqué par ces deux auteurs. Je vous renvoie à leur ouvrage, *La Guerre de sept ans*. Voilà un exemple. Pour des raisons de confidentialité, c'est le seul que je puisse citer. La question de l'acceptation de la micro-réforme du plan Juppé, avec le principe de l'alignement des retraites du public sur le privé, n'était pas tant en cause. Néanmoins, cela se faisait dans un contexte politique particulier. Six mois après l'élection, les Français se demandaient où se trouvait le propos politique général. On rentre un peu plus dans les détails. Selon moi, ce qui a posé problème, contrairement à ce qui se disait à l'époque, n'était pas le contenu de la réforme elle-même mais le fait qu'elle ne s'inscrivait pas dans une logique politique appropriée au pays. Dans un pays comme le nôtre, la question des finalités politiques, qu'elle soit portée par l'Europe et le progrès à gauche ou le marché à droite, doit prévaloir sur la question de la gestion des contradictions. J'ai été un peu long. Mais faites-moi confiance. Les professionnels aiment dire qu'ils sont très importants et je suis en train de confesser avec modestie l'importance toute relative des sondeurs auprès des gouvernants. Nous ne pesons pas stratégiquement mais seulement tactiquement et comme variable d'ajustement communicationnel. La visibilité de l'opinion est inversement proportionnel à son poids.

Notes

* Directeur du département Opinion de l'institut CSA. Maître de conférences à Sciences Po Paris. ↗

1. Exposé fait à Noroit en janvier 1972 et paru dans *Les Temps modernes*, n° 318, janvier 1973. Repris dans BOURDIEU, Pierre, *Questions de sociologie*, Paris, Les Éditions de Minuit, 1984 ; 2002. ↗

2. « Fragmentations sociales et imaginaires politique », dans « La société française entre convergence et nouveaux clivages », Rapport annuel 2006 du Centre d'Analyse Stratégique. ↗

3. « Aux origines de la crise politique », art. cit. ↗

4. AESCHIMANN, Éric et RICHE, Pascal, *La Guerre de sept ans : histoire secrète du franc fort*, Paris, Calmann-Lévy, 1996. ↗

27

L'opinion publique existe, influence, mais ne gouverne pas

Les facteurs du vote

Pascal Perrineau*

Pierre-Marie Vidal : Je vais passer la parole à Pascal Perrineau, directeur du Centre de recherches politiques de Sciences Po, le CEVIPOF. Vous êtes spécialiste des comportements politiques et plus particulièrement des comportements électoraux. Vos travaux ont porté à de nombreuses reprises sur la sociologie électorale et l'interprétation des nouveaux clivages électoraux à l'œuvre dans les différents pays européens. Après l'intervention de Stéphane Rozès, je me tourne vers vous pour que vous nous exposiez ce qui, selon vous, constitue les facteurs du vote. Après avoir publié *Atlas électoral. Qui vote quoi, où, comment?*¹, on s'attend tous à ce que vous placiez tout cela dans l'optique de la présidentielle. Je vous ai déjà entendu dire que les Français reviennent à la politique depuis cinq ou sept ans. C'est quelque chose qui passionne à nouveau nos compatriotes, mais vous dites que les Français reviennent à la politique sur un mode assez négatif, pour en découdre. Est-ce le nouveau comportement électoral ou uniquement une partie de la motivation actuelle?

Pascal Perrineau : C'est l'un des éléments du nouveau comportement électoral. Il suffit de se souvenir de ce qui s'est passé il y a cinq ans : une extrême droite au premier tour à 19 %, un record d'abstention dans lequel il y avait une composante contestataire extrêmement vive, une extrême gauche à 10 %, des votes blancs et nuls qui représentaient presque un million d'électeurs, et un vote Chasse-Pêche-Nature-Traditions (CPNT), qui n'est pas à proprement parler un vote de gouvernement, qui représentait plus de 4 % des suffrages exprimés. Quand vous ajoutez tous ces chiffres, vous obtenez quasiment un électeur sur deux dans une protestation pure.

Les Français reviennent donc à la politique mais sur ce qu'un de nos amis et collègues sociologues, Jean-Louis Missika, appelle une « politisation négative² », une politisation pour en découdre, où l'on voit très bien ce que les Français rejettent, mais moins ce qu'ils inventent. On voit très bien ce qu'ils rejettent en 2002, lors du référendum de 2005 avec les 55 % de « non » à l'Europe, lors de la révolte des banlieues en 2005 où l'on devinait confusément ce que certains jeunes des banlieues pouvaient rejeter mais où l'on avait beaucoup de mal à savoir ce dont ce mouvement était porteur, lors du mouvement anti-CPE. On pourrait faire une litanie des symptômes de ce retour à la chose publique sur un mode contestataire.

Vous m'avez demandé de réfléchir aux facteurs du vote. À partir de ce que la science politique et la sociologie électorale savent après un siècle de travaux, on peut tenter d'éclairer l'alchimie du vote, de ce comportement qui va mener la plupart d'entre nous – certains vont rester chez eux, et c'est très légitime – aux urnes pour la présidentielle le 22 avril 2007, et qui nous fera y retourner quinze jours plus tard, et pour les législatives ensuite, puisque l'élection est en fait une élection à quatre tours.

Les facteurs du vote ont commencé à être étudiés à la fin du XIX^e siècle. Le vote au suffrage universel masculin date de 1848 en France. Il a été étendu aux femmes par une ordonnance du général De Gaulle en 1944, puis aux 18-21 ans par le président Giscard d'Estaing en 1974. Ce n'est qu'une trentaine d'années après le suffrage universel direct qu'on a com-

mencé à étudier le pourquoi de cet acte qu'est le vote, en particulier avec l'œuvre d'André Siegfried, *Tableau politique de la France de l'Ouest*³.

Le vote, une forme d'expression de l'opinion

Tout à l'heure, Stéphane Rozès disait à juste titre que l'opinion est un ressort essentiel de la démocratie, mais cette opinion a une multitude de visages. Il y a les sondages d'opinion, ce qu'on appelle l'opinion publique sondagière, qui nous dit de temps en temps ce que pensent les Français de certains sujets. Il y a celle des intellectuels, et l'on comprend que certains soient très froissés de l'apparition des sondages d'opinion, parce qu'ils sont délogés de la position d'interprètes officiels de l'opinion. L'intellectuel prophétique qui dit ce que pense la nation dans ses tréfonds, ce que pense la classe ouvrière, ce que pense le peuple est une figure très française. Il y a aussi bien d'autres manifestations de l'opinion : les mouvements sociaux, les manifestations de rue, les courriers des lecteurs et, bien sûr, le vote : le vote aux élections européennes, locales, régionales, présidentielles, législatives.

On distingue deux temps d'analyse du vote, pendant lesquels l'on met à chaque fois l'accent sur des facteurs différents du vote. Quand on a commencé à expliquer le vote – et la sociologie électorale française est à cet égard assez différente des autres sociologies électorales –, on l'a pensé comme étant l'expression de territoires porteurs de fortes caractéristiques sociales. Le vote a été pensé comme l'expression d'une sociologie. Au fond, on imagine qu'une personne vote comme elle est socialement, pense politiquement comme elle est socialement. Dites-moi quelles sont vos grandes caractéristiques sociales, je vous dirai comment vous votez. C'est un premier temps dont nous sommes en train de sortir parce que nous explorons les limites de cette explication par les territoires et par la sociologie du comportement électoral. On s'aperçoit de plus en plus que le vote est un comportement interactif où l'individu agit en quelque sorte comme un consommateur sur un marché politique, où il entre en interaction avec une question politique qui lui est posée dans une campagne électorale et réagit à des enjeux, à des images, à une campagne, à un contexte. Depuis une dizaine d'années en France (cela a commencé bien plus tôt dans les pays anglo-saxons), les politistes et politologues insistent beaucoup sur ces facteurs qui ne sont plus sociologiques, mais par lesquels l'on cherche à comprendre le comportement électoral comme réponse à une question posée, et non plus comme l'expression d'une condition sociale.

29

Les facteurs du vote

L'explication par les facteurs sociologiques

Commençons par le premier aspect des choses. L'œuvre d'André Siegfried⁴, publiée en 1913, qui se penche sur les élections en France à la fin du XIX^e siècle et au début du XX^e, est souvent considérée en France comme fondatrice de la sociologie électorale. Après avoir analysé les élections, l'auteur déduit qu'il ne s'agit pas d'un domaine d'incohérences et de fantaisies mais qu'elles obéissent à des lois et des logiques.

Quelles sont ces logiques ? À l'époque, c'est une France rurale, une société relativement immobile, très différente de la société de grande

mobilité urbaine que nous connaissons aujourd'hui. Le vote exprime alors un territoire, des terroirs, porteurs de caractéristiques morphologiques. Les zones d'habitat dispersé ne votent pas comme les zones d'habitat concentré. Quand on est dans des pays de bocage avec des fermes dispersées, la droite est chez elle. Le noble et le curé, traditionnellement de droite, sont chez eux. Ce peuple de paysans dispersés se retrouve dans ces autorités naturelles. En revanche, dans les villages, dans les petites villes, on est davantage dans un vote de gauche républicaine où le rôle essentiel est joué par l'instituteur et le secrétaire de mairie. Selon Siegfried, ces terroirs sont porteurs de morphologies, de caractéristiques sociales et religieuses différentes. Dans les villages, on s'éloigne de l'Église. Dans les zones d'habitat dispersé, le curé et l'Église sont le lien social essentiel. Celles-ci sont donc plus tournées vers les valeurs catholiques, plutôt en phase avec les valeurs de la droite traditionnelle et de ce que l'on appelait à l'époque le parti de l'ordre, contre le parti du mouvement. Au début, on considère donc que le vote est l'expression de climats sociaux, de cultures politiques enracinées dans des terroirs. Tout cela a encore une pertinence aujourd'hui. Quand vous allez en Vendée ou dans la Mayenne, dans cet Ouest intérieur sur lequel se penchait André Siegfried au début du xx^e siècle, la droite est encore souvent complètement chez elle. Au Puy du Fou, le terroir de Philippe de Villiers, être socialiste est un sacerdoce, sans parler même d'être communiste. La droite fait 90 % dans certains cantons et la gauche n'existe pas, sauf pour témoigner. Franchissez quelques centaines de kilomètres, dans le bassin minier du Nord-Pas-de-Calais ou dans le Limousin, pour garder une société plus rurale. Dans certains cantons de la Haute-Vienne, dans la Vienne, on trouve 80 % de votes de gauche. Et là, c'est être de droite qui est un sacerdoce. Même chose dans le Pas-de-Calais où, jusqu'à récemment, on était communiste ou socialiste de père en fils, même si les choses changent actuellement. Le seul exutoire, quand on était un électeur de droite intelligent, était de voter socialiste pour faire battre les communistes. Ce début d'explication du vote a toujours sa pertinence dans certaines sociétés.

À la fin de la guerre, lorsque commencent à apparaître les très grosses enquêtes électorales, les sociologues français continuent sur cette vague. C'est l'ère des variables dites lourdes : la catégorie socioprofessionnelle (à quel milieu social on appartient en fonction de sa profession), la tranche d'âge, le sexe, la catégorie religieuse (catholique ou non, pratiquant ou non). Ces variables lourdes nous ont permis de tenter d'expliquer le vote. En réalité, on n'en expliquait que 20 % à 30 %, alors que 70 % restait inexploré. Ces variables sont en train de perdre une partie de leurs vertus explicatives. Je voudrais rapidement en reprendre certaines.

– *La religion* : Il est vrai qu'aujourd'hui, plus on est catholique pratiquant, plus on va voter à droite, sans toutefois voter à l'extrême droite. Plus vous êtes éloigné du noyau dur des catholiques pratiquants, plus vous êtes catholique non pratiquant ou athée, plus la gauche va être chez elle. Mais il y a de moins en moins de catholiques pratiquants. Cette population commence donc à être ténue. La population aujourd'hui majoritaire est celle des catholiques non pratiquants ;

– *Le sexe* : On a dit pendant très longtemps que les femmes votent beau-

coup moins, mais cinquante ans après la mise en œuvre de leurs capacités électorales, elles usent de leur droit comme les hommes. Auparavant plus à droite, elles votent désormais autant à gauche que les hommes, même parfois un peu plus. Dans les grandes enquêtes que nous réalisons aujourd'hui, je suis allé voir si tout cela tenait la route. Comme nous faisons des enquêtes sur de très gros échantillons, nous pouvons aller dans le détail. À deux mois de l'élection présidentielle, les femmes s'abstiennent plus que les hommes et ce en dépit du genre de la candidate socialiste et de beaucoup de candidates dans l'espace de la gauche très féminisé (Marie-George Buffet, Arlette Laguiller, Dominique Voynet).

Pierre-Marie Vidal : 4 candidates sur 7⁵...

Pascal Perrineau : C'est très féminisé. On aurait pu penser que les femmes seraient mobilisées de façon phénoménale, mais ce n'est pas du tout le cas. Sont-elles plus à gauche qu'à droite comme on le disait depuis quelques années? À deux mois de l'élection, cela ne s'est pas vérifié du tout. Les femmes françaises sont aujourd'hui plus à droite qu'à gauche. Dans notre dernier baromètre, sensiblement plus de femmes s'appêtent à voter Nicolas Sarkozy que Ségolène Royal. Seule caractéristique qui perdure, nettement moins de femmes s'appêtent à voter pour Jean-Marie Le Pen que d'hommes. C'est une constante. Mais tout bouge sur les deux autres items que sont la participation et la tendance à gauche des femmes. Dans la dernière enquête, Nicolas Sarkozy devance Ségolène Royal de 6 points dans l'ensemble de la population féminine;

– *L'âge*: Les jeunes sont censés avoir un niveau de participation plus faible. Ils s'abstiennent plus. Lorsqu'ils votent, ils ne se positionnent pas clairement. Ils ont viré à gauche à un moment, puis se sont déportés plus à droite, en particulier avec Jacques Chirac en 1995. Aujourd'hui, ils semblent revenir davantage à gauche. Les jeunes avaient une autre caractéristique: le vote vert. Ceux qui se présentent comme le renouveau de la classe politique tenteraient les jeunes. Là encore, le bilan est mitigé à deux mois de l'élection présidentielle. L'abstention est nettement plus forte. Ne confondons pas le mouvement d'inscription et le vote. Aujourd'hui, les jeunes disent vouloir se rendre aux urnes dans des proportions moindres que toutes les autres tranches d'âge. Deuxième élément très surprenant, le vote vert est inexistant. Cela explique la faiblesse incroyable de Dominique Voynet dans les sondages. Si cela continue, on se dirige vers un record de faiblesse pour le vote vert en France.

Pierre-Marie Vidal : 2 %.

Pascal Perrineau : Bilan: des jeunes quasiment absents de cette problématique écologiste qu'ils ont pourtant beaucoup soutenue dans les années passées, le rapport gauche/droite à peu près équilibré, mais au sein des gauches un vote en faveur du candidat socialiste plus important chez les jeunes que dans les autres tranches d'âge;

– *Le vote de classe*: On nous a répété pendant des années que l'on vote comme on est socialement: les ouvriers votent à gauche, la bourgeoisie

à droite. Aujourd'hui, là aussi, le vote de classes s'étirole. Dans certaines enquêtes, on s'aperçoit même que les ouvriers votent un peu moins à gauche que les cadres supérieurs et professions libérales. Nous tenons ici quelque chose que l'on connaît dans toute l'Europe, que l'on pourrait appeler embourgeoisement ou « boboisation » de l'électorat de gauche. Aujourd'hui, ce n'est pas dans les milieux populaires qu'on vote le plus à gauche. À ce titre, les élections municipales de 2001 sont emblématiques: les victoires de la gauche dans des villes comme Paris, Lyon et Dijon montrent que celle-ci a gagné dans des villes qui ne sont pas populaires. Aujourd'hui, Ségolène Royal n'arrive pas à devancer Nicolas Sarkozy parmi les ouvriers et employés, deux catégories qui constituent les bastions de l'électorat populaire. Bien sûr, comme en 2002, une partie extrêmement importante de ces ouvriers et employés s'apprête à voter pour Jean-Marie Le Pen. Le vote qu'on a appelé ouvrier-lepéniste reste extrêmement présent dans le paysage, sachant qu'aujourd'hui le vote pour Le Pen est un vrai vote: 80 % des personnes qui disent voter Le Pen se disent sûres de le faire, même si on ne l'annonce qu'à 12-13 % dans les sondages. En revanche, 70 % des personnes qui disent voter pour François Bayrou disent également pouvoir changer d'avis. Pour l'instant, la détermination n'est pas la même.

Les infrastructures sociales qui donnaient sens au vote sont donc en train de bouger depuis quinze ans, peut-être même vingt ans. Le vieux système nous a rassurés durant des années. Il y aurait deux ensembles sociaux. D'un côté, les petits salariés autour de la classe ouvrière. De l'autre, les salariés aisés, les professions indépendantes autour de la droite. Le vote de classes serait quasi pur, avec 80 % de votes de gauche pour les couches populaires, 80 % de votes de droite pour les travailleurs indépendants et les paysans. Tout cela se renverse. La bipolarité sociale simple (droite contre gauche), la fameuse lutte des classes des marxistes, qui se retrouverait dans deux territoires simples (France de gauche contre France de droite) n'existe plus. C'était l'histoire électorale racontée aux enfants et aux plus grands dans les années soixante, soixante-dix et au début des années quatre-vingt. C'est de moins en moins vrai. Que se passe-t-il désormais?

Le vote, la réponse d'un consommateur sur le marché politique

Toutes les enquêtes sociologiques révèlent une rupture de la fidélité sociale, notamment une baisse du sentiment d'appartenance de classe, une rupture des familles politiques. En France, la première famille politique n'est plus la gauche ni la droite. Ce sont les personnes ne se réclamant ni de gauche ni de droite.

Il faut signaler un phénomène d'individualisation, comme l'a fait Stéphane Rozès. L'individu cherche de moins en moins ses indicateurs pour orienter son vote dans ses groupes d'appartenance. Il bricole davantage son vote par l'interaction entre l'individu qu'il est et les différents groupes auxquels il appartient, porteurs de normes politiques en contradiction les unes avec les autres. Il va répondre à la question électorale telle qu'elle lui est posée. Cela se traduit de manière claire, dans les enquêtes que nous faisons au CEVIPOF, par un choix de plus en plus flottant, de

plus en plus émancipé et individué. Nous demandons par exemple aux Français si leur choix est déjà fait pour la présidentielle qui aura lieu dans deux mois. 54 % des interrogés ont déjà fait leur choix. Cela signifie que 46 % des Français répondant aux enquêtes ne sont pas encore sûrs de leur choix et disent pouvoir changer d'avis, soit près d'un sur deux. C'est le cas de la majorité des électeurs de François Bayrou et d'Olivier Besancenot, et des deux tiers des électeurs de Philippe de Villiers. Dans certains électors, la situation est très différente : ceux de Jean-Marie Le Pen et de Marie-George Buffet par exemple sont très majoritairement sûrs de leur choix, même si les intentions de vote pour Le Pen sont quatre ou cinq fois plus élevées que pour Marie-George Buffet. Le pourcentage des électeurs sûrs de leur choix est également assez haut chez Nicolas Sarkozy : parmi les personnes disant vouloir voter pour lui, peu vont changer ; ça l'est un peu moins chez Ségolène Royal (38 % des électeurs potentiels disent pouvoir changer d'avis).

Étant donné ce flottement, on pose des questions de second choix. Il est intéressant de voir que certains seconds choix se font dans le camp d'en face. Lorsque l'on est un électeur de gauche, pourquoi pas voter Bayrou en second choix, ou même Sarkozy ? Un électeur de droite vous dira exactement la même chose dans l'autre sens. Ce second choix dans le camp d'en face touche 18 % de l'électorat d'Arlette Laguiller, alors que le vote extrême est réputé pour être dur, 16 % de celui de Besancenot, 19 % de celui de José Bové, 11 % de celui de Marie-George Buffet, 37 % de celui de Ségolène Royal, 33 % de celui de Dominique Voynet. Pour l'instant, la gauche est beaucoup plus touchée par ces seconds choix dans le camp d'en face. La droite l'est moins, sauf dans le cas de François Bayrou. On voit bien la concurrence qui s'est mise en place entre François Bayrou et Ségolène Royal. En revanche, le second choix ne touche que 11 % des électeurs de Sarkozy, 12 % de ceux de Philippe de Villiers, 16 % de ceux de Le Pen. Les électeurs de l'extrême droite ont davantage de seconds choix à gauche que ceux de la droite classique. Nos catégories doivent donc être profondément revisitées.

Enfin, les choix sont de plus en plus sceptiques, de moins en moins investis affectivement. Il y a quelques années, une de nos collègues britanniques, Pipa Norris, avait écrit un très beau livre, *Critical Citizens*⁶, dans lequel elle menait une observation de l'évolution de l'électorat dans tous les pays d'Europe, essentiellement occidentale. Sa conclusion : un citoyen plus du tout fidèle, de plus en plus critique et même cynique est en train de se mettre en place. En effet, une majorité des électeurs croit aujourd'hui que le résultat de l'élection de 2007 ne permettra pas d'améliorer les choses en France. Lucidité, cynisme, c'est à vous de répondre. Ces sceptiques sont très importants dans les électors de tous les petits partis, particulièrement ceux des extrêmes, mais ils ne sont pas pour autant négligeables dans les électors centraux. À peu près un électeur de Ségolène Royal sur deux est sceptique. Ils sont moins nombreux chez Nicolas Sarkozy, qui suscite plus d'attentes : seuls 34 % de ses électeurs estiment que son élection ne permettra pas d'améliorer les choses.

Je conclurai en disant qu'on a de plus en plus à faire à un vote délésté de ses bases sociales, culturelles et territoriales traditionnelles, qui peut

donc nous réserver des surprises énormes jusqu'au bout. Il faudra saluer le travail des sondeurs parce qu'il n'est pas aisé de saisir cet électorat flottant, sceptique, avec des seconds choix en complète contradiction apparente avec ses premiers choix. Le vote devient de plus en plus une réponse conjoncturelle à une question politique façonnée par la campagne autour d'enjeux et d'images. Cela est rendu possible par le fait que les individus s'émancipent de plus en plus de leur groupe d'appartenance, en politique comme ailleurs. La famille est touchée depuis des années par le butinage et par le divorce, par l'émancipation des fidélités traditionnelles. Les fidélités religieuses ont été touchées de la même manière. Par exemple, le catholique pratiquant ne veut plus que le pape lui dise s'il faut prendre la pilule ou non. On se sent de moins en moins appartenir à un groupe social. Pourquoi la politique aurait-elle été à l'abri de cette émancipation ? Depuis quinze ans, elle est touchée de plein fouet par le phénomène, que rien ne pourra inverser. Cela donne un espace à de nouveaux types de votes : votes stratégiques, votes d'enjeux, votes d'images où le métier politique retrouve toute sa noblesse. Le métier politique redevient un métier de conviction. L'électorat n'est plus captif, il faut aller le chercher. Il y a tout un travail de conviction et certains apparaissent meilleurs que d'autres sur la capacité à diriger le pays, la proximité par rapport aux gens, l'honnêteté, la capacité à répondre aux gros enjeux de l'heure, la capacité à représenter la France à l'étranger puisque cela reste au cœur de la fonction présidentielle de la V^e République, quelles que soient les évolutions. Tout le monde est parti sur la même ligne, la course s'est engagée. Le résultat sera connu le 6 mai. Il n'y aura pas d'élection au premier tour, c'est certain. D'ici là, il y aura un travail de conviction politique. C'est une vraie campagne et il y aura de moins en moins d'électorats captifs, même s'il en reste.

Notes

* Directeur du Centre de recherches politiques de Sciences Po Paris (CEVIPOF). Voir sa [page de présentation](#) sur le site du CEVIPOF. ↗

1. *Atlas électoral. Qui vote quoi, où, comment?*, op. cit. ↗

2. MISSIKA, Jean-Louis, « Les faux-semblants de la dépolitisation », *Le Débat*, n° 68, janvier-février 1992, p. 14-19. ↗

3. SIEGFRIED, André, *Tableau politique de la France de l'Ouest sous la III^e République*, Paris, Armand Colin, 1913. ↗

4. *Tableau politique de la France de l'Ouest sous la III^e République*, op. cit. ↗

5. Les trois autres candidats de gauche étant Olivier Besancenot, José Bové et Gérard Schivardi (nde). ↗

6. NORRIS, Pipa, *Critical Citizens. Global Support for Democratic Government*, Oxford, Oxford University Press, 1999. ↗

Débat avec Stéphane Rozès et Pascal Perrineau

Pierre-Marie Vidal : Merci beaucoup. Le public va nous dire s'il est de moins en moins couru de voter pour les candidats de son camp! Stéphane Rozès doit nous quitter d'ici une demi-heure, donc entamons le débat avec la salle autour des deux interventions qui viennent d'avoir lieu. Thierry Vedel nous parlera ensuite d'une autre façon de s'émanciper de son camp et de ses leaders politiques grâce aux nouvelles technologies et aux blogs.

Stéphane Rozès : J'en profite pour m'excuser auprès de nos amis parce que je dois rejoindre une autre discussion avec des Américains qui s'interrogent sur l'opinion en France, et donc partir plus tôt.

Public : Je suis très intéressé, comme tout le monde, par l'intervention de M. Perrineau sur tous les gens qui se cherchent. S'ils n'appartiennent plus à un camp, c'est peut-être aussi parce qu'ils en cherchent un. Appartiennent-ils à de nouveaux camps ou se cherchent-ils? Vous avez expliqué qu'ils étaient dans des appartenances contradictoires. L'autre question que je me pose est simplement le statut du type de réunion de ce soir dans le travail de recherche. Est-ce de la métaopinion ou du métamédia? Quelles sont les limites de ce type de travail?

Pierre-Marie Vidal : La limite est celle de cette discussion. Mais à vous la parole, Pascal!

Pascal Perrineau : Je ne sais pas quel est le statut de cette réunion. Je suis là en tant que chercheur, je travaille sur la question de l'acte électoral qui me passionne depuis plus de trente ans. Je suis payé sur des fonds publics puisque je suis

fonctionnaire de l'État. Je viens rendre compte de mon travail de recherche parce que parler de recherche uniquement aux chercheurs, on s'en lasse. De temps en temps, il n'est pas inutile que les chercheurs prennent un peu l'air et viennent parler de ce qu'ils ont pu comprendre de l'objet sur lequel ils travaillent. C'est uniquement de cela qu'il s'agit ce soir. Je ne suis pas en campagne électorale, je n'appelle à voter pour personne. J'ai mes choix en tant que citoyen mais je ne vous en ferai pas part parce que ça ne regarde que moi.

Ensuite, sur la question que vous posez, je force bien sûr le trait pour faire passer ce que j'ai à faire passer. Je ne dirai pas que les familles politiques sont complètement mortes. Cependant, les grandes familles politiques françaises n'ont jamais été aussi partisans qu'aux États-Unis. Les partis changent, ils sont très nombreux en France. On y a très peu adhéré. Même il y a longtemps, on y adhérerait très peu, mais on avait un sentiment d'appartenance à la gauche ou à la droite, ou encore des sympathies avérées vis-à-vis de tel ou tel parti. Tout cela perdure mais a de moins en moins de sens. Le clivage gauche/droite n'est plus pertinent pour comprendre les grands enjeux de la vie politique d'aujourd'hui. Il connaît une crise de sens. On ne peut pas le reprocher aux Français alors que la dernière consultation électorale sur le Traité constitutionnel européen a montré l'inanité de ce clivage gauche/droite sur le sujet. Les 55 % de « non » sont le fait des électeurs du FN, des électeurs souverainistes de de Villiers, de 50 % des électeurs socialistes, des électeurs communistes et des électeurs d'extrême gauche. On voit

bien que, sur l'Europe, le clivage n'est pas gauche/droite. D'ailleurs il ne l'a jamais été. Dès le traité de Rome, dont on fête le cinquante-naire, il y a eu une opposition des centres gauche et droit aux extrêmes. Ce n'est pas pour rien qu'au Parlement de Strasbourg, gauche modérée et droite modérée se sont mises d'accord pour alterner au pouvoir. Il y a des clivages qui montent. On voit bien qu'il existe, autour de l'Europe, de la mondialisation, de l'ouverture économique, politique et culturelle de nos sociétés, un clivage entre ceux qui parient sur une société ouverte et ceux qui pensent que la société ouverte a plus d'inconvénients que d'avantages. Ce clivage n'oppose pas la droite à la gauche. Il récupère des électeurs de gauche, qui sont aux côtés d'électeurs de droite, et disent qu'il faut recentrer nos politiques nationalement. Ce clivage ne cesse de prendre de l'importance et met à mal le clivage gauche/droite. Souvenez-vous de vos réunions d'amis, où vous vous opposiez à Nicolas Sarkozy ou à Ségolène Royal. N'oublions pas que les mêmes qui s'opposent là-dessus en un combat idéologique obscur étaient dans d'autres camps il y a quelques mois sur le Traité constitutionnel européen. Les socialistes du « non » traitaient les socialistes du « oui » de traîtres et vice-versa. Aujourd'hui, ils sont tous derrière « Ségolène ». Le clivage gauche/droite est donc mis en tension et c'est l'un des éléments qui libèrent les électeurs. Certains électeurs de gauche pensent avoir plus à voir avec quelqu'un de l'UMP ou de l'UDF qu'avec Olivier Besancenot ou un communiste. Indépendamment des fidèles – il y en aura toujours et c'est très

bien –, cela nous permet d'observer ces populations. La disparition de ce clivage gauche/droite a libéré toute une série d'électeurs qui sont en recherche et qui ne sont pas encore fixés. Pour qu'ils le soient, il faudrait que de nouveaux partis, une nouvelle coalition, apparaissent du côté de l'offre politique. Une coalition des européens contre les antieuropéens, par exemple, comme l'avait confusément tenté Jacques Delors, comme le tente peut-être François Bayrou d'une certaine manière. Il aura sans doute du mal, parce que pour les législatives qui suivront la présidentielle, les députés UDF sont élus avec les voix de l'UMP, sauf peut-être deux ou trois. Il est facile de dire qu'on veut sortir du système gauche/droite, mais lorsque le système de la V^e République va entièrement dans ce sens, ce n'est pas chose aisée.

Comme il n'y a pas d'offre politique pour répondre à ces nouveaux clivages, les électeurs sont un peu en déshérence. C'est ce qu'on cherche à observer à l'aide d'enquêtes les plus fines possibles, afin de trouver les logiques de la recherche. Quelle est cette logique ? Y a-t-il des logiques sociales, culturelles, d'images derrière cela ? S'est-il passé quelque chose dans la perception de la candidate socialiste ? Y a-t-il des questions d'enjeux ? Rassurez-vous, nous ne mettons pas tout cela en équation, nous en éclairons une partie. Nous essayons d'aller dans l'ombre et de travailler, parce que c'est notre travail de chercheur d'essayer de trouver quelles sont les logiques qui sont à l'œuvre.

Stéphane Rozès : Le statut de cette réunion est sans doute celui de la tribune, parce qu'à la tribune

nous nous connaissons, même si nous ne nous voyons qu'épisodiquement et que nous travaillons chacun dans notre coin. Nos deux amis sont des chercheurs-enseignants, payés par la République, pour faire avancer la compréhension des choses. Moi je suis un professionnel, je travaille pour des clients différents. Nous travaillons en ce moment pour neuf candidats possibles et sans doute sept effectifs à la présidentielle. C'est donc l'occasion pour nous de confronter un certain nombre de choses. Cette confrontation a la spécificité de se faire autour d'une question et, non pas de dénoncer ni de faire la morale, ce qui occupe l'essentiel des médias et des commentaires, mais d'expliquer.

Je trouve par exemple que la critique des médias et des sondages est nécessaire. Mais qui essaie de dire ce qui se passe dans la société sur le fond ? Ce qui marche aujourd'hui, c'est la dénonciation des journalistes à l'égard des politiques et des sondages, des politiques à l'égard des journalistes. Qui a vocation dans cette société à dire, non ce qui dysfonctionne, mais les raisons de ce dysfonctionnement ? Qui est en mesure de dire les contradictions qui traversent cette salle et chaque individu ? Pourquoi les individus ont-ils l'impression qu'ils sont heureux personnellement mais que les autres ne le sont pas ? Que ce monde est une catastrophe, alors que nous sommes parmi les pays européens celui qui fait le plus d'enfants ? Ce pays attend beaucoup de cette présidentielle, mais en même temps, il est mécontent de la campagne. Nous avons donc la chance que le débat porte sur ce qui se passe et sa compréhension. J'ai pu profi-

ter en avant-première des travaux de Pascal Perrineau, et j'ai appris beaucoup de choses, des précisions que nous n'avons pas lorsque nous travaillons jour après jour sur les données. Dans le commentaire de ce qui se passe, non seulement il n'y a pas de désaccord entre nous, mais j'apprends des choses. Là où nous pouvons diverger ne porte pas sur ce que nous disent les données empiriques, mais sur l'interprétation de l'événement dès que nous nous en éloignons. Je voudrais ici indiquer des éléments pour lesquels mon angle est quelque peu différent.

Sur la question du clivage gauche/droite, beaucoup nous disent ne pas comprendre comment la gauche peut être très faible au premier tour, alors que Ségolène Royal, selon les sondages, semble faire jeu égal ou être devant au second tour. Pascal Perrineau l'a dit : les Français savent que gauche et droite ne leur permettent plus de comprendre la vie politique. Cependant, pour les individus, il y a bien des valeurs de gauche et de droite. La gauche représente l'égalité, la solidarité, la redistribution. La droite représente le travail, le mérite, la responsabilité. Toutefois, lorsqu'on prend les indicateurs traditionnels de la vie politique, même si des sondages n'ont pas été faits, on demande majoritairement le retour de l'État en matière économique à droite. Le clivage gauche/droite ne se fait donc plus sur la question du souhaitable, mais sur celle du possible. Les catégories populaires, par exemple, demandent le retour de l'État et la sécurisation économique et sociale, mais comme la gauche tarde à dire en quoi le souhaitable est possible, les mêmes qui peuvent aller à

droite au premier tour et retrouver Ségolène Royal au second tour se disent que ce que dit Nicolas Sarkozy est une promesse beaucoup plus immédiate. Et que dit Nicolas Sarkozy ? Il dit qu'il faut distinguer le méritant de celui qui ne l'est pas. Pour l'ouvrier, c'est un scandale que les chômeurs continuent à toucher des indemnités au bout de deux ou trois essais. Cela traverse également les SDF. Nous avons récemment fait une étude auprès d'eux : les individus les plus insécurisés économiquement et socialement se rassurent moralement en se disant qu'ils sont du bon côté de la barricade et que le problème vient du voisin. C'est ainsi que s'expliquent les contradictions apparentes, pour des gens pour qui la politique se résumerait aux questions sociales, à aller vers des candidats qui objectivement semblent être pour des politiques économiques et sociales qui remettent en cause des protections, des droits, et qui néanmoins ont comme ressort essentiel des éléments de psychologie.

Je voudrais également insister sur ce qui est, selon moi, la singularité de cette élection. C'est qu'elle ne va pas se faire sur ce qu'on voit habituellement à toutes les élections, les éléments de contenu économique et social, mais d'abord sur la question de l'incarnation des valeurs, ce que j'appelle la dimension spirituelle. Selon moi, la présidentielle a commencé à partir du débat référendaire, parce que le pays a détourné un texte sur le meilleur compromis possible venant de l'extérieur. À partir de ce moment, les gens se sont disputés dans leurs familles sur le souhaitable en un phénomène de politisation. Ce vote n'a en aucun

cas été politique, mais uniquement social. Ce n'est pas du tout ce qui a été dit dans les médias. Personne n'arrive en Vendée chez Philippe de Villiers en politique. Pourtant, la Vendée a voté « oui », parce que Philippe de Villiers est un très bon président en Vendée, qui a animé un réseau de PME-PMI permettant aux Vendéens de se projeter dans leur devenir social. En un mot, ceux qui pouvaient se projeter dans leur devenir social ont voté « oui » car ils ont vu dans l'Europe à 25 le prolongement de l'Europe des 15 et de notre modèle. Ceux qui ne pouvaient pas y ont vu un pied de la globalisation chez nous, au travers de la [directive Bolkestein](#). Telle est la seule grille de lecture du vote du 29 mai. Par contre, à partir de là, le pays s'approprie le débat. Par exemple, lorsque l'on fait un sondage sur l'[affaire Clearstream](#), dont tous les médias ont parlé pendant trois semaines, on pose une question aux Français pour *Le Parisien* : « Est-ce une affaire grave ? », « Le Premier ministre doit-il démissionner ? ». Les Français répondent « non » aux deux questions. Le pays veut ainsi dire qu'il s'est emparé des questions de fond, et qu'on ne va pas l'amuser avec des affaires de pieds-nickelés.

La politisation du pays commence donc au moment du débat référendaire, dont la question est : qui sommes-nous, où allons-nous ? Quelles sont les finalités ? L'Europe n'est plus le prolongement de ce que nous sommes, donc nous sommes obligés de redéfinir notre identité. François Bayrou est le premier à avoir dit que cette campagne ne se ferait pas sur des programmes mais sur l'incarnation. Chez nous, la politique est une religion laïcisée qui articule les fins et les

moyens. Nous ne sommes pas seulement une démocratie. Cela vient de raisons historiques très profondes. L'apparent bouleversement de tous les indicateurs, qu'a décrit Pascal Perrineau, est très lié à ce que j'appelle la dimension spirituelle, l'incarnation des valeurs. Où est le pouvoir, qui va le porter, quelle est la cohérence entre les personnes, les valeurs et le projet ? Ce qui explique l'inexistence des petits candidats, surtout à gauche, c'est qu'ils ne se définissent pas du tout sur le spirituel, mais sur la question des contenus alternatifs. J'irais encore plus loin que Pascal Perrineau sur l'enjeu du moment. Sur la disparition des tendances lourdes à moyen-long terme, Pascal Perrineau nous a très bien dit ce qui se passait. Il faut ajouter pour cette élection présidentielle une dimension particulière : avant que les identités individuelles et collectives se forment, dans la dispute et l'antagonisme, encore faut-il savoir où sont les lieux de pouvoir. Si cette interrogation se pose aujourd'hui, c'est parce que toute la société était sur pilote automatique ces dernières années. La gauche a toujours cru au progrès : cette idée est en crise car on veut le progrès économique et technologique comme consommateur, et en même temps en achetant des produits étrangers, on a le sentiment qu'on fait du mal à nos salariés. La droite est passée en quelques décennies de la croyance catholique au marché providentiel : ce pilote automatique ne marche plus depuis dix ans. La majorité des Français ne croit plus, momentanément, que l'Europe à 25 soit l'avenir sur lequel projeter le souhaitable. Du coup, le pays renationalise, avec une pression très dure sur les poli-

tiques, le soin de porter le contrat et le souhaitable. Il faut donc des personnalités singulièrement singulières et courageuses comme Nicolas Sarkozy, Ségolène Royal et François Bayrou pour prétendre réconcilier le pouvoir et la volonté politique.

Public : Ce n'est pas la première fois qu'une femme se présente à cette fonction, mais c'est la première fois qu'une femme a des chances de se retrouver en bonne position. Est-ce nouveau ? Les Français sont-ils prêts pour ça ? Il existe beaucoup de statistiques officielles de type baromètre ou autre. Cela fait-il concurrence aux sondages ?

Pascal Perrineau : En effet, ce n'est pas la première fois qu'une femme est candidate, mais c'est la première fois qu'une femme joue un premier rôle dans la pièce présidentielle. Lorsque l'on regarde les enquêtes, il n'y a pas d'hostilité de principe, ou seulement de façon résiduelle, dans l'électorat à la présence d'une femme prétendant aux fonctions présidentielles de l'Élysée. À cet égard, la société française a considérablement évolué par rapport aux positions des années cinquante et soixante. C'est ce que nous appelons un mouvement de libéralisme culturel, qu'on sent bien sûr sur d'autres terrains et qui a profondément changé la donne, comme par exemple la perception que les Français ont des comportements minoritaires, de l'autre sexe, qui pendant longtemps a été exclu des responsabilités. Des enquêtes sur la parité ont révélé que le thème fait l'objet d'un fort soutien de la part des hommes et des femmes. Il n'y a pas de problème à ce niveau-là.

En revanche, cela veut-il dire que le sexe va devenir un élément fort de l'orientation du comportement électoral ? La réponse me semble être « non ». Les Français et Françaises votent en se basant sur des éléments différents du genre. Beaucoup de Françaises semblent considérer que leurs intérêts en tant que genre peuvent aussi bien, sinon mieux, être défendus par un homme que par une femme. Nous ne voyons pas pour l'instant, dans la perspective du premier tour, d'impact sensible du genre sur le vote. Les femmes ne se retrouvent pas plus en Ségolène Royal que dans d'autres candidats, voire un peu moins. Cela semble être un peu différent chez les jeunes femmes de moins de 30 ans, sur lesquelles on observe un petit effet. Toutefois, cet effet ne s'observe pas chez les autres, alors que les femmes de plus de 50 ans sont plus nombreuses car la population vieillit.

Stéphane Rozès : Si je puis me permettre, c'est là où l'on a besoin de se voir davantage entre nous. Pour la question des jeunes, la grande force de Nicolas Sarkozy est d'être dynamique et de ne jamais dire, contrairement à d'autres pendant longtemps, que les marchés financiers ou Bruxelles l'empêchent de faire quoi que ce soit. Sa grande force réside dans l'implicite de ce qu'il dit : dans la société telle qu'elle est, il faut juger chacun en fonction de ce qu'il est et de ses mérites. Or, depuis les événements de banlieue, il y a une difficulté de Nicolas Sarkozy auprès des jeunes, mais pas auprès des catégories populaires, qui ont apprécié ce qu'il a fait. Pourquoi ? Il faut se pencher sur le rapport des jeunes à

la société. Dans nos études qualitatives, les jeunes expliquent qu'ils n'ont pas la place qu'ils méritent dans la société, d'autant qu'ils ont accumulé un très haut niveau. Ils l'interprètent de façon générationnelle. Selon eux, la génération de leurs parents ne leur a pas laissé une société en état de marche leur permettant de se projeter. Les soixante-huitards avaient au moins leur avenir pour eux au plan économique et social. Par conséquent, lorsque l'on fait des sondages auprès des jeunes, après les événements des banlieues, ils disent que ceux qui ont brûlé les voitures sont un peu inconséquents, car les jeunes demandent à rentrer dans la société et que ceux-là les mettent à l'écart. Sur la question de la responsabilité de ce qui s'est passé, en revanche, les gens de gauche accusent la crise économique et sociale des ghettos ; les gens de droite, les parents qui ne transmettent plus les valeurs ; les jeunes, les termes de Sarkozy. Les jeunes estiment en effet que ces propos ne laissent pas à la génération de leurs parents la possibilité de distinguer la racaille de celui qui ne l'est pas. Les jeunes sont obligés de faire leur identité individuelle et collective dans leur mode de consommation culturelle et vestimentaire parce qu'ils ne sont pas dans le milieu du travail. Ils doivent se construire des codes, des goûts musicaux, des goûts vestimentaires qui leur permettent de se développer dans une société qui ne semble pas leur ouvrir facilement ses portes.

Public : Lorsqu'il s'agit d'un choix stratégique, il me semble que tout cela n'est pas suffisant, si ce n'est pour expliquer cette incertitude de l'opinion flottante. Un choix stra-

tégique ne se construit pas de cette façon. De même que l'Europe a représenté un moment ce sur quoi on allait se projeter et construire, il me semble qu'une part de la jeunesse peut également penser se construire sur les cinq ans à venir. C'est là que le programme entre en jeu. Il existe des propositions qui sont désespérantes lorsque l'on commence à les examiner. On se rend compte que rien ne permet, pour le moment, de faire ce choix stratégique. Plus on va s'approcher de l'échéance, plus on va avoir du mal à trouver un point d'accroche. Il y a un véritable enchevêtrement de choix au jour le jour. Les médias ont là de quoi se rattraper dans leur compréhension, c'est peut-être plus facile pour eux.

Stéphane Rozès : Pascal Perrineau a expliqué qu'il demandait aux personnes si leur choix était fait. À la sortie des bureaux de vote, nous demandons comment les personnes font leur choix. Selon les élections, entre 15 % et 18 % des personnes disent faire leur choix le jour même, auxquels il faut rajouter entre 20 et 25 % qui disent le faire dans les derniers jours. Cela ne signifie pas que les gens dorment pendant la campagne. Ils se sont construit une vision des candidats et, dans leur for intérieur, la contradiction dont je parlais et qui est à la source de l'opinion que l'on a : la question du compromis entre le souhaitable et le possible. Pour moi, il y a dans cette présidentielle un *prima* de la spiritualité sur la temporalité, de l'image et de l'incarnation des valeurs sur la question du contenu. Avant de se disputer sur les contenus, il faut un lieu de pouvoir, quelqu'un pour l'incarner et assumer le souhaita-

ble. Mais surtout, il faut refaire le contrat, non seulement sur sa substance, mais sur sa géographie. Cela est nécessaire pour résoudre la contradiction entre notre façon d'être français et la globalisation qui se fait. Cela s'explique également par le fait que les Français ne pensent pas une seconde qu'il va être possible de répondre aux problèmes économiques et sociaux. Par conséquent, lorsqu'une candidate semble ressortir un inventaire qui date de 1981, elle affecte sa dimension d'incarnation des valeurs de spiritualité parce qu'elle est plombée par la question de la temporalité.

Je pense donc que les Français ne veulent plus entendre n'importe quoi. Nous le voyons dans nos études, même quand nous travaillons sur la gauche de la gauche, les secteurs dits radicaux. Les Français ne se demandent pas seulement s'ils peuvent faire confiance aux politiques, mais ce qui se joue pour les années à venir. Il y aura un arbitrage à ce niveau jusqu'à la fin. Jusque-là, la force de Ségolène Royal ne réside pas dans sa compétence mais dans les valeurs qu'elle incarne. Au contraire, la force de Nicolas Sarkozy ne réside pas dans les valeurs mais dans sa capacité à résoudre des problèmes compliqués en étant compétent. Aujourd'hui, la force de François Bayrou est de proposer aux personnes de se rassembler au-delà des clivages droite/gauche. C'est dans cette dimension imaginaire qu'on a effectivement des mouvements brusques. Les choses vont bouger jusqu'à la fin, non seulement sur les appréciations que l'on se fait des uns et des autres, mais aussi sur ce qui devra primer, selon nous. Est-ce que ce

sera d'avoir à l'Élysée quelqu'un qui nous représente bien et qui se basera sur ce que font les gens à Matignon, plutôt dans le style de Ségolène Royal ? Préférera-t-on des gens qui, à Matignon, sont des techniciens, des compétents, plutôt dans le style de Nicolas Sarkozy, ou plutôt quelqu'un qui veut faire bouger le système de l'intérieur comme François Bayrou ? Reste l'option extrême droite, qui ne consiste pas à faire bouger le système de l'intérieur, mais à dire que l'on est mécontent de tout cela.

Pierre-Marie Vidal : Merci Stéphane. Pour la dernière partie de ce colloque, je vais passer la parole à Thierry Vedel, spécialiste de l'usage d'Internet en matière de démocratie électronique. À ce titre, il coanime le groupe de travail Démocratie électronique au CNRS, le DEL. Vous allez nous parler de ce qui fait débat depuis longtemps. J'ai suivi plusieurs élections pendant lesquelles on m'a annoncé la prise de pouvoir d'Internet dans le débat politique. Les choses se font plus progressivement qu'elles n'avaient été annoncées, sauf avec l'émergence des blogs. On se demande si cette fois est la bonne et si la présidentielle de 2007 ne sera pas celle qui inaugurerait un nouveau mode d'expression politique et de démocratie participative par l'usage des nouvelles technologies. Vous allez nous dire comment vous pressentez les choses.

Vendredi 30 mars 2007

Va-t-on vers une démocratie participative ?

Ouverture

Loïc Blondiaux

La fin de l'idée de représentation ?

Dominique Schnapper

Les transformations de la démocratie radicale

Philippe Raynaud

**Démocratie participative, démocratie de proximité,
démocratie d'opinion**

Yves Sintomer

Débat

Modérateur : Loïc Blondiaux

Ouverture

Loïc Blondiaux*

Bonsoir. Je propose que nous commençons le débat. La règle du jeu veut apparemment que nous intervenions tous les quatre les uns après les autres. La durée de l'intervention n'excédera pas, pour chacun, vingt minutes, une demi-heure tout au plus. La discussion s'ouvrira ensuite.

L'ordre des interventions est le suivant : j'interviendrai le premier, pour présenter et cadrer la discussion dans un exposé introductif relativement court. Je donnerai ensuite la parole à M^{me} Dominique Schnapper, qui est directrice d'études à l'École des hautes études en sciences sociales (EHESS). Elle abordera la question de la représentation, le titre de sa communication étant « La fin de l'idée de représentation ». Je donnerai ensuite à la parole à Philippe Raynaud, professeur de science politique à l'université de Paris II – Panthéon-Assas. Il parlera des transformations de la démocratie radicale. Yves Sintomer, professeur de sociologie politique à l'université de Paris VIII, interviendra enfin sur les notions de démocratie participative, de démocratie de proximité et de démocratie d'opinion.

Je voudrais commencer par essayer de poser un certain nombre de questions, et d'introduire ce sujet à la fois très actuel et très flou, celui de la démocratie participative. Je voudrais me baser pour cela sur un débat d'actualité, qui a émergé au cours de la récente campagne présidentielle et qui me semble assez symptomatique de l'état de la réflexion sur cette notion en France. J'essaierai ensuite, dans un premier temps, de préciser de quoi nous parlons quand il est question de démocratie participative et de définir cette notion d'une manière suffisamment souple pour que l'on puisse y introduire des versions et des questionnements différents. Je tenterai, dans un deuxième temps, d'évaluer ce qui est en jeu derrière ce concept de démocratie participative. Je m'attarderai sur les raisons pour lesquelles il faut s'y intéresser et les raisons pour lesquelles certains pensent que cette notion est importante. Si je n'ai pas trop dépassé le temps qui m'est imparti, je tenterai enfin de répondre à la question à laquelle il nous est demandé collectivement de répondre ce soir : « Va-t-on vers une démocratie participative ? »

44

Ouverture

La démocratie participative, une notion floue

Je voudrais d'abord revenir sur ce débat d'actualité, occasionné par la proposition formulée par l'une des candidates à l'élection présidentielle en la personne de Ségolène Royal, de mettre en place des jurys de citoyens. La proposition de M^{me} Royal a fait couler beaucoup d'encre à l'automne dernier. Cette controverse, que l'on peut juger assez consternante de l'extérieur, me semble révéler deux traits de la réflexion sur la démocratie participative en France.

Le premier de ces traits est une grande méconnaissance de ce qui renvoie à l'expérience de la démocratie participative à travers le monde. Nous avons vu surgir des amalgames historiques et des confusions absolument extraordinaires. Cette proposition a été comparée aux tribunaux populaires, aux soviets, etc. Il y a eu tout un florilège de rappels historiques qui me semblaient pour le moins relativement malvenus. La démocratie participative existe depuis une vingtaine d'années dans différents pays. Or il a été très peu question de l'expérience québécoise et de l'expérience danoise. Rappelons que c'est au Danemark qu'a été inventée l'une des figures prin-

cipales de la participation : la [conférence de consensus](#). L'expérience latino-américaine, au travers du budget participatif brésilien, n'a pas non plus été mentionnée. Nous nous sommes enfin aperçus que des notions qui n'ont, à mon avis, rien à voir entre elles ont été confondues. Le concept de démocratie d'opinion a ainsi constamment interféré avec celui de démocratie participative. L'auteure de la proposition des jurys populaires a, par ailleurs, été stigmatisée pour populisme. Certaines distinctions devraient en tout état de cause être faites pour mieux définir la proposition avancée. À la décharge des commentateurs, il est vrai que les propositions n'étaient pas très précises. Il était difficile de savoir véritablement ce que Ségolène Royal entendait par l'expression « jurys de citoyens ».

Le deuxième point sur lequel je voudrais particulièrement insister est qu'il y a une grande méconnaissance de cette notion et une grande réticence à en parler. Tout de suite nous avons vu surgir des critiques vraiment contradictoires, qui, pour les unes, dénonçaient le simulacre, la démagogie, la rhétorique participative et qui, pour les autres, annonçaient la mise en danger de la représentation elle-même. Ces critiques prédisaient la substitution du peuple au représentant et la disparition pure et simple de la démocratie représentative. Or il faudrait savoir : soit nous parlons de quelque chose d'insignifiant, d'un simple miroir aux alouettes, soit nous parlons de quelque chose de beaucoup plus important, qui pourrait risquer à terme de bouleverser nos équilibres institutionnels. Une deuxième remarque doit être formulée sur ces résistances et ces critiques très virulentes qui ont émergé sous la plume d'un certain nombre de journalistes, d'experts, d'intellectuels, mais aussi d'acteurs politiques. Nous avons vu ressurgir une critique frontale du droit du peuple à s'intéresser aux affaires publiques, une critique qui semblait refoulée et n'avait pas été formulée de façon aussi vigoureuse depuis très longtemps. Elle renvoie à ce que Jacques Rancière appelle, dans son dernier ouvrage, « la haine de la démocratie¹ », qui n'est rien d'autre que le procès fait au peuple dès lors que l'on envisage de le faire participer de plain-pied à la décision. Le dernier trait qui me semble caractériser cette critique réside dans son éloge *a contrario* d'une conception de la représentation qui ne semble pas avoir bougé depuis Siéyès et selon laquelle l'élu seul peut parler au nom de la nation. Mieux, elle revendique une forme d'héroïsme politique dans laquelle l'élu est légitime à gouverner par dessus l'opinion. L'image qui est véhiculée par cette mythologie politique est celle d'un élu capable de trancher, de transcender l'opinion, voire de s'imposer à un public hostile. Cette figure de la représentation-incarnation me semble difficilement compatible avec la vision du processus de représentation et de décision qui s'élabore au travers des expériences de démocratie participative, des éléments sur lesquels Dominique Schnapper reviendra peut-être. Voilà pour ce préambule qui me semble relativement révélateur.

De quoi parle-t-on quand on de démocratie participative ?

Dans un premier temps, et très rapidement, je vais tenter de poser la question suivante : de quoi parle-t-on au juste ? Je vais essayer de focaliser et de préciser la discussion afin de ne pas englober sous ce vocable de trop

nombreuses dimensions des transformations des démocraties contemporaines. La notion de démocratie représentative renvoie historiquement aux années soixante et aux États-Unis de la contestation. Il s'agit donc d'une invention relativement récente. Les premiers théoriciens de la démocratie participative sont anglo-saxons et produisent leurs premières analyses dans les années soixante-dix. Deux auteurs, en particulier, peuvent être cités : Carol Pateman et C. B. MacPherson². Ils font reposer leur analyse de la nécessité d'une démocratie participative sur une critique de ce que Benjamin Barber appelle « une conception minimaliste de la démocratie représentative », dans laquelle les citoyens sont mis à distance de la décision et de la discussion des affaires politiques, laquelle se serait imposée largement dans les pays occidentaux. Vers le milieu des années quatre-vingt, cette notion de démocratie participative a été un peu éclipsée dans la théorie politique par un autre concept qu'il me semble intéressant d'analyser, celui de démocratie délibérative. Dans le monde anglo-saxon, cette notion a contribué à structurer tout [un débat autour, notamment, des pensées de Jürgen Habermas et de John Rawls](#). Ce débat a trait à la question de la légitimité de la décision dans les démocraties modernes et à l'idée selon laquelle la légitimité d'une décision doit reposer, au-delà de l'élection, sur l'existence d'une délibération préalable. Dans l'idéal, l'ensemble de ceux que la décision concerne doit avoir participé à la discussion.

Ce renouveau de la philosophie politique a coïncidé dans plusieurs pays occidentaux avec la mise en place, au cours de ces vingt dernières années, de procédures visant à associer indirectement les citoyens au processus de prise de décision. Il convient de faire plusieurs remarques quant à ces dispositifs. Nombre d'entre eux sont octroyés et viennent du haut : ils se présentent comme une offre institutionnelle de participation. Il s'agit de quelque chose de relativement nouveau par rapport aux revendications de contre-pouvoirs qui émergeaient dans les années soixante du bas, de la part d'associations et de citoyens mobilisés pour tenter de se faire entendre. Il est évident qu'il existe encore des revendications de cet ordre. Il me semble cependant qu'elles sont beaucoup plus vivaces dans les sociétés latino-américaines qu'elles ne le sont en France par exemple. Une deuxième caractéristique que nous pouvons relever est que ces dispositifs sont pensés, non pas comme des substituts à la représentation ou comme des substituts au monopole du pouvoir de décision des représentants – qui n'est pas contesté –, mais comme des compléments. Ce qui est frappant est qu'en dehors d'un certain nombre de théoriciens, dont Philippe Raynaud parlera sans doute, l'idée d'une autogestion par la démocratie directe est une idée qui produit des échos relativement assourdis dans le débat politique français contemporain. Plus personne ne parle aujourd'hui d'autogestion. Tous ces dispositifs et toutes ces expériences ne mettent pas la décision en jeu. À l'exception du budget participatif de Porto Alegre, au Brésil, elles ne prévoient finalement qu'une consultation ou qu'une concertation des citoyens. Je ne vais pas faire un inventaire de ces procédures. Vous pouvez les trouver dans la littérature disponible. Peut-être Yves Sintomer y reviendra-t-il ? Certaines visent à associer les citoyens à la discussion des affaires publiques à l'échelle locale, à l'échelle du quartier. Ce sont les fameux conseils de quartier, les budgets partici-

patifs, etc. D'autres visent à associer les citoyens à la discussion ponctuelle de projets d'aménagement. En France, toute une législation s'est mise en place depuis une dizaine d'années autour du débat public. Elle me semble aussi très intéressante. Elle renvoie à la montée d'une contestation systématique des citoyens à l'encontre de décisions venues d'en haut. Le troisième ensemble de dispositifs est, d'un certain point de vue, le plus innovant. Il s'adresse aux citoyens ordinaires qui construisent la figure du profane qu'il s'agit d'informer puis de consulter sous la forme notamment de jurys de citoyens ou de conférences de consensus.

Je pense que c'est à ce double mouvement – de mise en place de procédures visant à la participation et de réflexion autour d'un dépassement, sinon d'une alternative, à la démocratie représentative – qu'il faut réserver cette notion de démocratie participative, sans toutefois présumer d'un lien de causalité direct entre les deux.

Ce qui est en jeu dans la démocratie participative

Ce qui est en jeu, c'est d'abord une critique systématique des insuffisances des institutions traditionnelles de la représentation dans un contexte de transformations sociales majeures. Tous ceux qui prônent la démocratie participative évoquent plusieurs évolutions sociales structurelles. En premier lieu, ils parlent de l'évolution vers des sociétés de plus en plus complexes. Ils évoquent des sociétés dans lesquelles les dispositifs de régulation et d'expertise traditionnels ne suffisent plus véritablement pour gouverner, et notamment pour gouverner en situation d'incertitude. Une deuxième évolution réside dans l'émergence de citoyens de plus en plus réflexifs, dans lesquelles une fraction croissante de la population cherche à se faire entendre, à faire connaître et reconnaître son point de vue. Cette population est aussi et surtout capable de produire des connaissances sur sa propre réalité. Un troisième élément souvent évoqué est que nous serions confrontés à des sociétés de plus en plus critiques, à des démocraties dans lesquelles le pouvoir de contestation s'avère de plus en plus efficace, sous différentes formes. Ce pouvoir de contestation se déploie sous la forme de mobilisations, d'actions en justice ou d'une critique systématique de la décision.

47

Ouverture

Va-t-on vers une démocratie participative ?

Dans ce contexte, la démocratie participative peut viser des objectifs très divers. C'est sur ces scénarii très divers de démocratie participative que je voudrais m'arrêter. À la question « Va-t-on vers une démocratie participative? », nous pouvons répondre « Oui, très certainement ». Mais nous devons nous demander vers quel type de démocratie participative nous nous acheminons ou souhaitons nous acheminer. Selon les acteurs, selon les contextes, selon les auteurs, les objectifs avancés pour faire valoir ces dispositifs de participation sont vraiment dissemblables. J'en envisage quatre et ce, de manière extrêmement grossière :

– Pour certains, il s'agit de légitimer la décision, de produire des décisions qui soient de moins en moins contestables, de moins en moins contestées. C'est cette proposition que développent les élus, les maîtres d'ouvrage, qui ont un projet à faire passer et qui cherchent également très

souvent par ce biais à se rapprocher des citoyens, sans véritable succès le plus souvent ;

– Le deuxième enjeu porte sur l'amélioration de la rationalité des décisions. Pour des auteurs comme [Jürgen Habermas](#), mais aussi pour certains décideurs, seules la participation démocratique et la délibération peuvent produire des décisions plus rationnelles, meilleures, ajustées aux nécessités de situations de plus en plus complexes ;

– Le troisième enjeu serait de fabriquer de bons citoyens. C'est une vision toquevillienne ou millienne de la participation. Elle se positionne en faveur de citoyens plus actifs qui, parce qu'ils s'intéressent aux affaires publiques, sont beaucoup mieux capables de se défendre et de prendre en compte l'opinion de l'autre ;

– Une quatrième finalité vise à l'abaissement des coûts de la participation politique dans des sociétés caractérisées par une inégalité structurelle d'accès aux principaux instruments de participation. Tout un ensemble de catégories de la population ne votent pas ou ne votent plus : les jeunes, les catégories populaires, les personnes d'origine étrangère. L'enjeu est celui de l'inclusion politique de ces publics. Si la démocratie participative ne fait pas mieux sur ce registre que la démocratie représentative, il est clair qu'elle ne mérite nullement que l'on s'y attarde. Si elle ne fait que redoubler des logiques d'exclusion qui sont finalement au centre du fonctionnement ordinaire de nos démocraties, son existence même doit être questionnée.

Ces différentes finalités aboutissent à des modalités d'application de la démocratie participative très dissemblables. On s'apercevra ainsi qu'un même dispositif peut être utilisé dans des directions contraires. Le public sera construit par la procédure de façon distincte et en fonction du projet politique visé. La place faite au conflit et à la recherche du consensus peut ainsi changer considérablement. Le degré d'institutionnalisation ou le rapport à la décision ne seront pas les mêmes. La situation variera également selon que l'on s'adresse à des citoyens, à des habitants ou à des consommateurs. Cela nous invite à considérer des modèles de démocratie participative sensiblement différents et à nous arrêter sur les tensions qu'ils font surgir. Je crois d'ailleurs que les trois exposés que nous entendrons aujourd'hui vont permettre de mettre en évidence des aspects contrastés de cette réflexion et de cette montée en puissance du thème de la participation. Je vais laisser la parole aux autres intervenants qui vont chacun, évidemment, être infiniment plus précis que moi sur le sujet. Je donne donc la parole à M^{me} Dominique Schnapper sur la fin de l'idée de représentation.

Notes

*Actuellement chercheur en science politique au Centre de recherches politiques de la Sorbonne (CRPS) et professeur au département de science politique de l'université Paris I. À la date du colloque, chercheur au Centre d'Études et de recherches administratives, politiques et sociales de l'université de Lille II (CERAPS) et professeur à Sciences Po Lille. ↗

1. RANCIÈRE, Jacques, *La Haine de la démocratie*, Paris, La Fabrique Éditions, 2005. ↗

2. MCPHERSON, CB, *Principes et limites de la démocratie libérale*, Paris, La Découverte, 1985 (*The Life and Times of Liberal Democracy*, 1973) ; PATEMAN, Carol, *Participation and Democratic Theory*, Cambridge Univ. Press, 1970. ↗

La fin de l'idée de représentation ?

Dominique Schnapper*

Avant de m'interroger sur la question de savoir si nous assistons à la fin de l'idée de représentation, je voudrais vous dire quelques mots sur sa naissance et sur ce qui en constitue le cœur.

La représentation, un système fondé sur la distinction entre représentants et représentés

Des débats extrêmement riches ont eu lieu à la fin du XVIII^e siècle autour de cette idée, débats qui sont repris aujourd'hui. À la lumière de l'expérience démocratique dont nous bénéficions, les débats du passé sont très éclairants.

À la fin du XVIII^e siècle, on s'est interrogé sur la légitimité de la démocratie représentative et sur celle de la démocratie directe, qui exprime plus directement la volonté du peuple. L'idée de représentation s'est finalement imposée. Ce choix n'était pas seulement dû à l'impossibilité matérielle de réunir tous les citoyens des grands pays dans les grandes monarchies nationales comme – mythiquement en tout cas – on pensait qu'ils avaient été réunis sur l'agora, à Athènes, pour discuter des affaires de la Cité. L'idée de représentation n'était pas liée seulement au problème technique de la taille ou de la complexité de l'organisation sociale. Elle reposait sur l'idée que l'on choisissait des sages, définis comme tels dans des sens extrêmement variés. Il s'agissait de personnes capables de percevoir l'intérêt collectif, animées par ce qu'on appelait à l'époque le patriotisme, le sens de la justice; des personnes qui étaient capables de ne pas céder aux considérations – et je vous prie de noter ces deux adjectifs – «éphémères» et «partiales» de la vie quotidienne; ces termes sont ceux de [James Madison](#), que j'ai repris du livre de Bernard Manin¹. Il était dans l'essence même de l'idée de représentation que les représentants fussent supérieurs aux représentés, en tout cas sous certains aspects: l'âge, les compétences, la sagesse ou encore le dévouement. Normalement, l'élu devait avoir plus de talent, ou plus de «vertu» pour reprendre les termes de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen. Évidemment, du fait de la modernité politique, il ne devait plus son élection à son hérédité. Des dispositions venaient d'ailleurs contrôler l'action des élus. Comme vous le savez, les gouvernants étaient soumis aux résultats d'élections intervenant à intervalles réguliers. Ils étaient indépendants de leurs électeurs, mais ces électeurs étaient libres d'exprimer leurs opinions, et toutes les décisions publiques étaient soumises à la discussion. Mais l'idée de représentation comportait un élément de distinction – Madison parlait de «l'épuration de la démocratie»: l'élection épurait, élargissait et filtrait la volonté populaire en la faisant passer par l'intermédiaire d'un «corps choisi de citoyens».

L'élection, au cœur de la démocratie représentative

Dans le débat qui s'est déroulé lors de l'indépendance des États-Unis, les antifédéralistes argumentaient pour la proximité et la similarité des élus et des électeurs. C'est une idée qui a continué à exister dans la tradition politique sous le nom de «représentation-miroir», l'idée étant que l'assemblée doit être à l'image de la société qui l'a élue. Les fédéralistes, tenant de l'idée de représentation, se prononçaient, eux, en faveur d'élus

49

La fin de l'idée de représentation ?

plus vertueux ou plus talentueux. L'élection compensait, sur le plan de l'exigence démocratique, le fait que les élus étaient par définition supérieurs aux électeurs. Cette idée de représentation impliquait que toute autorité légitime dérivait du consentement de ceux sur lesquels elle s'exerçait. C'est pour cela que le tirage au sort, qui avait été imaginé à l'époque comme un procédé proprement démocratique, avait été écarté. Il n'était pas l'expression du consentement des hommes alors que l'élection, par le fait qu'elle sélectionne les titulaires et légitime leur pouvoir, crée entre les représentants et les représentés un système d'obligations, de consentements et d'engagements réciproques. La représentation crée donc un lien entre la procédure électorale et le principe du consentement qui est au fondement de l'idée démocratique. Ce qu'il faut voir, c'est que, selon cette conception originelle, l'élection est en tant que telle Janus. Elle est aristocratique puisqu'elle sélectionne les meilleurs. Mais elle est aussi démocratique en ce qu'elle accorde à tout citoyen, comme vous le savez, une voix égale dans le processus de choix et de rejet des gouvernants, même si il n'y a pas de mandat impératif. Le fait que le député représente l'intérêt national et non pas l'intérêt de sa circonscription, dans la droite ligne de l'idée de l'interdiction du mandat impératif, a été tout de suite proclamé.

L'élection, on le voit, est centrale dans la conception de la démocratie représentative puisqu'elle est la procédure, le moyen par lequel le consentement ou le système d'obligations réciproques est organisé. La sélection des gouvernants et leur contrôle par l'élection suivante organisent dans les faits la réciprocité des obligations et des engagements entre les gouvernants et les citoyens. C'est la procédure qui manifeste concrètement, en actes, le fondement de la légitimité, le sens de la société politique que nous formons. C'est l'exercice du vote qui rend concrète la formule qui nous semble aller de soi « un homme, une voix », c'est-à-dire l'idée que chacun des citoyens dispose de la même parcelle de la légitimité, du même droit à se voir reconnaître son autonomie. C'est bien le vote égal pour tous, qui donne à tous, aux plus pauvres comme aux plus riches, aux plus jeunes comme aux plus âgés, le moyen d'être – au moment du vote en tout cas – non seulement civilement et juridiquement, mais politiquement égaux. C'est la manifestation concrète de cette égalité fondamentale des citoyens qui protège la liberté de ceux qui n'ont pas, pour des raisons variées, les moyens d'exprimer la liberté politique par d'autres voies que celle du vote. Dans cette conception, le vote n'est pas simplement la somme des votes de chacune des personnes, c'est le moyen par lequel se manifeste la volonté générale ou le bien commun. L'égalité du vote est assurée par le code électoral qui est d'une rigueur et d'un pointillisme extrêmement poussés, fruit de l'expérience et de la volonté d'empêcher toute contestation de l'égalité du vote. Les historiens nous ont raconté comment le vote est devenu de plus en plus ritualisé, s'apparentant en quelque sorte à une cérémonie religieuse.

À partir de cette idée originelle, nous allons voir l'effet de la dynamique démocratique qui s'est développée depuis deux siècles. Cette dynamique démocratique a fait évoluer la démocratie représentative née à la fin du XVIII^e siècle. Elle l'a fait évoluer d'abord par l'extension du corps politi-

que. Vous en connaissez les étapes, 1791 et le vote des citoyens « actifs », 1848, le suffrage universel masculin, 1944, le suffrage universel masculin et féminin, nous avons observé une dernière extension du corps politique en 1974.

La remise en cause de l'idée de représentation dans notre société

Mais cette installation de la république représentative – obtenue grâce à l'extension du corps politique et au contrôle des procédures du vote – n'a pas empêché que l'idéal de la ressemblance entre les gouvernants et les gouvernés se maintienne et traverse les décennies, et que cette conception reste mobilisatrice. L'idée de la démocratie directe et de la « représentation-miroir » selon laquelle les gouvernants doivent être à l'image des gouvernés restent des tentations, des rêves ou des utopies permanentes de la société démocratique depuis deux siècles. De fait, elles ont une certaine influence. On ne pourrait pas imaginer que l'Assemblée nationale soit formée de députés venant tous du même canton, du même département ou de la même région. Nous avons un peu l'idée, même si elle n'est pas formalisée, qu'il doit y avoir une certaine ressemblance entre les gouvernants et les gouvernés, alors que selon une théorie « pure » de la représentation, les caractéristiques des gouvernants seraient sans importance.

Il me semble, et c'est le point central que je voudrais souligner, que cette perpétuation de l'utopie de la démocratie directe, de la ressemblance entre gouvernants et gouvernés, est devenue très présente aujourd'hui dans ce que nous pouvons appeler, selon le vocabulaire de Montesquieu, la « démocratie extrême ». La dynamique démocratique a pour effet de remettre en cause la dimension aristocratique du vote – je vous ai dit que le vote était Janus, nous choisissons les « meilleurs » : il y a une dimension aristocratique. L'idée même de représentation, dès son origine, impliquait que l'électeur acceptât l'idée que certains étaient plus capables ou plus compétents que lui. Or je me demande si nous ne sommes pas arrivés à un état de la démocratie où précisément cette idée devient soit insupportable, soit même inconcevable à l'individu démocratique. S'en remettre à un autre pour parler en son nom devient contradictoire avec la conception souveraine que l'individu se fait de lui-même, lui-même étant sa propre source de légitimité et sa propre source de compétence. L'individu démocratique se sent qualifié et pleinement qualifié pour s'exprimer directement, lui-même, sans le truchement d'un représentant. Les démocrates et les démocraties n'aiment ni les médiations, ni les distinctions. Toute distinction, donc en particulier la distinction entre électeur et élu, toute hiérarchie tendent à être perçues comme discriminatoires. La conception de la représentation est, me semble-t-il, affaiblie aujourd'hui dans la mesure où, fondée sur l'idée d'une distinction entre les meilleurs et leurs électeurs, elle est contradictoire avec la conception que l'individu démocratique se fait de lui-même et de l'ordre politique. Aucune institution n'est à l'abri de la critique de l'homme démocratique, critique éventuellement radicale. C'est dans ce contexte que les rêves de démocratie directe, ou inspirés par l'idée de démocratie directe, reprennent de leur force. C'est à partir de cette idée « anthropologique » de notre rapport

aux institutions et aux distinctions, que nous pouvons nous expliquer l'abstention et son accroissement – dont Loïc Blondiaux a parlé tout à l'heure –, et l'affaiblissement de la légitimité du vote, y compris à l'intérieur des partis de gauche qui, traditionnellement, donnaient une forte légitimité au vote. C'est en cela que nous pouvons de plus en plus observer l'affaiblissement de la confiance dans les institutions de la démocratie représentative, en particulier dans les partis et les institutions politiques.

Les limites de la démocratie participative

Évidemment, nous nous posons ici la question suivante à laquelle d'autres, et en particulier Yves Sintomer, vont répondre: n'assistons-nous pas aujourd'hui, avec l'affaiblissement des institutions dites classiques de la représentation, à la naissance de nouvelles formes d'expression démocratique, plus sincères, plus authentiques, plus directes, qui s'inscrivent dans ce rêve de l'utopie de la démocratie directe?

Un des arguments régulièrement avancé est celui de la vitalité de la vie associative. Les enquêtes ne sont pas absolument convaincantes. Les militants des associations civiques sont les mêmes que ceux qui participent à la vie politique; beaucoup de grandes associations nationales, comme SOS-Racisme ou France-Plus en son temps, ont été organisées par les hommes politiques eux-mêmes; de nombreuses associations locales sont créées pour obtenir des subventions des pouvoirs locaux et leur activité est souvent, dans les faits, restreinte. Le militantisme associatif est souvent provisoire. Nous retrouvons dans le cadre des associations ceux qui s'expriment déjà par l'intermédiaire des institutions de la démocratie représentative classique, plutôt qu'elles n'attirent de nouvelles populations à la vie publique. De plus, beaucoup des expériences de comités de quartier – j'en avais suivi un certain nombre dans le 20^e arrondissement de Paris –, montrent que les sujets abordés sont plutôt des sujets de la vie quotidienne dans son sens le plus immédiat et pas toujours le plus généreux. De sorte que, pour l'instant, il me semble que dans le cadre des expériences que nous pouvons observer l'idée de faire appel à des associations n'est pas entièrement convaincante.

Reste ce à quoi Loïc Blondiaux faisait allusion tout à l'heure, à savoir des séries d'instances dont le sens principal est d'être des organismes de consultation auprès des pouvoirs locaux. En empruntant la plupart de mes réflexions au livre² qu'Yves Sintomer a écrit avec Marie-Hélène Bacqué et Henri Rey sur cette gestion de proximité, je voudrais terminer mon propos en posant quelques questions sur ces organismes de consultation, leur sens éventuel, leurs limites et les problèmes qu'ils soulèvent. Nous pouvons relever un certain nombre de contradictions. Des citoyens dits ordinaires – c'est-à-dire qui ne sont pas engagés dans la vie publique – sont réunis. Comme les problèmes sont complexes – nous l'avons dit tout à l'heure, les sociétés sont compliquées –, il faut commencer par les former. Cessent-ils d'être ordinaires par le fait qu'ils sont formés? Deviennent-ils des spécialistes et, dans ce cas, quelle est leur différence avec ceux qui ont l'habitude de gérer ces problèmes? Par ailleurs, de quoi ou de qui sont-ils représentatifs? Faut-il se mettre dans la logique de la représentation politique, de la représentation statistique

ou de la représentation sociale? Comme l'abstention est d'autant plus grande que les catégories sont plus modestes et plus marginales, l'appel aux organismes de consultation renvoie à l'idée de donner la parole à ceux qui ne s'expriment pas par l'intermédiaire du vote. Il s'agit de représenter les plus démunis, les moins cultivés, ceux qui justement ne votent pas. Quand ils sont effectivement présents, nous observons qu'ils sont les plus malhabiles à s'exprimer; s'ils étaient habiles, ils participeraient sans doute par le vote. Dans ces conditions, on peut se demander s'ils ne sont pas mieux représentés par des porte-parole, c'est-à-dire par les membres des partis, des syndicats ou des associations. Ces derniers sont plus entraînés à s'exprimer en public – c'est un métier comme un autre – et à formuler les revendications, celles des autres notamment. Nous pouvons penser que Martin Hirsch est plus efficace quand il parle au nom des SDF que les SDF si nous leur donnions directement la parole. C'est l'un des problèmes de la démocratie.

D'autres problèmes apparaissent au niveau territorial où devraient s'exprimer ces instances participatives. L'observation montre que la participation est souvent cantonnée aux problèmes de la vie la plus quotidienne. Nous pouvons craindre qu'elle ait pour effet de réduire l'idée de la politique à ces problèmes de gestion immédiate, qui sont souvent marqués par la recherche égoïste du confort des habitants dont le premier souci n'est pas l'intérêt général. Nous connaissons peu de comités de quartier qui aient accepté dans l'enthousiasme de voir s'installer un centre de soins aux toxicomanes ou un centre d'aide aux handicapés. Il y a donc toujours le risque que les minorités locales – ce sont par définition des minorités locales – imposent un point de vue au nom de la démocratie de proximité. J'ai parlé du problème de la compétence: l'absence de compétence rend la réunion inutile, la trop grande compétence fait des participants des spécialistes. Faut-il faire de ces instances des lieux de consensus ou au contraire des lieux de débat?

Toutes ces interrogations – et nous pourrions les multiplier, mais je n'ai encore que trois ou quatre minutes de temps de parole – expriment, je crois, un dilemme de fond que je voudrais formuler pour terminer. Ces instances de consultation ou de participation peuvent-elles prétendre à une véritable action politique? Pour le formuler en termes plus généraux, peut-on réduire la politique aux problèmes concrets de la gestion des quartiers? Évidemment, si je pose la question, vous pouvez supposer ma réponse. Il me semble que les sociétés humaines, même démocratiques et même modernes, ne peuvent pas évacuer la dimension proprement politique de la vie collective. Elles ne peuvent se réduire ni à la gestion des intérêts particuliers, ni à la gestion immédiate, ni aux problèmes concrets de la vie de tous les jours. Si elles le faisaient, elles se dépolitiseraient. Autrement dit, il n'y aurait plus d'instances légitimes pour contrôler les passions ethno-raciales ou ethno-religieuses des hommes – ces passions qui sont toujours prêtes à se relever –, ni pour réaliser les arbitrages entre les intérêts de quelques-uns – qui sont par définition divergents ou opposés aux intérêts des autres –, ni pour formuler quelque chose qui soit l'intérêt général ni, enfin, pour mobiliser les énergies contre un péril extérieur. Quel que soit le niveau où il existe, il faut un lieu où se concrétise

tise l'espace de la politique, des choix, des arbitrages, des contraintes et une volonté d'exister. Je ne suis pas sûre que les instances de consultation locale permettent de remplacer ce lieu du politique. Je vois mal comment elles ne retrouveraient pas les ambiguïtés et les limites fondamentales de la démocratie directe, comment elles ne pourraient pas ne pas exprimer ces intérêts éphémères et partiels, pour reprendre de nouveau l'expression de Madison. La politique consiste à formuler l'intérêt général et à prendre des décisions qui ne s'inscrivent pas dans l'immédiat, mais dans le temps d'une génération à l'autre.

Loïc Blondiaux: Je pense qu'effectivement cette interpellation et cette critique de certaines expériences de démocratie participative ne manqueront pas de susciter le débat. Je vais donner la parole à Philippe Raynaud qui va nous parler des transformations de la démocratie radicale.

Notes

* Directrice d'études à l'École des hautes études en sciences sociales (EHESS). Voir sa [page de présentation](#) sur le site du Conseil constitutionnel. ↗

1. MANIN, Bernard, *Principes du gouvernement représentatif*, Paris, Calmann-Lévy, 1995; Flammarion (Champs), 1996. ↗

2. BACQUÉ, Marie-Hélène, REY, Henri et SINTOMER, Yves, *Gestion de proximité et démocratie participative: les nouveaux paradigmes de l'action publique?*, Paris, La Découverte, 2005. ↗

Les transformations de la démocratie radicale

Philippe Raynaud*

Avant d'en venir à mon sujet proprement dit, je voudrais faire deux remarques préliminaires. Nous avons le plaisir d'être sous un portrait de Périclès¹. Périclès, comme chacun sait, a probablement été le plus grand homme politique de la démocratie athénienne, du moins après la génération des fondateurs. Il est célèbre, notamment, grâce à un magnifique discours² qui est rapporté dans *L'Histoire de la guerre du Péloponnèse* de Thucydide, dans lequel il décrit la démocratie athénienne et où il dit en substance : « Nous autres Athéniens, nous sommes libres parce que nous sommes à la fois libres dans notre vie privée – nous vivons chacun comme nous l'entendons –, et au niveau collectif – nous décidons nous-mêmes de ce que nous faisons. C'est ce qui nous distingue non seulement des Barbares, mais des autres Grecs. Nous sommes soumis aux lois, mais c'est nous qui faisons les lois ; et c'est pour cela que notre régime s'appelle démocratie, la démocratie étant le pouvoir de la majorité. » Il avait été envisagé que ce très beau texte soit cité en préambule du projet de Constitution européenne dont on connaît le sort. Cela n'a finalement pas été le cas, car un certain nombre d'autorités ont jugé qu'il n'était pas du tout adapté, notamment parce que l'on s'est aperçu qu'à l'époque athénienne le suffrage universel n'existait pas du fait de l'esclavage, que les femmes ne votaient pas non plus et que le principe majoritaire était trop rude pour s'appliquer pleinement à l'Europe moderne... Ce n'était donc pas bien du tout et ne pouvait pas être un exemple pour les Modernes. Du même Périclès, Thucydide nous dit un petit peu plus loin – quand il en vient au moment où, malheureusement, Périclès meurt – que finalement, durant la période où cet homme politique gouvernait, il était le meilleur à gouverner au nom de la démocratie. C'est pour cela que Thucydide lui-même qui, comme la plupart des penseurs grecs, est modérément démocrate, trouve que Périclès est très bien. Pourquoi est-il le meilleur à gouverner ? Pour la raison que vient de rappeler Dominique Schnapper : l'élection, même dans la Grèce antique, était considérée comme une procédure aristocratique, la seule procédure réellement démocratique étant soit la décision directe par l'assemblée populaire, soit le tirage au sort.

55

Les transformations de la
démocratie radicale

Les paradoxes de la démocratie représentative

Ma première remarque est la suivante : à tort ou à raison, les régimes, et j'ai même envie de dire le régime dans lequel nous vivons – dans ce que nous appelons les démocraties représentatives, qui se sont formées à partir de la fin du XVIII^e siècle au travers des révolutions française et américaine notamment – reposent sur des postulats qui sont, d'une certaine manière, contraires aux postulats grecs ou plutôt aux postulats athéniens. Ils en sont du moins très différents parce que, dans les débats que rappelait Dominique Schnapper tout à l'heure, les gens qui défendent la représentation ne défendent pas la démocratie. Le terme « démocratie » ne s'impose comme légitime qu'à partir des années 1830. Dans *Le Fédéraliste*³, par exemple, Madison dit que l'erreur des adversaires de la Constitution américaine est qu'ils confondent la république avec la démocratie : « Nous, nous voulons faire une république, nous ne voulons pas faire une démocratie. Ce que nous voulons, c'est une république représentative dans laquelle le pouvoir appartient à des élus. » Pourtant, ces régimes ont

fini par s'appeler « démocraties » pour des raisons qui ne sont pas toutes mauvaises. Nous avons, en effet, fini par nous apercevoir qu'en dernière analyse, le pouvoir que le peuple a d'élire et de réélire implique un tel contrôle sur les gouvernements qu'il est peu probable que ces gouvernements puissent gouverner réellement de manière aristocratique.

Mais ce sur quoi je voudrais insister pour ouvrir mon propos tient à deux choses. D'une part, nos régimes sont traversés depuis toujours par une tension, qui explique d'ailleurs pourquoi ils ne sont jamais totalement stables : ils envoient aux citoyens des injonctions contradictoires. La démocratie moderne suppose, d'autre part, que les citoyens soient des citoyens éclairés, qui s'intéressent aux affaires publiques, votent en recherchant l'intérêt général et pas simplement leur intérêt corporatif, etc. Cette vision suppose un intérêt constant du citoyen pour les affaires publiques. Mais ces régimes reposent aussi sur la délégation de pouvoir à des représentants, qui elle-même correspond, pourrait-on dire, à quelque chose du désir des citoyens modernes. Les citoyens modernes ne s'intéressent que secondairement à la vie politique. Ils s'intéressent d'abord à leurs propres affaires. Benjamin Constant a écrit un texte classique sur cette affaire, [« De la liberté des Anciens comparée à celle des Modernes »](#). Même quand nous ne sommes pas des bourgeois au sens sociologique, nous sommes des bourgeois au sens politique : nous nous intéressons essentiellement à nos plaisirs, à nos intérêts, y compris nos intérêts matériels, à nos passions privées – qui peuvent être plus ou moins sereines, plus ou moins violentes –, à nos amours, à nos enfants, à tout ce que nous voulons. C'est uniquement dans certains cas que nous nous intéressons aux affaires politiques.

La démocratie moderne a été tellement perfectionnée qu'elle a réussi à intégrer des masses très considérables. Elle a réussi à assimiler le suffrage universel, ce que beaucoup considéraient comme difficile au départ. Elle l'a fait notamment grâce aux partis politiques qui sont un phénomène très intéressant de ce point de vue. Les partis permettent en effet d'intégrer un certain nombre de gens qui n'étaient pas encore dans la démocratie ; tant qu'ils étaient puissants, ils ont permis à beaucoup de gens de participer à la chose publique sans s'y investir entièrement, parce que le mécanisme qui fait que nous avons confiance dans un parti a pour effet de réduire considérablement le coût de la participation. Tant qu'il y a des clivages politiques assez clairs, les gens n'ont pas à se demander tout le temps ce qu'ils pensent de tout. Ils se demandent simplement à quel parti va leur préférence et si, dans l'ensemble, ce parti est plus proche de leurs intérêts, de leurs valeurs, etc.

La démocratie participative selon les gauches radicales

C'est ce dispositif qui est probablement en crise depuis quelques années et qui a été l'objet d'une littérature très abondante en science politique ou en philosophie politique. Je m'y intéresserai par un biais très particulier et limité, qui est l'évolution de l'attitude de ce que l'on appelle en général la gauche radicale, ou la gauche de la gauche, ou la gauche de gauche, ou encore l'extrême gauche et que, dans un livre récent⁴, j'ai proposé, pour des raisons que je ne développerai pas ici, d'appeler l'extrême gauche plu-

rielle. Il s'agit d'un ensemble de courants très hétérogènes. Il comprend en effet des groupes de culture communiste, classiquement bolcheviques, comme les trois groupes trotskistes français, qui sont attachés à la figure classique de la révolution ; mais on y trouve aussi des mouvements de type altermondialiste ou des mouvements de défense des minorités qui, au contraire, s'inscrivent dans ce que j'appellerai la dynamique radicale de la démocratie contemporaine. L'extrême gauche, c'est du moins la thèse que j'ai défendue dans mon livre, hésite actuellement, pour simplifier, entre ces deux traditions. C'est dans ce cadre-là que je souhaite replacer notre sujet et ainsi poser la question suivante : de quoi héritent ces courants quand ils parlent de démocratie participative et que représente ce thème pour ces mouvances, pour ces sensibilités ?

Comment ce thème apparaît-il ? Comme Loïc Blondiaux l'a rappelé tout à l'heure, le sujet est assez récent sous sa forme contemporaine. Il apparaît dans la théorie dans les années soixante-dix et comme expérience politique dans les années quatre-vingt. Les deux expériences les plus significatives du point de vue des extrêmes gauches, qui ont d'ailleurs une valeur très différente, sont latino-américaines. Il s'agit d'abord du budget participatif de Porto Alegre, expérience qui s'est développée entre 1988 et 2004 et jusqu'à l'échec de la coalition de gauche conduite par le Parti des travailleurs (PT). Ce processus était considéré à la fois comme un approfondissement de la démocratie et comme une alternative à la gouvernance libérale. Il s'agit, par ailleurs, d'un cas plus folklorique et moins présent dans le débat français, à savoir les zones libérées du Chiapas grâce aux [troupes zapatistes](#) du sous-commandant Marcos. Ces références sont en général considérées comme positives, mais pas unanimement. En France, dans l'extrême gauche, le courant lambertiste a toujours considéré que tout cela était de l'ordre de la mystification et consistait à faire voter aux gens des budgets de misère : c'était donc très mauvais, il valait mieux défendre les acquis.

Sur ce sujet, je voudrais développer assez brièvement trois points. Le premier point est le suivant : quelles sont, bien avant les années soixante-dix, les sources historiques qui déterminent une attitude critique de la part de la gauche radicale à l'égard de la démocratie représentative ? Cette attitude crée une sorte de cadre intellectuel dans lequel sera pensé, de manière plus ou moins rigoureuse mais nécessaire, ce que l'on appelle la démocratie participative. Pour ce qui concerne le deuxième point, je donnerai quelques indications sur ce que l'on pourrait appeler le contexte stratégique des actions politiques dans lequel le processus intervient. Je proposerai enfin, pour finir, quelques brèves indications sur les perspectives politiques que le thème de la démocratie participative peut ouvrir du point de vue de ces gauches radicales.

La démocratie représentative, entre critique marxiste et expérience stalinienne

Pour ce qui concerne les sources historiques, je crois qu'il faut revenir loin en arrière, à la critique socialiste de la démocratie. Il faut en particulier se pencher sur la critique marxiste ou marxienne, celle que Marx développe déjà dans ses premiers livres, dans *La Question juive*⁵, ou dans les deux

textes de critique de la philosophie de Hegel, et dont il reprend les thèmes dans un de ses derniers ouvrages, consacré à la Commune de Paris. Que signifie la critique marxiste de la démocratie, qui est probablement la synthèse la plus brillante et la plus radicale des critiques socialistes du XIX^e siècle ? Elle inclut, je crois, trois composantes.

Elle inclut d'abord une critique de la représentation très présente dans les premiers textes, très proche de la critique rousseauiste : le peuple anglais se croit libre, mais il ne l'est en fait qu'une fois tous les cinq ans lorsqu'il vote pour ses représentants ; le reste du temps, il est soumis, il est même esclave. Cette thèse n'est pas très originale mais elle est très présente. Il y a, deuxièmement, ce que Marx développe dans *La Question juive*, c'est-à-dire ce qu'il appelle « la critique de l'illusion politique ». À l'époque, elle conduit à une critique de la position révolutionnaire de la Révolution française qui consiste à dire que la société bourgeoise enferme le peuple dans une impasse et qui vient de l'illusion que l'émancipation viendra de la politique. Or selon Marx, l'émancipation ne peut venir que de la transformation sociale et non pas simplement de la distribution ou de l'attribution, si large soit-elle, des droits politiques. Il y a enfin, et cela a longtemps été le thème le plus connu, la critique du formalisme libéral, la critique de la liberté et de l'égalité formelles qui dissimuleraient l'inégalité, la servitude, etc.

Dans les premiers moments de développement du socialisme européen, ces critiques semblent s'atténuer progressivement. On pourrait dire que, jusqu'en 1914, il y a une lente intégration du socialisme à la démocratie en Europe. Cette intégration a été explicitement théorisée en Allemagne par Eduard Bernstein, en France et avec des nuances par Jean Jaurès. Elle a été implicitement admise par Karl Kautsky en Allemagne. Nous en sommes à ce point lorsque survient la guerre de 1914. Je vais peut-être choquer certains d'entre vous. Mais ce qui a frappé beaucoup de bons esprits après la guerre, y compris à gauche, c'est le fait que la synthèse du socialisme et de la démocratie a été remise en cause brutalement, non pas simplement par le fascisme italien, mais d'abord par la révolution russe et le bolchevisme. Ce point est très bien développé en France par Marcel Mauss et en Autriche par Hans Kelsen, grand juriste démocrate et d'ailleurs socialiste. La réflexion porte essentiellement sur cette expérience, qui n'est pas la première – il y a déjà eu la Commune de Paris – d'un régime qui veut être radicalement autre chose que le régime de la démocratie bourgeoise. Kelsen, dans un petit livre sur la démocratie⁶, explique très bien deux choses. Prenons en premier lieu la démocratie soviétique telle qu'elle se présente encore dans les années vingt. Le parti unique n'est alors pas totalement stabilisé, il n'y a pas non plus la fameuse [Constitution stalinienne](#) et c'est encore le régime des conseils ouvriers qui prédomine. La présentation explicite du régime russe est la suivante : il s'agit d'une démocratie directe qui est étendue, non seulement à la politique, mais aussi à toutes les sphères de la vie sociale et pas simplement à la sphère nationale. En fait, comme le montre très bien Kelsen, ce régime ne peut, dans le meilleur des cas, être compris que de deux manières : soit il se caractérise par une multiplication des instances représentatives dont l'unité se construit d'une manière qui n'est pas essentiellement différente

des régimes représentatifs classiques, soit, et c'est probablement le cas, ce qui fait réellement l'unité du régime ne tient pas aux procédures démocratiques, mais aux buts sociaux poursuivis par le régime. Autrement dit, il y a une absorption de la démocratie dans ces buts sociaux, qui est d'ailleurs le vrai ressort de ce qui a été le destin du régime soviétique, à savoir la dictature du parti.

Le problème classique de la culture d'extrême gauche réside dans la question suivante : comment retrouver la pureté originelle de la démocratie soviétique ? Je n'ai pas le temps d'en faire l'histoire, cela nous emmènerait très loin. Nous pouvons néanmoins dire qu'il y a toujours eu une oscillation entre deux critiques du régime soviétique. Disons, pour simplifier, qu'il y a d'abord celle que développait Trotski, qui a certes regretté la fin de la démocratie soviétique, mais qui a aussi et surtout déploré le caractère insuffisamment engagé, militant et mondialement révolutionnaire de la direction soviétique, si bien que la tâche principale était de recréer une direction révolutionnaire. D'un autre côté, d'autres courants, assez nombreux et assez intéressants, ont essayé de développer l'idée que ce qui était vraiment pertinent dans cette histoire reposait sur l'idée d'une alternative à la représentation et à la société bourgeoise. Or, ce que nous voyons très bien dans l'histoire de ces courants est que tous les grands auteurs qui ont développé cette idée ont abandonné le marxisme et ont rompu avec le modèle de la Révolution russe, y compris Cornélius Castoriadis, le plus radical d'entre eux. Pour certains, comme Claude Lefort en France, ils ont fini par se rallier purement et simplement à la démocratie au sens de tout un chacun, c'est-à-dire à la démocratie représentative. Parmi les auteurs qui ont théorisé à la fois l'expérience des conseils et la démocratie participative, il ne faut pas oublier Hannah Arendt, qui a la grande réputation d'être une théoricienne des conseils ouvriers. Mais nous oublions toujours que, dans le livre où on trouve cet éloge des conseils – c'est-à-dire *On Revolution*⁷, son livre sur la Révolution qui est consacré pour l'essentiel aux Révolutions américaine et française –, elle dit que la Révolution française a échoué parce qu'elle s'était centrée sur la question sociale, insoluble par des processus politiques. Il faut donc exclure cette question de la véritable politique. Aussi, d'une certaine manière, elle nous offre un parcours historique de cette critique radicale de la démocratie représentative. Elle part de la critique de l'illusion politique pour aboutir à l'idée que ce qui était intéressant était bien la politique.

Les transformations actuelles de la réflexion de la gauche radicale

Que se passe-t-il dans ces milieux depuis une vingtaine d'années et quelles sont les perspectives qui sont ouvertes ? Je vous propose d'abord quelques réflexions sur le contexte stratégique. Je pense que les réflexions de la gauche de la gauche sont commandées essentiellement par deux choses : c'est-à-dire les luttes politiques – ou si vous préférez, la lutte des classes –, et l'infrastructure économique, l'évolution de la société bourgeoise.

Les luttes politiques concernent une période assez longue : entre les années quatre-vingt et le milieu des années quatre-vingt-dix. Les discours

de la radicalité critique et de la critique sociale radicale y sont en déclin, au moins sous la forme traditionnelle du discours de la lutte des classes. Cela s'est traduit, non pas par la disparition de toute radicalité, mais par une inflexion très intéressante qui est allée de la problématique de la lutte des classes à la problématique de l'exclusion. Il y a un moment très significatif en la matière, celui de la rencontre entre deux personnalités éminentes et aujourd'hui disparues, qui étaient l'abbé Pierre et Pierre Bourdieu. Dans un livre dont certains d'entre vous se souviennent peut-être, *Mythologies* de Roland Barthes⁸, l'abbé Pierre était décrit comme le gadget ou l'alibi de la société bourgeoise, humanitaire, etc. Lorsque le fondateur d'Emmaüs rencontre le grand penseur de la grande critique sociale, cela marque un changement d'époque. Nous sommes en effet passés de cette idée d'une transformation sociale appuyée sur les grandes masses ouvrières, la défense des intérêts des salariés, à la problématique dans laquelle ce qu'il fallait faire consistait à intégrer les exclus qui étaient à la fois les exclus de la croissance économique et les exclus de la culture héritée de l'ordre familial.

C'est de cette manière-là que les revendications de la culture démocratique contemporaine se sont fait un chemin à travers des courants qui, à l'origine, étaient des courants qui voulaient détruire la société bourgeoise. D'une certaine manière, ils se sont adaptés assez puissamment à son évolution. C'est très significatif pour la manière dont on voit la démocratie. C'est le moment durant lequel, dans l'ensemble de la gauche, et même dans l'extrême gauche, la vieille culture de la souveraineté et de la volonté politique commence à décliner au profit de la culture de la défense des minorités et de la défense des droits. Cela entraîne, par exemple, une transformation très remarquable du rapport de la gauche et de l'extrême gauche aux revendications de droits, y compris à l'action des juridictions. Il y a pour moi une chose très symbolique dans cela. Aussi bien aux États-Unis qu'en France, autrefois ceux qui étaient pour les juridictions constitutionnelles et pour ce genre de projets étaient les conservateurs, car comme le disait Franklin D. Roosevelt, dans la Constitution américaine, la Cour suprême, le Sénat et les représentants sont les chevaux de la Constitution, mais le cocher, c'est le peuple américain. En France, on parlait d'orthodoxie républicaine, qui interdisait par exemple le contrôle de constitutionnalité. Aujourd'hui, nous sommes dans un système où, au contraire, même les plus radicaux admettent, par exemple, que les juridictions constituent le moyen de pallier les défaillances de la politique et de la représentation. Regardez la manière dont les syndicalistes font de plus en plus appel aux tribunaux et au droit du travail, non seulement contre les décisions patronales, mais éventuellement dans le cadre des accords de branches, les négociations, etc.

Nous avons une transformation assez profonde dans laquelle – je voudrais insister sur cet aspect – les thèmes de la démocratie radicale se sont coupés des vieilles problématiques rousseauistes qui étaient celles de la souveraineté populaire. Une chose est d'ailleurs tout à fait remarquable dans la démocratie radicale d'aujourd'hui et la demande de démocratie participative, c'est le fait que l'extension du domaine du référendum reste tout à fait marginale : on trouve nécessaire de faire participer le

peuple à des décisions locales, mais on pense aussi qu'il ne faut pas trop lui demander son avis sur des questions où il pourrait avoir une opinion dangereuse. Nous avons aujourd'hui une démocratie radicale qui n'a pas forcément une sympathie aussi considérable pour le peuple que Loïc Blondiaux le disait tout à l'heure. C'est pour cela d'ailleurs que je n'ai pas pour le livre de Rancière⁹ l'admiration que Loïc Blondiaux semble avoir (il me semble du reste que Jacques Rancière a inventé un fantôme qui est la haine de la démocratie, dont j'aimerais bien qu'il désigne les représentants). La première transformation est donc la transformation des revendications et du type de mouvements sociaux.

La deuxième évolution concerne les transformations de la société bourgeoise, c'est-à-dire les transformations du capitalisme. Il évolue du capitalisme hiérarchisé, fordiste – avec l'entreprise taylorienne, l'ouvrier de masse – pour aboutir au réseau, au marché, au capitalisme financier, etc. Ce changement entraîne une modification de l'ensemble des forces politiques. Je ne connais pas sur ce point de meilleure analyse que celle que je vais vous citer, due à l'un des plus intelligents militants de la gauche radicale française, [Christophe Aguiton](#). Il écrit ceci, que je trouve très juste :

« L'ancien paradigme valorisait l'entreprise taylorienne et les structures hiérarchiques et offrait comme horizon, à la démocratie, la représentation parlementaire et la délégation de pouvoir ou la pyramide des soviets ou des conseils. Le paradigme qui émerge en cette phase de mondialisation met en avant l'autonomie, la flexibilité, le fonctionnement par projet et valorise le fonctionnement en réseau et la prise de décision au consensus. »

61

Les transformations de la
démocratie radicale

Je ne connais pas, aussi brièvement dit, de description plus juste du rapport entre les nouvelles revendications et les transformations de notre société.

Nous n'avons pas le temps d'en parler. Mais l'extrême gauche est souvent plus deleuzienne que marxiste. Beaucoup de ses représentants pourraient reprendre à leur compte la formule d'un philosophe paramarxiste, John Holloway, qui a écrit un livre célèbre dont le titre est tout un programme : *Change The World Without Taking Power*¹⁰. Le but n'est plus *to take power*.

Les perspectives de la démocratie participative dans la gauche radicale

Quelles sont, dans ce cas-là, les perspectives politiques dans lesquelles s'inscrit, du point de vue de la gauche radicale, l'émergence des thèmes de la démocratie participative ? J'en vois principalement trois. Comme je suis obligé d'aller très vite, je suis contraint d'être un peu brutal dans mes formulations.

Première possibilité : l'extrême gauche est incarnée sous des formes différentes par les organisations trotskistes : sous la forme branchée et souriante par Olivier Besancenot, de façon plus austère par Daniel

Gluckstein. Cela se résume, pardonnez ma brutalité, au radotage « conseilliste ». Autrement dit, d'une manière ou d'une autre, nous est ressortie l'utopie de la combinaison du gouvernement des soviets, de la pyramide des soviets, avec la planification à la fois centralisée et démocratique : on nous dit à nouveau que tout ira bien une fois que nous en aurons fini avec le règne du profit et avec la séparation des citoyens et des représentants. Pour la LCR, la meilleure critique de cette position peut être trouvée dans un excellent petit livre du sénateur Henri Weber¹¹, qui sait de quoi il parle. Il s'appelle *Lettre recommandée au facteur*¹², et cette lettre recommandée est hautement recommandable.

Il y a deux autres voies, dont une que j'appellerai l'utopie modernisée. Les meilleurs représentants en sont sans doute les philosophes – italien pour l'un, et américain pour l'autre – Toni Negri et Michael Hart, notamment dans l'ouvrage *Multitudes*¹³. Ils donnent un programme de reconstruction de la politique à partir d'une interprétation révolutionnaire des nouvelles tendances. C'est une utopie très intéressante, dont j'avoue ne pas très bien me représenter ce qu'elle donnerait, notamment parce qu'elle repose – selon les formules de Negri lui-même – sur la synthèse entre Madison et Lénine. La synthèse de Negri consiste à défendre des revendications qui reproduisent à l'échelle planétaire des structures de la Constitution américaine. Il s'agit finalement d'étendre la démocratie madisonienne à la planète entière pour contrer l'action des États-Unis eux-mêmes.

Reste la troisième possibilité. Elle est beaucoup moins exaltante, mais elle me paraît la plus probable. Il s'agit de l'intégration, comme cela s'est toujours produit, des revendications révolutionnaires dans la société bourgeoise par de nouvelles pratiques réformistes, dont l'exemple le plus typique est, après tout, ce qui s'est réalisé au Brésil. La lente assimilation du PT au système politique en place et la conversion du président Lula sont en effet de bonnes illustrations de ce phénomène. Cette assimilation se produit d'une certaine manière tous les jours au Mexique, dans le Chiapas du sous-commandant Marcos : après tout, les zones libérées renvoient simplement à un système particulier de contre-pouvoirs à l'intérieur du régime mexicain. Tout cela évidemment n'est pas extrêmement exaltant. Les exemples qu'a cités Loïc Blondiaux tout à l'heure sont d'ailleurs des exemples qui existent souvent dans des démocraties assez pacifiées, dans lesquelles le respect de la loi est très fort et dans lesquelles il n'y a rien d'équivalent à la vieille culture révolutionnaire française. C'est le cas du Danemark et même du Québec. Je pense que nous n'y sommes pas encore en France. Mais enfin, tous les espoirs sont permis.

Notes

¹¹ Professeur de science politique à l'université Paris II – Panthéon-Assas. Voir sa [page de présentation](#) sur le site de l'EHES.

¹² Projection sur écran de la [couverture du programme du colloque représentant un buste de Périclès](#) © BnF.

¹³ Thucydide, *L'Histoire de la guerre du Péloponnèse*, II, 37 (Oraison funèbre prononcée par Périclès).

¹⁴ HAMILTON, Alexander, JAY, John et MADISON, James, *Le Fédéraliste*, 1787-1788 ; Paris, Économica, 1988. Il s'agit d'un ensemble de 85 articles publiés entre 1787 et 1788 dans plusieurs

- États américains afin d'expliquer ce qu'était la nouvelle Constitution des États-Unis. ↗
4. RAYNAUD, Philippe, *L'Extrême gauche plurielle : Entre démocratie radicale et révolution*, Paris, Éditions Autrement, 2006. ↗
 5. MARX, Karl, *La Question juive*, 1843 ; Paris, La Fabrique Éditions, 2006. ↗
 6. KELSEN, Hans, *La Démocratie, sa nature, sa valeur*, 1929 ; Paris, Dalloz, 2004. ↗
 7. ARENDT, Hannah, *On revolution*, 1961 ; *Essai sur la révolution*, Paris, Gallimard, 1985. ↗
 8. BARTHES, Roland, *Mythologies*, Paris, Seuil, 1957 ; Seuil, 2002. ↗
 9. *La Haine de la démocratie, op. cit.* ↗
 10. HOLLOWAY, John, *Changer le monde sans prendre le pouvoir*, Paris, Syllepse, 2008. Voir aussi HOLLOWAY, John, « Can we change the world without taking power ? », article disponible sur Internet [en anglais](#) ou [traduit en français](#). ↗
 11. Henri Weber, désormais socialiste, a été l'un des cofondateurs de la LCR. ↗
 12. WEBER, Henri, *Lettre recommandée au facteur*, Paris, Seuil, 2004. ↗
 13. HART, Michael et NEGRI, Antonio, *Multitude : Guerre et démocratie à l'âge de l'Empire*, Paris, La Découverte, 2004 ; 10/18 (Poche), 2006. ↗

Démocratie participative, démocratie de proximité, démocratie d'opinion

Yves Sintomer*

Dans un livre¹ que j'ai fait paraître cette semaine et dans lequel j'ai essayé moi aussi de prendre un peu de distance historique, j'ai tenté de retracer comment le tirage au sort peut avoir été une source d'inspiration démocratique dans l'histoire et peut éventuellement l'être aujourd'hui. Suite aux deux interventions précédentes, je voudrais me concentrer sur une séquence beaucoup plus restreinte de l'histoire et beaucoup plus contemporaine.

L'irruption récente de la démocratie participative dans les débats politiques

Comme Loïc Blondiaux l'a rappelé en introduction, en octobre 2006, lors d'une intervention publique à la Sorbonne, Ségolène Royal a proposé la création de jurys de citoyens tirés au sort pour évaluer l'action des responsables politiques. La déclaration venait après un sondage qui avait témoigné des dégradations supplémentaires de l'image des responsables politiques parmi les citoyens. Elle a fait l'effet d'une bombe, provoquant des réactions d'une violence verbale forte. La droite conservatrice, de façon relativement classique, a évoqué les heures tumultueuses de la Révolution française. Le président du groupe UMP à l'Assemblée nationale, par exemple, s'est dit interloqué et pantois devant les penchants robespierristes du Parti socialiste. Le Premier ministre Dominique de Villepin estimait que la mesure ramenait à des expressions d'un autre âge et souvent funestes, comme les Comités de salut public. Nicolas Sarkozy, lui, dénonçait une proposition outrancièrement populiste – populisme, le mot était lâché. François Bayrou, que l'on avait connu moins convenu, se joignait au chœur et récusait une proposition qui créait l'air du soupçon et une candidate qui, par là, flattait les bas instincts en répondant à la crise du politique par la démagogie. Mais ce qui est plus curieux est que beaucoup de responsables socialistes rejoignaient la droite conservatrice sur ce point. Il faut rappeler qu'à l'époque Ségolène Royal n'était pas encore la candidate officielle du PS, mais une des candidates à la candidature. André Laignel, le secrétaire général de l'Association des maires de France, socialiste, déclara que la proposition de sa camarade de parti se situait dans la veine de l'antiparlementarisme le plus sommaire et qu'elle relevait d'une démagogie proche du populisme. Laurent Fabius renchérrissait, dénonçant une espèce de populisme qui faisait le jeu de l'extrême droite et concluait, solennel : « Je pense qu'il est bon que les citoyens soient des acteurs, mais il n'est pas bon qu'ils soient des procureurs. » Le jospiniste Jean Glavany confiait au *Parisien* que chercher à être populaire pouvait amener à être lâche. Dominique Strauss-Kahn était plus mesuré, déclarant cependant que le mot « jury » était mal choisi et que de tels dispositifs pourraient entrer en conflit avec des instances élues et créer du désordre, ce qui serait dangereux.

D'autres allaient plus loin. À droite, un député de l'UMP se demandait s'il s'agissait de mettre en place des tribunaux populaires à la Pol Pot ou à la Mao Tsé-Toung. Un proche de Nicolas Sarkozy, Brice Hortefeux, lui répondait solennellement : « Ne l'oublions pas, chaque fois dans l'histoire qu'on a voulu s'en prendre à des élus, c'est en réalité à la République que l'on a voulu s'attaquer. Du général Boulanger à Paul Déroulède,

64

Démocratie participative,
démocratie de proximité,
démocratie d'opinion

des protagonistes du 6 février 1934 à ceux qui sous Pétain avaient voulu mettre en place des Comités chargés de dénoncer les autorités locales qui faisaient preuve d'esprit républicain. » Là encore, étrange convergence, le député fabiusien François Loncle partageait la même indignation en se demandant si cette proposition ubuesque et grave était inspirée par Jean-Marie Le Pen ou Mao Tsé-Toung. Mao ne pouvait répondre, mais Le Pen s'en chargeait, récusant toute paternité en la matière et contre-attaquant : l'idée, à l'évidence, devait être combattue car ce n'était pas en court-circuitant la démocratie représentative par des jurys citoyens, autrement dit des soviets, que l'on pouvait réhabiliter la politique. Pour le coup, c'était à l'extrême gauche de protester, et des militants de Lutte ouvrière disaient que tout cela correspondait à une blague.

La question que je voudrais poser aujourd'hui est la suivante : comment ce thème de la démocratie participative est-il venu récemment s'imposer dans le débat public français et qu'est-ce qui peut expliquer la virulence des réactions – au-delà des effets de campagne électorale – à ces propositions ?

De la démocratie de proximité à la démocratie participative

Il faut se rappeler qu'aux élections présidentielles précédentes, le thème de la démocratie participative n'était pas présent. Ce dont on parlait à l'époque consistait déjà, cependant, à rapprocher les élus et les simples citoyens. Durant la période du gouvernement Jospin, deux lois avaient symbolisé cette tentative de rapprochement : d'une part la [loi sur la parité](#), qui visait à rendre le corps des élus plus à l'image des Françaises et des Français et avait été votée à l'unanimité ou presque et, d'autre part, une [loi sur la démocratie de proximité](#), adoptée quelques mois avant la fin du gouvernement Jospin par une très large majorité transversale à la droite et à la gauche. Elle instituait notamment des conseils de quartier dans les villes de plus de 80 000 habitants. Elle imposait également la tenue de débats publics, renforçant l'impératif de discuter publiquement des grands projets d'investissement. Au moment de cette loi dite loi Vaillant, adoptée en 2002, les débats avaient été révélateurs. Le courant qui portait cette loi de proximité visait à atténuer ce qui a été présenté par mes prédécesseurs comme étant la thématique républicaine d'élus se distinguant de la masse, plus sages qu'elle, et ne devant pas trop laisser celle-ci intervenir dans la scène politique sous peine que les intérêts particuliers, les passions, viennent contaminer l'intérêt général. Ce courant majoritaire, aussi bien à gauche qu'à droite, proposait la démocratie de proximité. C'est ce mot qui figurera dans le texte de la loi comme dans son titre.

La démocratie de proximité persiste, comme le républicanisme classique, à penser une division du travail fondamentale entre les élus et les citoyens. Aux élus, parce qu'ils sont élus, est réservé le monopole de définir l'intérêt général, et donc le monopole de la prise de décision. Aux citoyens est attribuée la possibilité, et même l'impératif, d'exprimer leurs intérêts particuliers dans une discussion publique. L'idée est qu'après la discussion, il revient aux élus de trancher librement et de sélectionner, parmi les arguments qui ont été échangés, ceux qu'ils veulent bien intégrer à leur politique publique, sans qu'ils aient de compte à rendre sur les raisons

65

Démocratie participative,
démocratie de proximité,
démocratie d'opinion

pour lesquelles ils intègrent tel argument plutôt que tel autre. Ce débat intervient aussi sans qu'une règle définie permette de faire la synthèse de la discussion. Nous appelons cela un processus d'écoute sélective.

À cette époque, le courant qui défend la démocratie participative est en revanche très minoritaire au sein du Parlement mais aussi au sein de la société. Il est soutenu par le groupe [Motivé-e-s](#), proche du groupe musical Zebda, qui présente des listes aux élections municipales de Toulouse. Pour ce groupe, la démocratie participative doit, à l'inverse du processus d'écoute sélective, aller plus loin en permettant aux citoyens d'intervenir dans la prise de décision, l'objectif étant d'arriver à des codécisions prises par des citoyens non élus. Je partage ici ce qu'a dit Philippe Raynaud : il s'agit non pas d'une opposition ou d'une alternative à la démocratie représentative mais plutôt d'une perspective qui articule la démocratie représentative avec des procédures de démocratie directe. L'articulation constitue justement la démocratie participative au sens strict du terme. Nous pouvons alors, d'une certaine manière, penser qu'il s'agit d'une intégration à la démocratie représentative classique d'une critique venant d'une gauche libertaire ou de certains courants marxistes. Mais en même temps on peut penser que, dans l'utopie qui est défendue à ce moment-là par les tenants d'une démocratie participative, cette intégration est susceptible ou a vocation à provoquer une mutation d'ampleur sur le plan politique. Tout proportion gardée, l'intégration des courants socialistes à la société capitaliste du xx^e siècle a conduit à la création de l'État social – ce qui n'est pas rien par rapport à ce qui existait auparavant. Quelque part, en proposant la démocratie participative, les tenants de cette thèse pensent à une transformation importante du système de l'élection, mais sans le supprimer.

À l'époque, le groupe socialiste vote de façon massive pour le projet d'une démocratie de proximité et rejette la notion de démocratie participative. Au début de 2002, la position de Ségolène Royal ne se distingue pas de cette vision. Pourtant, en novembre 2002, lors des discussions sur les lois de décentralisation du gouvernement Raffarin, c'est elle qui dépose, au nom du groupe socialiste, un amendement visant à introduire la démocratie participative dans le corps de la Constitution en créant des contre-pouvoirs par rapport aux élus. Que s'est donc-t-il passé en l'espace d'un an ?

Pour aller vite, il me semble qu'il s'est passé deux événements. D'une part, au début de 2002, un forum social lié au mouvement altermondialiste se tient à Porto Alegre, auquel assistent de nombreux ministres du gouvernement Jospin, dont Ségolène Royal. D'autre part, et surtout, ont lieu au printemps 2002 les défaites écrasantes de Lionel Jospin aux élections présidentielles et de la gauche aux législatives. Le thème de la démocratie participative, porté jusque-là par des groupes altermondialistes, semble, pour certains courants de gauche, être une source de renouvellement des discours et des pratiques du Parti socialiste. De fait, en juin 2004, lorsqu'elle est élue à la présidence de la région Poitou-Charentes, Ségolène Royal met en place un budget participatif dans les lycées – l'une des grandes compétences des régions –, une initiative donnant la possibilité aux participants de décider d'environ 10 % du budget régional des lycées, soit une somme de dix millions d'euros. Il s'agit bien

d'un processus de codécision, voire de décision, donné à des citoyens non élus, en l'occurrence les élèves, parents d'élèves et enseignants. Cette expérience va au-delà de la démocratie de proximité au sens où elle était entendue en 2002. Lorsqu'elle propose la création de jurys citoyens susceptibles d'évaluer les décisions des politiques et donc, d'une certaine manière, de mettre en place un contre-pouvoir, Ségolène Royal s'inscrit dans une voie allant au-delà de la proximité. Cependant, sa tactique a été de rassembler dans la campagne électorale des présidentielles, des univers assez différents sous le terme « démocratie participative ». D'un côté, elle peut revendiquer cette démocratie participative entendue au sens propre et qui se différencie de la démocratie de proximité. En même temps, avec les débats participatifs ou le « mouvement participatif » qu'elle organise au travers de [Desir d'avenir](#), elle instaure de l'écoute sélective. Il ne s'agit en aucun cas de constituer un mouvement social qui, au cours d'états généraux par exemple, se doterait de son propre programme. Il s'agit plutôt de susciter des discussions. C'est ensuite Ségolène Royal et son équipe qui sélectionnent ce qu'ils appellent les « pépites », lesquelles sont ensuite intégrées dans son discours politique sans qu'aucune règle ne la contraigne à dire pourquoi.

Enfin, bien qu'il ne soit pas revendiqué explicitement, un troisième registre est également pratiqué dans cette campagne. Nous pourrions l'appeler la « démocratie d'opinion », dans laquelle les propos des responsables politiques peuvent évoluer en fonction des réactions de l'électorat à leurs idées, mesurées au travers des sondages. La réunion de l'ensemble de ces aspects sous le vocable de « démocratie participative » relève d'une certaine manière d'un petit coup de génie, car il donne une unité sémantique à des processus assez différents et peut s'appuyer sur des pratiques réelles innovatrices pour en légitimer d'autres qui le sont moins. Mais cette stratégie comporte un point faible quand on a du mal, comme l'a eu Ségolène Royal pendant les élections présidentielles, à concilier les différents aspects. Qu'est-ce que cela révèle sur le système politique et son évolution ?

67

Démocratie participative,
démocratie de proximité,
démocratie d'opinion

À l'origine, la crise de légitimité du système politique représentatif

Au-delà du cas de Ségolène Royal, la façon dont s'est imposé ce terme témoigne de réalités profondes. Il est étonnant de voir combien des procédés de démocratie participative de types très divers, relevant la plupart du temps de la proximité, se sont développés dans des contextes politiques forts différents aussi bien en Europe qu'en Amérique du Nord, en Amérique latine et dans le reste du monde, sur la base de traditions, d'objectifs et d'acteurs politiques extrêmement variés allant de la Banque mondiale aux franges radicales du courant altermondialiste. Il me semble que cette situation marque clairement un tournant d'époque, comme le soulignent très bien les mots de Christophe Aguiton cités par Philippe Raynaud.

Certains facteurs peuvent expliquer cette crise de la légitimité du système politique représentatif qui, pourtant, peut sembler paradoxal, puisqu'en Europe il n'y a plus d'alternative d'ensemble crédible à ce système.

Tout d'abord, l'impuissance du politique face à la montée de la mondialisation et de la crise économique renforce une crise de la bureaucratie classique, de l'État wébérien en quelque sorte. Ce qui était tenable au XIX^e ou XX^e siècle ne l'est plus maintenant. Avec la chute du mur de Berlin, cette crise s'est révélée dans toute son ampleur. Mais elle avait commencé bien auparavant avec l'entrée dans ce que le sociologue Ulrich Beck appelle « la société du risque² » : une société où les sciences et les techniques sont bien sûr capables d'apporter des solutions à des problèmes mais en même temps créent d'autres problèmes dans un monde qui devient alors de plus en plus incertain, car ces problèmes ne seront pas forcément maîtrisables. Une certaine méfiance apparaît face à la technocratie et aux experts qui prennent les décisions. Il existe aussi une crise profonde des institutions. La famille en est le parfait exemple : la famille d'aujourd'hui n'a plus rien à voir avec la famille des années soixante et encore moins avec celle du siècle passé. Cette réalité vaut aussi pour les universités ou les écoles. Comment la politique pourrait-elle sortir indemne de mutations aussi importantes ?

Les facteurs propres au système politique sont encore plus évidents. Le plus saillant est que nous assistons à la fin d'une époque au cours de laquelle le système politique a été fondamentalement structuré par les partis politiques. Bien sûr, ceux-ci ne disparaîtront pas. Ils continueront à fournir les responsables politiques les plus importants. Pourtant, la communication qu'ils ont permis d'instaurer entre la société et la sphère politique ne passe plus de la même manière. Ce constat se traduit directement dans les sondages, qui tous montrent la défiance des citoyens vis-à-vis des partis, lesquels deviennent de plus en plus recroquevillés sur eux-mêmes alors qu'ils étaient auparavant flanqués d'associations ou de syndicats, et qui ont aujourd'hui globalement cessé d'être des relais efficaces entre les citoyens et les institutions politiques. Cette crise des partis « de masse » a touché, de façon plus frontale, les partis de gauche, en particulier le Parti communiste, entraînant ainsi un décrochage des couches populaires par rapport au monde politique. Rappelons qu'en 1970, les couches populaires votaient plus que la moyenne nationale. Aujourd'hui, ce n'est plus le cas ; c'est même l'inverse qui est vrai. Cette situation se retrouve dans d'autres pays européens sous des formes plus ou moins marquées. Certaines dimensions sont cependant particulières à la France : l'étroitesse du recrutement politique, à travers le système des grandes écoles, est bien plus importante en France ; nous sommes aussi les champions d'Europe en termes de cumul des mandats. Mais ces spécificités françaises ne doivent pas cacher une tendance beaucoup plus large.

Le dernier élément que nous pouvons avancer comme facteur explicatif à ce qui se passe est une mutation idéologique. Il n'est plus légitime de soutenir un principe de distinction à travers les élections, comme cela était le cas au moment de la fondation des républiques américaine et française. L'exemple de la parité le montre : il est aujourd'hui intenable de dire que s'il y a 15 % de femmes à l'Assemblée nationale, c'est parce que les hommes sont plus compétents que les femmes. Si cette argumentation peut tenir dans ce domaine, pourquoi n'en serait-il pas de même dans un cadre plus large ?

Par rapport à cette évolution, il existe une tendance forte de repli des acteurs politiques qui ne savent plus trop sur quel pied danser. Lorsque nous interrogeons individuellement les responsables politiques, il est impressionnant de voir à quel point ils souffrent personnellement du discredit de leur statut et des attaques dont ils sont la cible. Pourtant, collectivement, ils ont du mal à penser un système dans lequel s'ils redonnaient du pouvoir à la société, ils pourraient en retour avoir plus de crédit, ce qui leur permettrait, par la suite, d'avoir une plus forte influence sur les logiques de marchés et sur les logiques bureaucratiques qui, souvent, engluent l'action politique. Dans ce contexte quelles sont les tendances aujourd'hui et vers quoi se dirige-t-on ?

Vers quelle démocratie se dirige-t-on ?

Il n'y a pas de réponse univoque car nous sommes en face de tendances contradictoires. Certaines tendances peuvent même conduire à des replis autoritaires dont aucun pays n'est à l'abri. Il me semble cependant que deux tendances se dessinent qui ont une importance pour notre présente discussion. Bien que contradictoires, elles sont souvent amalgamées dans les actions des acteurs politiques que j'ai évoquées en introduction à mon propos. La première tendance est d'aller vers une démocratie d'opinion. Dans cette perspective, les partis politiques sont remplacés par les médias et les sondages. La politique devient alors un spectacle artificiel qui privilégie les débats à court terme. Les conseillers en communication deviennent finalement les acteurs principaux des débats politiques. La remise de soi qui existait auparavant entre citoyens et politiques se déplace vers les nouveaux acteurs d'un jeu médiatique : anciens politiques qui réussissent à s'y reconverter, journalistes, sondeurs, etc. Dans ce cas, « l'opinion publique » à travers les sondages est, de façon paradoxale, la somme des opinions individuelles récoltées auprès de personnes qui ne s'étaient souvent pas posé la question et qui ne peuvent pas en discuter avec d'autres au moment où on les interroge. Il ne s'agit donc pas réellement d'une opinion publique.

À cette tendance à la démocratie d'opinion s'oppose une tendance à la démocratie participative. En quoi ces deux tendances s'opposent-elles ? Un facteur d'évolution important par rapport aux années soixante-dix, que l'on pourrait ajouter au panorama de l'évolution de l'extrême gauche présenté par Philippe Raynaud, est le fait que la démocratie est devenue délibérative, comme Loïc Blondiaux l'a rappelé. Dans les années soixante-dix, nous pensions la participation sur un mode spontané où, dans une assemblée générale, on se réunissait pour participer. Bien sûr certains parlaient plus que d'autres et, finalement, c'est à celui qui restait le plus longtemps dans les heures avancées de la nuit que revenait la palme de la décision. Aujourd'hui, la démocratie participative vise, au contraire, à donner aux citoyens le moyen de s'exprimer en bénéficiant d'informations convenables et à ce qu'ils bénéficient d'un temps de parole réparti le plus équitablement possible. Elle vise à la constitution d'une opinion éclairée, en opposition à celle, non éclairée, résultant des sondages. Cette thèse met l'accent sur des processus de discussion et de pouvoirs horizontaux entre les citoyens. Pour éviter l'« esprit de clocher » que Dominique

69

Démocratie participative,
démocratie de proximité,
démocratie d'opinion

Schnapper a évoqué, ce que les anglais appellent *NIMBY*, « *Not in my backyard* » (pas dans mon jardin), il faut inviter les citoyens à légitimer leur choix et à expliquer pourquoi leur décision est meilleure qu'une autre. Par exemple, pourquoi le centre de toxicomanes devrait-il être créé à un endroit plutôt qu'à un autre ?

La démocratie de proximité se situe entre ces deux pôles, de même que se situent entre les deux ces formes de participation qu'on a vu se développer à la télévision, où des panels de citoyens remplacent les journalistes pour auditionner un responsable politique. Pourquoi ce processus ne serait-il pas une forme de démocratie participative ? Tout simplement parce que les citoyens ne peuvent auditionner qu'une personne politique et non plusieurs à la fois. Le panel ne peut pas, non plus, se réunir de façon indépendante à la fin du débat pour émettre un jugement. Finalement, nous ne savons pas ce que ces personnes ont pensé de l'audition. Au contraire, les jurys citoyens permettent, eux, de multiplier les auditions contradictoires, de travailler en petits groupes et de prononcer un avis autonome, voire une évaluation le cas échéant, et des recommandations sur le problème qui leur a été posé.

Il faut souligner que dans le cadre des projets de démocratie participative, on voit se développer des dispositifs qui échappent à la simple consultation et aux procédures qui étaient typiques de la démocratie de proximité. C'est la nuance que j'introduis par rapport à ce qu'a dit Loïc Blondiaux. Il me semble que se développent des processus de codécision à travers des démarches participatives comme le budget participatif à Porto Alegre – qui d'ailleurs continue sous une autre forme sous le gouvernement de droite de cette ville. En France aussi, même si on ne les cite pas très souvent, ainsi que dans les pays anglo-saxons et ceux du tiers monde, ont lieu des expériences de développement communautaire où de simples citoyens cogèrent ou autogèrent des projets publics. Cette possibilité de codécision ne reste pas cantonnée, comme elle l'était majoritairement jusque-là, à l'échelle locale. Elle s'étend à des niveaux plus larges : Nous pouvons citer le cas de l'Assemblée citoyenne de Colombie britannique, le troisième État du Canada, qui en 2004 a rassemblé deux cents personnes tirées au sort. Cette structure a travaillé pendant un an pour mettre en place une nouvelle loi électorale, car on pensait que si c'étaient les partis politiques qui le faisaient, ils seraient juges et parties et proposeraient une loi qui servirait leurs intérêts. Par la suite, la loi a été soumise à référendum mais n'a pas obtenu la majorité qualifiée – elle doit être reproposée aux électeurs en 2009. Dans l'État voisin d'Ontario, un processus similaire sur le même thème s'est également tenu.

Pour conclure, l'avenir de la démocratie participative en France dépendra bien évidemment des résultats des élections présidentielles. Il existe néanmoins une tendance de fond qui n'est pas liée au résultat des élections. Même si elle ne s'impose pas, la démocratie participative est destinée à marquer les régimes politiques. Elle se développe dans trop d'endroits, quel que soit le parti politique au pouvoir, qu'il soit de droite ou de gauche, pour qu'elle se résume simplement à une mode.

Notes

* Professeur de sociologie politique à l'université de Paris VIII. Voir [son site Internet](#). ↗

70

Démocratie participative,
démocratie de proximité,
démocratie d'opinion

1. SINTOMER, Yves, *Le Pouvoir au peuple*, Paris, La Découverte, 2007. ↗
2. BECK, Ulrich, *La Société du risque*, Paris, Aubier, 1986 ; Flammarion, 2003. ↗

71

Démocratie participative,
démocratie de proximité,
démocratie d'opinion

Loïc Blondiaux : Je remercie tous les intervenants. Nous avons réussi à respecter l'horaire. Malheureusement, le manque de temps ne nous a pas laissé l'occasion d'épuiser le sujet. De ce débat ont émergé de nombreux thèmes, et je voudrais simplement revenir sur trois points qui pourront servir de pistes pour ouvrir la discussion.

Il faut d'abord s'interroger sur le sens de la dynamique démocratique dont a parlé Dominique Schnapper, ce processus de démocratisation du suffrage universel, et aussi sur la possibilité qu'elle affecte également les procédures de démocratie participative qui sont très institutionnelles et très pauvres à quelques exceptions près, rappelées par Yves Sintomer. Ne peut-on pas faire l'hypothèse que les citoyens se les approprient, les détournent et qu'elles finissent, à l'image du mouvement ouvrier se saisissant du suffrage universel, par produire des résultats très différents de ceux envisagées au départ par leurs promoteurs ?

Ma deuxième réflexion tourne autour de la relation entre la démocratie participative et la décision. La méfiance à l'égard du référendum, évoquée par Philippe Raynaud, doit être prise au sérieux. Mais il n'en reste pas moins surprenant que le thème de l'initiative populaire ne soit pas plus fréquemment associé à celui de la démocratie participative. La question est de savoir si, collectivement, nous accepterions la possibilité d'un transfert effectif du pouvoir de décision aux collectifs de citoyens construits par la démocratie participative sans mettre finalement en péril les fondements mêmes de la démocratie représentative, lesquels supposent au contraire une mise à

distance des citoyens du pouvoir de décision.

Ma troisième réflexion, naïve, porte sur le fait que nous avons tous été plus ou moins d'accord sur l'idée selon laquelle il devient nécessaire de gouverner autrement, même si l'obtention d'un accord entre nous sur les contenus de cette démocratie à venir pose quelques problèmes !

Dominique Schnapper : On peut dire qu'on a des « petits » problèmes. Le consensus n'était pas parfait.

Philippe Raynaud : Nous ne doutons pas que nous avons des problèmes.

Loïc Blondiaux : Je propose que nous prenions trois ou quatre questions et que nous laissions les orateurs y répondre.

Public : J'ai une question que je formulerai sous la forme de deux hypothèses. Il me semble que la contestation de la démocratie participative, en France plus qu'ailleurs, a deux causes :

– Premièrement, la facilité avec laquelle on peut se présenter à des élections, compte tenu du nombre de communes, et ainsi la rapidité avec laquelle on peut intégrer le monde politique. En Allemagne par exemple, il faut adhérer à un parti puis avoir réalisé un travail au sein de ce parti, travail qui permet de crédibiliser la représentativité future de l'élu ;

– Deuxièmement, il existe, en France, une absence de culture de l'évaluation de la politique. Par exemple, toutes les réformes successives au sein de l'Éducation nationale n'ont été soumises à aucune évaluation. Aucune statistique n'a été publiée pour mesurer l'impact

de ces réformes. Pire encore, lorsque la réforme est mise en place, nous ne prévoyons pas d'indices capables de mesurer sa réussite. Je souhaite donc savoir d'où vient cette spécificité alors que d'autres pays, comme la Suisse, réalisent des évaluations systématiques des actions politiques. Ces pays-là sont beaucoup moins confrontés à la problématique de la représentativité.

Public : Je reviens sur le troisième questionnement de M. Blondiaux. Je vais prendre deux dates. En décembre 1995, le Premier ministre, Alain Juppé, échoue à réformer le régime des retraites. C'est la démocratie participative qui gagne. En 1997, Lionel Jospin mène un travail de gestion et de modernisation de l'économie du pays, notamment des marchés de capitaux français qui permet la mise en pratique de la spéculation financière internationale. Il n'y a pas eu d'objection à ses projets de globalisation économique et financière. En deux ans, nous sommes passés de la victoire de la démocratie participative à son échec. Cette évolution s'explique par un événement fondateur : l'individualisme représenté par l'actionnaire égoïste. Comment concilier ces deux dates en deux ans ? Vous n'avez pas analysé, selon moi, le rapport essentiel existant entre la démocratie et l'État de droit. Cette modernisation mise en œuvre par l'ancien gouvernement s'apparente à une violation du droit pénal. Étant ancien magistrat, je peux l'affirmer.

Public : Ma question s'adresse à M^{me} Schnapper. Que pensez-vous de la proposition de loi consistant

à inscrire automatiquement les gens sur les listes électorales ? Cette proposition est soutenue par plus de 474 députés de l'Assemblée nationale. Pourrait-elle être une solution au problème de dépolitisation que vous avez évoqué tout à l'heure ?

Dominique Schnapper : Je suis plutôt favorable à une inscription automatique sur les listes électorales. Mais je doute qu'elle puisse par elle-même apporter une solution au problème. Il ne suffit pas d'être inscrit pour avoir envie de participer, même si cela peut faciliter les choses. Il ne faudra plus aller s'inscrire mais il y aura toujours d'autres problèmes. C'est le même débat à propos d'Internet. Certains disent qu'en votant par Internet, les gens n'auront plus à se déplacer, ce qui va les inciter à voter. Or, je ne suis pas sûre que ce soient les conditions de vote qui font que le citoyen a envie ou non de voter. Il s'agit d'une bonne mesure, mais elle n'incitera pas les personnes qui ne s'intéressent pas à la politique à voter.

Concernant votre première question, je suis de votre avis. Il existe un nombre trop élevé de communes (36 600), ce qui rend difficile l'organisation d'une vie locale. Mais il me paraît très difficile de supprimer un des échelons de cet empilement administratif. Pierre Mauroy avait proposé de supprimer le département pour avoir des régions comparables aux régions allemandes. Le Sénat, élu par les conseillers municipaux, s'y est opposé farouchement. Par la suite, la décentralisation a donné plus de pouvoir aux départements, notamment en matière de politique sociale. La position des départements a donc

été renforcée. Je ne crois pas qu'une personne, dans un avenir proche, aura le courage de supprimer un des niveaux de l'organisation.

S'agissant de l'absence d'évaluation des politiques, il y a eu un rapport du Conseil d'État suggérant qu'aucune loi ne soit remplacée sans qu'elle n'ait été évaluée. Cette mesure a pour objectif de faire entrer l'évaluation dans la loi. Mais comme le Parlement vote chaque année un nombre impressionnant de lois, s'il fallait les évaluer toutes, nous rentrerions dans une procédure impossible.

Loïc Blondiaux : Qui veut intervenir ?

Philippe Raynaud : Je veux bien. Ce qui m'embarrasse un peu dans notre discussion sur la démocratie participative est la façon dont nous passons de problèmes généraux liés à la démocratie, très bien évoqués par Yves Sintomer et Dominique Schnapper, à des problèmes français proprement dits. Je suis surpris de la façon dont nous avons présenté ce débat, ceci pour deux raisons. Tout d'abord, il est aussi possible de mener une analyse stratégique des choix politiques qui conduisent une personne à émettre telle ou telle proposition. Cet aspect est assez déterminant pour la période qui nous occupe. Par exemple, la construction de la figure de Ségolène Royal supposait une dévalorisation de la classe politique et des dirigeants du Parti socialiste et donc la mise en avant de la démocratie participative dans un cadre général où, comme Marcel Gauchet l'avait noté assez drôlement dans [Libération](#), il s'agit de dire aux citoyens : « Jusqu'ici vous avez été gouvernés par des

experts et des gens très intelligents, maintenant essayez autre chose. »

Pour revenir à la première question, les insatisfactions politiques françaises sont-elles liées à la crise générale que traverse la démocratie représentative, étant donné que, parmi toutes les démocraties, la France est l'une de celles dans lesquelles les mécanismes traditionnels de la représentativité sont les plus faibles ? Par exemple, dans notre pays, les carrières politiques dépendent en grande partie du président de la République. Du fait d'une disposition constitutionnelle¹, que mon collègue Pierre Avril est le seul à critiquer, lorsque l'on est ministre, on ne peut pas être parlementaire et réciproquement. Cela veut dire que les carrières politiques en France sont coupées du système représentatif et sont dans les mains de l'exécutif. Les hommes politiques compensent cette faiblesse par le cumul des mandats qui constitue un mal français – mais le cumul des mandats est un problème de fonctionnement du système représentatif et non une crise profonde de la représentativité.

Par ailleurs, nous avons évoqué, les uns et les autres, les réactions excessives de la classe politique aux propos de M^{me} Royal. Pour ma part, j'ai envie de me faire l'avocat du diable. Ces réactions tiennent peut-être à des raisons. Si, en France, des gens de droite et de gauche se méfient de cette formule, c'est peut-être qu'il y a un certain nombre de raisons de s'en méfier.

J'en reviens à la deuxième question. Vous avez dit, ce qui m'a surpris, que 1995 représente une victoire de la démocratie participative. Ceci est très difficile à dire. Selon moi, 1995 s'apparente

plutôt à une victoire de la mobilisation sociale, laquelle – et je pense que mes collègues seront d'accord avec moi – n'a rien à voir avec la démocratie participative. Précisément, le fait qu'en France nous soyons encore attachés à l'idée que le correctif naturel de la représentation est la mobilisation sociale, constitue sûrement un symptôme de la crise du système représentatif plus fort que les insuffisants efforts des politiques pour entendre les gouvernés. Nous sommes toujours dans un univers axé sur la méfiance envers la représentation, héritée de notre histoire bonapartiste et révolutionnaire. C'est aussi pour cela que les expériences qui viennent de l'extérieur – le Québec, le Danemark, ou encore le Brésil – sont difficilement transférables en France, car nous n'avons pas la même culture politique.

Yves Sintomer : Tout d'abord, je pense qu'il ne faut pas se voiler la face et qu'il faut appliquer des éléments d'analyses stratégiques pour savoir pourquoi, à un moment donné, tel ou tel responsable politique adopte le terme de démocratie participative. Le revirement qui s'est opéré il y a un an n'est pas né uniquement d'une conviction profonde. Il repose aussi à l'évidence sur une part de stratégie. Ce qui est intéressant à analyser, ce sont les raisons pour lesquelles certains acteurs politiques réussissent à se construire une popularité sur des thèmes comme la démocratie participative, et pourquoi cette évolution ne concerne pas seulement la France, avec son système politique très particulier, mais se retrouve, souvent avec les mêmes expressions et les mêmes raisonnements,

pratiquement dans tous les pays. Autant on peut mettre l'accent sur des facteurs spécifiques à la France, qui expliquent sans doute une acuité particulière mais aussi une forme particulière de la crise de la légitimité de la représentation, autant il me semble qu'il faut s'interroger sur des phénomènes de fond qui vont bien au-delà du système français et des polémiques électorales auxquelles nous assistons.

Concernant la question de l'évaluation, je suis tout à fait d'accord avec vous – la non-évaluation commence d'ailleurs dès l'université, puisque le corps enseignant est sans doute le moins évalué et le moins responsable de tous les corps professionnels français. Il est remarquable que des courants très divers – aussi différents que les courants libéraux tenant du *New public management* et les courants de gauche radicale comme certaines tendances du Parti des travailleurs au Brésil – défendent l'idée que le développement de l'évaluation et la modernisation des services publics passent aussi par le développement de la participation. Le développement de la participation n'est pas qu'une réponse à la crise politique mais aussi une réponse possible à la crise de l'action bureaucratique. Car pour que les services publics soient au service du public, encore faut-il que le public puisse s'exprimer et dire si les services qu'on lui rend sont valables. La privatisation n'est pas l'unique solution à ce problème. Les syndicats allemands disent même : « Moderniser pour ne pas privatiser. » Une véritable modernisation passe par une participation du public, qui doit avoir les moyens d'évaluer ces

services. Parallèlement, transformer une bureaucratie se révèle une tâche extrêmement complexe et la mobilisation des usagers est probablement une force sociale indispensable pour faire évoluer vraiment l'administration.

Dernière remarque : il me semble effectivement que 1995 ne représente pas une victoire de la démocratie participative, car il s'est d'abord agi d'un mouvement social. Cependant une démocratie participative qui se réduirait purement et simplement à une invention institutionnelle sans être nourrie par une culture civique forte n'aurait pas beaucoup d'intérêt. L'imposition de constitutions sur le modèle européen dans les pays du Sud n'y a souvent abouti qu'à des démocraties formelles, en l'absence de jeu politique effectif ; de la même manière, plaquer la meilleure des procédures participatives dans tel ou tel contexte ne suffit pas à instaurer véritablement une démocratie participative si elle n'est pas saisie par des acteurs. Ce sont les acteurs qui donnent du sens à la démocratie participative.

Public : Ne pensez-vous pas que la proportionnelle serait un bon début pour la mise en place d'une démocratie participative ?

Public : J'ai l'impression que nous surfons sur des notions sans aborder clairement les enjeux liés à la présidentielle. C'est ce dont vous avez parlé en distinguant la représentativité et la participation. Lorsque nous parlons de jurys citoyens, pouvons-nous réellement parler de participation ?

Ce qui me paraît essentiel comme vecteur de la participation, au-delà de la formation, est les médias.

Selon vous, pouvons-nous arriver à avoir une démocratie participative sans que les citoyens puissent contrôler les médias ?

Public : Avec votre permission, j'aimerais intégrer au débat un point de vue qui n'est pas français mais européen. Il me semble que la centralité des partis n'est pas détruite. Toute discussion en matière de démocratie participative doit, selon moi, dépasser l'aspect des partis politiques. En effet, les partis sont des courroies de transmission dans le sens où les décisions sont prises par leurs militants. Or, être militant peut déjà être considéré comme une forme de participation. Dire que les partis entravent la démocratie participative est donc, pour moi, inexact.

J'aimerais poser une autre question. Vous n'avez pas évoqué l'épuisement idéologique des partis, de droite comme de gauche. Cette évolution laisse un gouffre gigantesque dans de nombreux pays. En Allemagne, une coalition s'est mise en place. En Italie, mon pays d'origine, une majorité gouverne après avoir obtenu 5 000 voix de plus que l'opposition. Même aux États-Unis, symbole de la démocratie anglo-saxonne, les élections se jouent à quelques voix près.

De plus, pourquoi s'oppose-t-on toujours à une démocratie « organique » ? Nous proposons aux citoyens toute une série d'élections qui s'enchevêtrent : en Italie, il existe une multitude d'élections à différents niveaux : municipal, provincial et régional. Finalement, c'est en fonction de ce choix idéologique que nous appréhendons la façon de gouverner un pays.

Loïc Blondiaux : Toutes ces interventions ont soulevé de nombreux sujets : vote à la proportionnelle, épuisement du clivage droite/gauche, représentativité. M^{me} Schnapper, avez-vous des commentaires à faire ?

Dominique Schnapper : Ces sujets ont tout de même un point commun : la remise en question de l'opposition entre la démocratie représentative et la démocratie participative.

La réflexion sur la proportionnelle s'inscrit dans les améliorations possibles du fonctionnement des institutions représentatives classiques. Un mode de scrutin doit à la fois représenter le mieux possible la population et permettre un fait majoritaire pour gouverner ; ces deux caractéristiques ne sont pas spontanément associées. Il me semble que, dans le cas français, l'introduction d'une part de proportionnelle serait bénéfique. Mais il y aurait d'autres dispositions à prendre, notamment faire évoluer les rapports entre le gouvernement et le Parlement, supprimer le cumul des mandats. Ces dispositions sont simples et ne nécessitent pas de passer à la VI^e République, mais elles pourraient améliorer le fonctionnement des institutions représentatives classiques.

Mais pour permettre une démocratie participative, il est nécessaire d'ajouter, si nous avons bien écouté les théoriciens présents, d'autres modes de participation que celle qui s'exerce à travers les institutions représentatives classiques. Il faut savoir si la démocratie participative ne fait que changer les canaux de participation ou si elle réussit réellement à faire participer plus de citoyens à la vie politique.

Il me semble que, pour l'instant, ce sont toujours les mêmes citoyens qui sont concernés.

Le contrôle par les médias suscite beaucoup de débats. Mais il est difficile d'agir concrètement dans ce domaine. Quand j'étais jeune, les élections étaient commentées de manière réfléchie, et M. René Rémond intervenait le dimanche soir des résultats électoraux. À la dernière élection présidentielle, nous avons vu un journaliste suivre le président Jacques Chirac en moto. Nous sommes passés d'une réflexion fondée sur la connaissance à des images dépourvues de toute analyse. L'évolution des médias est, en ce sens, préoccupante. Mais que pouvons-nous faire ? Dès que les chaînes programment des émissions sérieuses, leurs audiences diminuent. Pour la campagne électorale officielle, toutes les chaînes ont demandé que les programmes électoraux ne soient pas diffusés à 19h40 pour ne pas faire baisser les audiences du journal de 20 heures. C'est pour cela que ces programmes sont désormais diffusés plus tôt.

La dernière réflexion porte sur les institutions représentatives classiques, la multiplication des élections et l'absence de grands débats capables de structurer la scène politique, comme, autrefois, ceux sur la modernité ou le communisme. Aujourd'hui, les démocraties jouisseuses et apaisées ne nourrissent plus de véritables débats politiques sur le sens et l'avenir de nos sociétés.

Yves Sintomer : Sur la proportionnelle, je suis assez d'accord avec ce qu'a dit Dominique Schnapper. Il serait intéressant d'introduire une forte dose de proportionnelle à

l'échelle nationale, sur le modèle de ce qui existe au niveau municipal. Cela renforcerait le Parlement. Pour autant, cela ne résoudra pas le problème : dans des pays à régime parlementaire fort comme l'Allemagne ou l'Angleterre, la crise de légitimité est similaire. La mise en place de la proportionnelle serait plus saine pour la démocratie représentative, mais elle ne résoudrait qu'une partie du déficit de légitimité.

Les personnes qui participent à la vie politique sont-elles les mêmes que celles qui participent aux instances représentatives ? Les enquêtes sociologiques montrent qu'il n'en est rien. Dans la sphère participative se trouvent des personnes intéressées par la politique mais pas forcément des militants politiques. Pour rejoindre ce que vous avez dit tout à l'heure, une partie importante de citoyens concernés par la politique, désireux d'en faire mais sans vouloir prendre le pouvoir, s'investissent dans ces instances-là. Il s'agit d'un trait significatif des tendances dont nous parlons ce soir. Il faut donner plus d'espace à ces personnes-là. Quant à la participation par tirage au sort, cette méthode, par nature, attirerait surtout des gens qui ne seraient pas investis dans la politique ou qui s'y seraient investis faiblement.

Il est frappant de constater la convergence de partis politiques très différents idéologiquement sur le thème de la démocratie participative. On peut rapprocher cette situation, à une échelle différente, de ce qui s'est passé lorsque l'État social s'est imposé dans nos sociétés. Des personnes issues du mouvement ouvrier voulaient faire la révolution ; à l'inverse, Bismarck s'y opposait ; les catho-

liques sociaux voulaient plus de solidarité ; les hauts fonctionnaires souhaitaient assurer la puissance interne de leur État, etc. Toutes ces revendications ont fini par aboutir à des États sociaux prenant des formes extrêmement différentes selon les pays. Les variantes française, allemande, suédoise et anglo-saxonne ne sont pas les mêmes. Il me semble que nous assistons à une dynamique un peu semblable en ce qui concerne la participation. Celle-ci prendra la forme d'un discours de plus en plus partagé, avec des variantes selon les pays et les orientations politiques, et selon que l'on mettra en avant une démocratie de proximité, une démocratie participative, une participation volontaire ou déléguée, ou encore le tirage au sort. Les choses se cristalliseront et seront considérées comme naturelles dans quelques décennies.

Savoir si les jurys citoyens représentent une forme de démocratie participative ou représentative est une question intéressante. Un gouvernement représentatif, pour reprendre la définition de Bernard Manin, se bâtit sur des élections à intervalles réguliers ; sur le fait que les personnes élues puissent décider de manière autonome pour gouverner inversement, il est nécessaire d'avoir une opinion publique libre et une discussion publique large. Il doit donc y avoir des élections et pas de mandat impératif ou semi impératif pour qu'il y ait gouvernement représentatif. Avec le système des jurys citoyens tirés au sort, il n'y a pas d'élection. En même temps, comme je viens de le montrer dans un livre publié récemment², le dispositif des jurys tirés au sort à Athènes dans l'Antiquité et celui proposé par Ségolène

Royal se distinguent. Les jurys athéniens avaient pour objectif de faire que chaque citoyen soit tour à tour gouvernant et gouverné. Les citoyens participaient à la vie politique en siégeant à l'Assemblée, mais aussi en participant grâce au tirage au sort au principal conseil législatif de la cité et en étant juges, à plusieurs moments de leur vie. Aujourd'hui, les jurys mis en avant par Ségolène Royal ne permettraient de désigner qu'un échantillon de l'ensemble des citoyens tendant vers la représentativité. Ils ont vocation à reconstituer un microcosme de ce qu'est la variété – en termes d'origine sociale, d'âge, de genre, etc. – de la société, à être plus représentatifs qu'un corps élu qui, comme nous le voyons, est sociologiquement assez restreint et perd ainsi une partie de la richesse de points de vue et de la diversité d'expériences qui sont présentes dans la société. Il n'y a qu'à regarder la composition de l'Assemblée nationale. Mais en même temps, pour des raisons démographiques et compte tenu de la taille de nos pays, chaque individu pourrait difficilement participer plusieurs fois au cours de sa vie à un jury citoyen. Les deux systèmes, athénien et contemporain, ne reposent donc pas sur la même logique. On passe d'une logique où chacun doit être tour à tour gouvernant et gouverné à une logique d'échantillon représentatif.

Philippe Raynaud : Je parlerai d'abord de l'introduction de la proportionnelle. Un des arguments pour la mettre en place consiste à dire que les gens se reconnaîtraient plus facilement dans un système politique élu de cette manière-là que dans celui que nous avons

actuellement, surtout à une époque où les clivages politiques sont moins clairs qu'autrefois. Mais ce sujet n'a pas grand-chose à voir avec celui qui nous intéresse, à savoir la démocratie participative. Même si je risque d'être paradoxal, selon moi, la démocratie participative n'a pas grand-chose à voir avec la participation. C'est sur ce seul point que je me distinguerai de la réponse apportée par Yves Sintomer. Je crois que le problème n'est pas d'augmenter la participation politique. La France a une aversion face à l'abstention aux élections car cette abstention signifie, pour elle, qu'il y a un délitement des systèmes politiques. Je pense que ce point de vue n'est pas vrai. À partir du moment où nous sommes dans un système représentatif, ce qui prime est la liberté du citoyen de conduire sa vie privée ; la participation politique est importante mais secondaire. Nous ne sommes plus à Athènes, et la vie politique n'est plus l'essentiel de la vie des individus.

En revanche, ce qui pose problème est que l'absence de participation fait que la population qui ne participe pas n'est plus protégée par le système politique. Il naît alors, pour cette partie de la population, un fort sentiment d'aliénation. L'important est donc que les gens se reconnaissent dans le système politique. Pour reprendre le vocabulaire durkheimien, il existe un problème d'intégration sociale. Dominique Schnapper pourrait développer plus précisément que moi ce point de vue. Je crois que c'est ce type de problème qu'essaie de résoudre la démocratie participative. Je dirai donc que, dans la démocratie participative, la participation n'est pas le but mais

le moyen – le moyen d'améliorer l'intégration sociale. À chaque fois que nous cherchons à mettre en place un dispositif pour augmenter la participation, nous échouons. Par exemple, dans des pays de démocraties plus directes comme la Suisse, plus il y a de référendums moins il y a de votants. Cette solution n'intéresse pas les gens. Pour conclure cette intervention, je finirai par une citation d'Oscar Wilde : « Le socialisme, ça a l'air très bien mais cela ne marchera pas car cela prendrait trop de soirées. »

Loïc Blondiaux : Je souhaite ajouter quelques mots avant de laisser la parole. Ce que je retiens de l'intervention de Philippe Raynaud est que la participation est un moyen, et pas forcément une fin en soi. Effectivement, le fait que des populations de plus en plus nombreuses ne soient plus représentées par la voie de l'élection ou des partis politiques pose un problème. J'espère que la démocratie participative pourra remédier à cette situation. Si les partis politiques représentaient les intérêts de tous, même des plus démunis, il n'y aurait pas véritablement besoin de démocratie participative. C'est parce qu'ils ne le font pas, ou mal, que la nécessité d'un élargissement de la discussion collective et de la participation se fait sentir. Par ailleurs, dans toutes les discussions autour de la démocratie participative, la question de la place des partis est un point aveugle. Il existe un phénomène assez intéressant à observer, même s'il est parfois un peu caricatural : c'est l'ouverture et la porosité des partis politiques à de la participation en interne. En ce qui concerne le contrôle citoyen des médias, je ne suis pas

tout à fait d'accord avec vous. Ce contrôle s'exerce tous les jours et c'est l'une des évolutions majeures de nos démocraties. Sur Internet, il y a une véritable remise en cause de ce qui disent les médias, une critique permanente.

Enfin, dernière remarque, la mise en place de la démocratie participative impose parallèlement une réforme institutionnelle. En l'absence de toute réforme des institutions, je vois mal comment la démocratie participative aurait une chance de prospérer.

Yves Sintomer : Je voudrais réagir à ce que vous avez dit. Nous sommes effectivement en désaccord sur le sujet. L'un des intérêts de la démocratie participative est de pousser à la participation. Car faute de participation, c'est l'intérêt des puissants qui s'impose. Au-delà même des choix individuels et des arbitrages entre passer ses soirées à faire de la politique ou du sport, la cité, dans son ensemble, a besoin de plus de participation. Finalement, pourquoi le suffrage universel s'est-il imposé face au suffrage censitaire défendu par Benjamin Constant ?

Philippe Raynaud : Pardonnez-moi de vous interrompre. Mais ce que vous dites est inexact. Benjamin Constant n'a posé aucune limite définitive au droit de suffrage.

Yves Sintomer : A-t-il voté pour le suffrage universel ?

Philippe Raynaud : Certes non. Mais sur le temps, il n'a jamais posé aucune limite en la matière.

Yves Sintomer : En tout cas, pour-

quoi le suffrage universel masculin a-t-il été obtenu ? C'est parce que des personnes ont passé des soirées ensemble à vouloir l'obtenir et ont manifesté en ce sens. Pourquoi les femmes ont-elles pu voter ? C'est aussi parce que des suffragettes ont dépensé des jours et des nuits à se battre pour leurs droits. Pourquoi y a-t-il eu une intégration sociale ? C'est aussi parce que des mouvements sociaux ont fait entendre la voix des ouvriers. Nous pouvons donc penser que les problèmes se posent de la même manière aujourd'hui et que les mobilisations sociales sont fondamentales pour permettre une société plus juste et plus démocratique.

Public : J'ai été choqué par les propos de M. Raynaud. Vous êtes tous des spécialistes et enseignez la politique. Moi, je m'occupe des élections. Je suis agent de bureau de vote depuis plus de vingt ans. C'est vrai qu'en France, le taux d'abstention aux élections est très important, de l'ordre de 30 %. La démocratie représentative se voit donc amoindrie. Lorsque l'on fait les comptes, les partis ne représentent pas grand-monde. Je me demande si la participation, vocabulaire très cher au général de Gaulle, n'est pas seulement un moyen de diminuer le taux d'abstention.

Public : Pensez-vous que la démocratie participative risque de légitimer les tendances centrifuges de notre société ou au contraire de consolider le lien social par son caractère délibératif ?

Loïc Blondiaux : C'est une vaste question. Je me permets d'y répondre. Il s'agit en effet d'un

élément paradoxal de la démocratie participative. Les expériences de psychologie sociale qui étudient les discussions entre petits groupes montrent que la discussion contribue plus souvent à polariser les opinions qu'à les rapprocher. Il ne faut peut-être pas s'en attrister. C'est peut-être la capacité à structurer le conflit qui constitue la force des dispositifs participatifs. La démocratie participative n'aboutit pas forcément à un consensus.

Dominique Schnapper : Je souhaite ajouter un dernier mot sur l'abstention dont Philippe Raynaud a défini le sens tout à l'heure. Aux États-Unis, on vote très peu, ce qui n'empêche pas les Américains d'être très patriotes.

Loïc Blondiaux : Ce sont principalement les groupes les plus défavorisés, les Noirs et les pauvres qui votent très peu, et c'est cela qui a des conséquences et qui est important.

Dominique Schnapper : Je ne suis pas d'accord. Le vote noir démocrate a joué un rôle considérable dans l'histoire des États-Unis. Nous échangerons nos données. De toute façon, globalement, on vote peu.

Pour une fois, je ne suis pas d'accord avec Philippe Raynaud sur un point : selon moi, la France est un pays dans lequel le vote joue un rôle d'intégration de manière plus forte qu'aux États-Unis où il y a d'autres facteurs d'intégration sociale que la participation. En revanche, la hausse de l'abstention, qui n'est pas généralisée mais concerne surtout certaines catégories sociales, a plus de sens en France qu'aux États-Unis.

Philippe Raynaud : En fait, nous sommes d'accord. Il y a effectivement une caractéristique française qui fait que le vote n'a pas le même sens en France qu'ailleurs. Je n'en pense pas moins que les Français surestiment le problème posé par l'abstention car ils ne distinguent pas assez entre les types de causes. Nous ne pouvons juger la qualité d'un système politique aux taux d'abstention. La République de Weimar permet d'illustrer mon propos : plus on se dirigeait vers une dictature, plus le taux de participation augmentait. Ceci tient à une raison simple. Ce qui fait l'engagement politique, c'est l'enjeu. Or, dans la démocratie française, les enjeux politiques sont de moins en moins clairs et de moins en moins déterminants. L'intérêt de voter est donc moins fort.

Contrairement à ce qu'ont indiqué mes deux collègues, toute l'histoire de la sociologie américaine montre que les systèmes politiques peuvent intégrer des gens à travers des mécanismes susceptibles de se traduire par de l'abstention ou de la passivité, ces deux phénomènes étant d'ailleurs distincts. La belle époque de l'identification partisane dont ont parlé les théoriciens du Michigan repose sur une forme d'héritage : les gens votaient démocrate et républicain, non pas pour les idées de chaque camp, mais par habitude familiale. Dans le cas français, si l'on prend les grands votes de la période gaulienne, époque durant laquelle la participation a été forte, ceux-ci ont représenté une façon de déléguer un pouvoir. La mesure du civisme à travers la participation électorale me paraît très discutable. Dans les sociétés occidentales, c'est la montée de la politisation

et non la dépolitisation qui a fait baisser le taux de participation. En effet, plus les gens sont informés, plus ils connaissent le programme des partis, moins ils voient de différences entre eux et plus ils sont conduits à se désintéresser de la politique. Quelqu'un qui ne vote pas peut être intéressé par la vie politique. Je connais de nombreuses personnes qui ne votent pas mais qui lisent quotidiennement la presse et qui commentent l'actualité politique avec leurs amis. Il faut arrêter de prendre cette mesure de l'abstention comme le taux le plus important de l'intérêt pour la chose civique. Hormis ce point, je suis tout à fait d'accord pour dire, avec Yves Sintomer, que si personne n'avait manifesté pour avoir plus de libertés, celles-ci n'auraient pas pu être conquises, mais ce n'est pas la même question que celle de la participation aux élections.

Loïc Blondiaux : Bonsoir à tous et merci pour votre écoute.

Notes

1. Il s'agit de l'article 23 de la Constitution : « Les fonctions de membre du Gouvernement sont incompatibles avec l'exercice de tout mandat parlementaire, de toute fonction de représentation professionnelle à caractère national et de tout emploi public ou de toute activité professionnelle. [...] » ↗
2. *Le Pouvoir au peuple, op. cit.* ↗

Vendredi 11 mai 2007

L'Europe : un nouveau cadre pour la démocratie ?

Ouverture (à venir)

Jean Quatremer

Conditions d'un civisme européen

Paul Thibaud

Comment l'Europe peut renforcer la démocratie (non disponible)

Renaud Dehousse

Débat (non disponible)

Modérateur : Jean Quatremer

Conditions d'un civisme européen

Paul Thibaud*

La dernière fois, sur les fraudes communistes, nous avons gagné ensemble. Cette fois, sur la construction de l'Europe, nous finirons peut-être par gagner ensemble, d'une certaine manière. Mais je crois que, pour l'instant, nous ne sommes pas exactement d'accord. Il s'agit donc d'éclairer le débat, la divergence. Pour cela, j'essaierai de répondre à la question qui m'a été posée sur la démocratie en Europe. Dans mon premier point, j'expliquerai que la démocratie en Europe est une notion douteuse, qui ne convient pas pour analyser le fonctionnement de cette institution. Dans une seconde partie, je détaillerai les gros changements nécessaires pour aboutir à quelque chose de démocratique, à une démocratie méta-nationale, ce qui n'est probablement pas impossible, même si ce n'est pas du tout acquis.

L'Europe, une institution non démocratique

Pour partir d'une idée simple, la démocratie, c'est le gouvernement par le peuple et pour le peuple. Nous avons appris cela à l'école. Avons-nous un gouvernement par le peuple ? Avons-nous un gouvernement pour le peuple ?

D'abord, il n'y a pas de peuple européen ou, plus précisément, il y a plusieurs peuples européens. C'est la difficulté. Le [Traité dit constitutionnel](#) en apporte la preuve, car c'est un traité et non une constitution. Il est conclu entre des instances souveraines et, pour le changer, il faut l'accord de tous les gens qui le ratifient, ce qui n'est pas le cas d'une constitution, laquelle se caractérise par des procédures d'amendement extrêmement différentes. Peut-être ce traité devait-il, comme [celui de Lisbonne](#) qui lui a succédé, avoir, par beaucoup de côtés, les effets d'une constitution, mais le problème, le hiatus, était (est) qu'il le faisait sans pouvoir s'appuyer sur le référent essentiel de toute constitution, celui que désigne d'entrée la Constitution américaine : « We, the People of the United States », « nous, le peuple des États-Unis d'Amérique ». Non seulement le peuple de l'Union européenne n'existe pas, mais alors même que l'on constitutionnalise, on n'ose pas en parler : la reine d'Angleterre, celle de Hollande, les présidents et Premiers ministres ne signent pas en tant que pouvoirs européens, mais en fonction des pouvoirs qu'ils exercent dans leurs pays...

Il est vrai que toutes les démocraties ont des institutions qui ne sont pas élues, tout en étant indépendantes du pouvoir politique comme l'est la Commission européenne. Le Conseil constitutionnel en France, les banques centrales, la Cour suprême aux États-Unis sont des institutions indépendantes qui participent de la démocratie sans être élues. Mais ces institutions empruntent leur légitimité aux gouvernements ou aux États qui sont des gouvernements représentatifs. Que signifie par exemple l'indépendance de la justice, laquelle est reconnue dans tous les pays démocratiques ? Cela signifie que les gouvernants ou ceux qui ont écrit la Constitution considèrent qu'il est dangereux de faire rendre la justice par ceux qui sont au gouvernement ; en Europe en particulier, on pense en général qu'il est plutôt dangereux de la faire rendre par des élus. Les juges ont besoin d'être indépendants, il faut qu'il y ait, pour empêcher ou limiter un « pouvoir exécutif des lois », selon la formule de Montesquieu,

un pouvoir législatif séparé. Il n'empêche que ces juges sont malgré tout dépendants, pour leur nomination, du pouvoir politique. Leur rôle est défini par la Constitution et si le peuple français était mécontent de sa justice, il pourrait changer sa Constitution. De même, le Parlement pourrait voter une loi qui changerait le statut d'une autorité indépendante, comme celui de la Banque de France. Nous considérons que, dans la mesure où le gouvernement laisse agir cette autorité indépendante, il y consent. C'est une manière de réaliser un fonctionnement démocratique que d'avoir, dans l'exercice du pouvoir, des pôles d'indépendance, à condition qu'en dernier lieu un pouvoir élu quelconque, le gouvernement, l'Assemblée nationale, peut-être le peuple dans le cas d'une réforme constitutionnelle adoptée par référendum, puisse changer la règle du jeu. Ces pouvoirs sont indépendants par délégation. Ils sont créés par la loi ou par la Constitution. Si ces deux dernières ne sont pas employées contre eux, cela signifie que, soit par principe, soit parce que l'opinion admet ce système, ce fonctionnement des pouvoirs est un élément de la vie démocratique.

Il n'y a rien de tel en Europe. C'est le problème. Nous avons des institutions indépendantes très importantes, dont la Commission et la Cour de justice, et qui ne dépendent que des traités. À l'intérieur, si une institution indépendante déborde dans l'exercice de son pouvoir, on peut changer son statut ou sa compétence. Mais, comme les traités ne peuvent être modifiés qu'à l'unanimité, l'eurocratie ne craint aucune sanction de ce genre. Il y a donc une grande différence entre les autorités indépendantes dans le cadre des nations, et ce qui leur ressemble formellement dans le cadre européen. Il en résulte que passer des banques nationales à une banque européenne change la nature de l'institution. Ceci se traduit par ce qu'on peut appeler un activisme sans légitimité. La Commission, qui n'est en aucune manière représentative, peut prendre des décisions de son propre gré, lesquelles peuvent mettre en cause les services publics par exemple, même en débordant le texte des traités. Le traité de Rome, qu'on invoque contre les services publics pour faire éclater ceux-ci au nom de la libre concurrence, n'a pas été écrit pour les services publics. Ses auteurs voulaient mettre en concurrence ce qui relevait de l'économie privée et non de l'économie publique. L'extension du domaine de la concurrence n'a pas été décidée politiquement, elle est devenue peu à peu un fait accompli : la Commission et surtout la Cour de justice ont peu à peu empiété, donné au traité de Rome un « ressort », peut-on dire, plus étendu que celui qu'il avait au départ. Toutes les institutions judiciaires ont tendance à agir ainsi, mais en Europe elles peuvent le faire impunément. Ainsi, cette légitimité qui s'impose aux États ne s'appuie que sur l'idée que les choses sont ainsi et doivent le rester, que la machine européenne ne doit pas être cassée ; cette manière d'être est habillée par la science politique du nom de fonctionnalisme. Ces débordements sont malgré tout limités par une certaine prudence : l'Europe fonctionne surtout autour d'un certain consensus qui traverse ses peuples, et qui est favorable au marché ouvert. C'est grâce à ce consensus que les institutions européennes ont asservi et débordé les pouvoirs nationaux tout en se trouvant incapables de traiter les situations où il y a conflit, conflits d'orientation comme ceux qui

marquent une élection présidentielle chez nous ou conflits d'intérêts que les européistes regrettent (« égoïsmes nationaux ! ») sans avoir les moyens de les dépasser. Cette autolégitimation artificielle des pouvoirs européens a des résultats démocratiquement négatifs : elle affaiblit le national bien plus qu'elle ne renforce l'Union : jeu à somme moins que nulle. La politique qui consiste à trancher en cas de désaccord, donc à parier, n'y est pas gagnante. En particulier, la vie publique n'est pas rythmée et explicitée par la mise en scène majorité/opposition, par l'alternance qui permet aux uns ou aux autres de se reconnaître dans le pouvoir élu. On peut appeler cela une démocratie étouffée : il n'y a pas de gouvernement par le peuple faute de peuple, plutôt une gestion.

Quant à savoir s'il y a un gouvernement pour le peuple, la réponse doit être nuancée et précisée. Il y a un aspect de l'Europe qui est reconnu positif par l'immense majorité des Européens : c'est l'émancipation des individus qu'elle a permis vis-à-vis des gouvernements. Aux consommateurs, aux contribuables, aux touristes, aux étudiants, aux commerçants, aux entrepreneurs, l'Europe a offert un espace nouveau, plus large que l'espace national, qui pratiquement permet de contourner les gouvernements qui abuseraient de leur pouvoir. Non seulement on peut en appeler à Luxembourg et à Strasbourg contre les décisions de son État, mais on peut faire jouer facilement la concurrence, grâce au droit d'installation. Les Français riches établis à Bruxelles sont de cela un bel exemple. Le pouvoir de sanctionner ces déserteurs de l'impôt s'est en effet beaucoup affaibli. Certes ils ne sont pas le peuple, mais bien d'autres ont profité, le sachant ou non, de l'ouverture européenne. Non seulement les étudiants profitent d'[Erasmus](#), mais tous nous bénéficions de la mise en concurrence des entreprises.

L'Europe a créé une grande société métanationale. Au fond, elle a reçu implicitement un mandat de ce genre de la part des Européens – je ne dis pas des peuples européens – ; ceci aux dépens de la démocratie gouvernante, du gouvernement par le peuple. Pendant un certain temps, nous avons eu le positif sans le négatif, de cette métanationalisation. L'harmonisation européenne en effet concernait des sociétés extrêmement proches : niveaux de vie semblables, systèmes de solidarité semblables, systèmes fiscaux semblables, donc très peu d'interférences négatives dues à la concurrence entre les systèmes nationaux. Ceci a été compromis par les élargissements et par le trouble qu'ont apporté – effet Thatcher d'abord – l'entrée dans le marché européen de politiques libérales agressives qui ont mis en difficulté d'autres systèmes de relation sociale. La mondialisation a évidemment aggravé les effets de l'hétérogénéité. Il est d'ailleurs révélateur de la pente suivie par l'Europe que l'Union se soit, sans vrai débat, fonctionnellement comme d'habitude, laissé pénétrer par la mondialisation, démantelant devant elle ses protections extérieures. De plus en plus, la formule « gouvernement pour le peuple », qui pouvait être appliquée à l'Europe, à condition de réduire le peuple à une addition d'individus, est donc devenue inappropriée. Nous avons une Europe qui limite les gouvernances, dans laquelle les peuples subissent une concurrence salariale, fiscale et sociale. Les gouvernements ont été diminués sans être remplacés. Cela a été favorable à beaucoup de gens avant de leur

devenir défavorable. Tels sont les effets de ce qu'on appelle [l'intégration négative](#) : les gouvernements européens se sont associés dans la hantise des conflits du début du xx^e siècle, bien moins pour agir en commun que pour s'empêcher de se nuire réciproquement, donc pour limiter leur liberté de gouverner. Cette prépondérance du négatif a été assurée en particulier par la jurisprudence de la Cour de Justice qui a souvent permis le désarmement des États nationaux sans qu'il fût besoin pour cela de décisions politiques.

Mais l'intégration négative n'a été accompagnée d'aucune intégration positive, d'aucune politique commune depuis la PAC. Certes, il y a et il y aura peu de politique commune à la marge, par exemple sur l'environnement, ce qui est très bien ; mais sur les sujets qui fâchent, l'Europe est complètement déconcertée et ne possède aucune réponse, aucun remède à la concurrence sociale, financière, salariale et fiscale qui agit en son sein ou de l'extérieur. Si nous sommes arrivés à ce que je considère comme une impasse, à une discordance évidente entre la capacité d'intégrer et celle de décider ensemble, c'est à cause d'une idée que nous pourrions appeler « téléologique » de la construction européenne. Cette homogénéité au service des individus devait, supposait-on, rendre les gens semblables au point de faire naître un peuple européen. Je cite Jean Monnet :

« Nous ne coalisons pas des États mais unissons des hommes. Et, s'en remettant à des autorités communes qui font des peuples d'Europe un même peuple, on donne à ces autorités le pouvoir d'appliquer les mêmes règles. En appliquant les mêmes règles aux différents peuples, on en fera un même peuple¹. »

87

Conditions d'un civisme européen

On voit l'intention, le projet : créer un peuple par voie administrative. Ce qui me semble, avec tout le respect qu'on doit à Jean Monnet, incroyablement naïf. C'est de cette stratégie que nous mesurons aujourd'hui les effets. Il s'agit là d'un vice de conception qui remonte à l'origine, à la décision collective dès la [déclaration de Robert Schuman](#) en 1950 (création de la Communauté du charbon et de l'acier) : on va empêcher les guerres en créant un cartel, on fuit le politique (les catastrophes d'hier) en se réfugiant dans l'économie, et cette économie transnationale est vue comme la matrice d'un sujet politique nouveau. L'Europe est, comme on le répète, un grand projet, mais est-ce que pour le réaliser il suffit de laisser faire les choses ? Faire l'Histoire en sortant de l'Histoire, voilà le paradoxe. Peut-on construire administrativement un peuple d'une sérénité sans précédent, comme s'il existait un peuple sans histoire, qui ne reconnaisse pas son passé et ne dise pas ce à quoi il aspire vraiment ?

Quelle refondation nécessaire pour un fonctionnement démocratique en Europe ?

Dans ce contexte, quels actes refondateurs seraient nécessaires ? Il faudrait d'abord que l'Europe reconnaisse qu'on ne passe pas facilement de l'intégration négative à l'intégration positive et que, par nature, l'Europe est duelle. D'une part, en effet, il s'agit d'une grande société, d'un espace ouvert à tous et, d'autre part, d'un ensemble de peuples hétérogènes qui

peuvent agir ensemble. L'Europe est ainsi double depuis au moins mille ans : elle est une unité de civilisation et une multitude de nations, de politiques, de pouvoirs, de langues et même de cultures.

Le problème de l'Europe organisée, c'est qu'elle n'admet pas cette dualité. Le flottement du langage dans le projet de Traité défunt en est un exemple. L'article I-3 donne les objectifs de l'Union. Il dit :

« L'Union offre à ses citoyens un espace de liberté, de sécurité, de justice sans frontières intérieures, et un marché intérieur où la concurrence est libre et non faussée. »

Il dit également que l'Union œuvre pour « le développement durable, une croissance économique équitable, le plein emploi, le progrès scientifique et technique ». Notez les deux termes : « offre », et « œuvre pour ». Sous le nom d'objectifs, deux genres de choses sont dites. Il y a d'abord ce que les linguistes appellent un énoncé performatif, c'est-à-dire un énoncé qui comporte sa réalisation dans son énonciation (« Je parle » est l'exemple classique d'un performatif) comme beaucoup de formules juridiques quand elles fixent les règles de fonctionnement d'une institution en particulier. Dans les paragraphes que je viens de vous lire, les premiers énoncés sont des performatifs. Mais les autres énoncés sont des objectifs qui sont « programmatifs ». Il s'agit en réalité d'objectifs à accomplir (ainsi de la croissance économique, du plein emploi, de l'environnement sain ou des progrès techniques). Les premiers énoncés relèvent de l'intégration négative, ils décrivent l'espace national européen. Les énoncés « programmatifs » relèvent au contraire d'une action à entreprendre en commun. Le fait de mélanger, sous le terme d'objectifs, des points aussi différents, qui relèvent pour les uns des principes de fonctionnement et pour les autres des objectifs du fonctionnement, montre la confusion dans laquelle baigne l'Union européenne : nous croyons réaliser un objectif quand nous ne faisons que restreindre l'espace où s'exerce la volonté des pouvoirs.

Les tentatives pour corriger cette prééminence de l'intégration négative par l'ajout de quelques processus délibératifs et quelques points de programme n'ont jamais abouti, comme en témoignent les programmes – comme celui de Lisbonne – qui se trouvent en butte au caractère hétérogène des États. La volonté européenne ne pourrait être créée que par une délibération impliquant les nations, et non par une administration qui les contourne et les réduit autant que possible. Il faudrait diminuer la pression de l'intégration négative, notamment de la concurrence fiscale et sociale qui en est l'un des aspects les plus flagrants, pour que les nations s'impliquent dans la construction européenne. La concurrence entre modèles nationaux devrait évidemment être limitée. Il y a une différence entre ouvrir ces derniers et les détruire. Il faudrait donc se poser la question de savoir ce qu'est une concurrence inéquitable à l'intérieur de l'Europe, et non pas une concurrence dite « libre et non faussée ». « Non faussée » indique que l'on doit combattre toutes les actions qui limitent la concurrence, qui veulent la réglementer ou en réduire les effets. Mais on ne dit rien de ce que peut être une concurrence inéquitable et destructrice. Par exemple, dans *Gouverner l'Europe*², remarquable analyse du

fonctionnement des institutions européennes, l'Allemand Fritz Scharpf s'interroge ainsi sur le fait que dès qu'un gouvernement parle de subventionner une entreprise, on se précipite pour entreprendre une action devant la Cour de justice du Luxembourg ou un tribunal de première instance, mais que s'il se lance dans une concurrence fiscale en réduisant à zéro l'impôt sur les sociétés, personne ne fait de remarques. Cela signifie que l'Europe considère comme prioritaire de limiter les moyens d'action des gouvernements, mais que tout ce qui limiterait la concurrence entre les États est impensable. Le fonctionnement de toutes les instances, comme l'Écofin – l'ensemble des ministres de l'Économie et des Finances de l'Union européenne – est conforme à cette tendance. Et les peuples sont placés sous une pression telle que nous assistons à une montée de la méfiance dont les référendums français et hollandais ont été des exemples, et qui empêche l'Europe de fonctionner. Il faudrait par conséquent, pour faire baisser la méfiance, permettre aux peuples non seulement de supporter l'Europe mais de s'y engager, diminuer la pression économique et juridique qui pèse sur eux.

Du point de vue juridique, le droit européen affiche une contradiction remarquable. Le droit européen, en principe, selon la Cour de Luxembourg, se place au-dessus de tous les droits nationaux, constitutions comprises. Nous aboutissons ainsi à une absurdité : le traité ratifié par le Parlement français au nom de la Constitution française produit un droit supérieur à la Constitution française elle-même. Ce qui dépend de la Constitution est malgré tout supérieur à la Constitution. C'est un point dont il faudrait déterminer les implications. Nous ne sommes pas dans une situation de dépassement des nations, mais dans une situation où les nations doivent s'impliquer pour faire l'Europe. Mais pour qu'elles s'impliquent, nous devons impliquer leurs représentations, notamment parlementaires, qui sont les grandes perdantes de l'institution européenne : après tout ce n'est pas le Quai d'Orsay, c'est le Parlement français qui, avec les autres parlements, s'est privé de ses droits pour qu'on puisse rédiger les directives européennes ; il a en fait cédé la gestion aux diplomates français, à une administration associée aux administrations d'autres nations, qui en fait usage, quitte à faire avaliser mécaniquement le résultat de ce processus paradoxal. Les parlements ne seraient-ils pas légitimés à évaluer le résultat ? L'Europe ne surmontera pas ses états d'âme et ses blocages si les parlements nationaux ne sont pas mobilisés pour une opération vérité, si on ne leur permet pas de faire un bilan d'étape, de juger, chacun pour soi et ensuite ensemble, de ce qu'a produit l'intégration européenne. Il faudrait aussi limiter la prééminence du droit européen : puisque tous les pays d'Europe sont des pays démocratiques, les cours constitutionnelles ou équivalents en Europe devraient pouvoir contrôler que le droit appliqué dans les pays de leur ressort est conforme à la constitution de leur pays. Ou bien il y aura des conflits qu'il faudra régler politiquement, étant donné la proximité des systèmes, ou bien il n'y aura pas de problème, mais la dignité politique des peuples sera, à travers leurs constitutions, respectée.

La démocratie est une manière de gérer la diversité, de décider en dépit des désaccords. Cela se fait à l'intérieur par l'alternance : un parti (une

coalition) gagne les élections, gouverne, puis laisse la place à un autre. Si le mécanisme fonctionne, personne, aucun courant d'idées, n'est *a priori* exclu de la participation aux décisions. Dans le temps, le résultat combine les apports des uns et des autres. Mais l'alternance suppose que des individus d'un parti changent de camp. Ceci n'est pas possible dans un système métanational, c'est pourquoi le Parlement européen est un lieu de négociation et non de décision. La souplesse que permet l'alternance doit donc, être remplacée dans l'Union par d'autres mécanismes : un système d'exemptions, de délibérations publiques avant les grandes décisions, de pluralisation des engagements, la possibilité pour les nations membres de former des projets...

Pour exister, l'Europe a évidemment besoin d'une vision commune de la mondialisation. L'Europe a été bousculée par la mondialisation : elle se vivait comme un endroit de sagesse et de paix, après que la décolonisation nous eut fait revenir dans nos anciens parapets. Cette Europe confortable, postcoloniale, posthistorique est justement celle qui titube aujourd'hui. Je souhaite que nous nous en débarrassions vite pour bâtir l'Europe sur une idée de la mondialisation. Quelle vision culturelle, historique avons-nous de la mondialisation ? Sur ce point l'unité des Européens n'est pas acquise. C'est sans doute des différences entre nous qu'il faut partir, pour les éclaircir, pour retrouver entre nous, dans un mélange d'actions pragmatiques et de confrontations le sens de l'indispensable délibération. Pour, en somme, fonder une vie politique européenne. La réalité de l'Europe s'est par exemple manifestée au moment de la guerre d'Irak. À travers la prise de position des gouvernements français et allemand et aussi celles des autres. En Espagne, un gouvernement a perdu le pouvoir pour avoir affirmé son opposition à la ligne majoritaire dans l'Union. Ce n'a pas été le cas au Royaume-Uni. « L'Europe d'une seule voix » n'était pas possible. Peut-on dire pour autant que cette expérience de positions contrastées n'a pas été utile ? Que les diverses idées de soi nationales ne sont pas devenues plus claires ? Qu'une ébauche de délibération n'a pas eu lieu, qui aurait pu être organisée sinon à chaud du moins ultérieurement ?

On peut s'interroger sur le fait que la campagne électorale française a évité de parler de l'Europe. Pourquoi est-il impossible de parler d'Europe ? Sinon parce que c'est un objet que nous avons placé hors délibération, un objet a-démocratique. L'Europe démocratique, c'est précisément le projet.

Notes

* Philosophe. Ancien directeur de la revue *Esprit*. ↗

1. Discours de Jean Monnet, Washington, 30 avril 1952 (nde). ↗

2. SCHARPF, FRITZ, *Gouverner l'Europe*, Paris, Presses de Sciences Po, 2000. ↗